

84.018

**Message  
concernant la continuation de la coopération technique et  
de l'aide financière en faveur des pays en développement**

du 19 mars 1984

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs,

Par le présent message, nous vous proposons d'ouvrir, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1984 et pour une période d'au moins trois ans, un crédit de programme de 1800 millions de francs destiné à nous permettre de prendre les engagements nécessaires à la poursuite de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement, conformément à la loi du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales. Les dépenses correspondantes seront inscrites dans les budgets et les comptes des années 1984 à 1991 environ.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

19 mars 1984

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Schlumpf  
Le chancelier de la Confédération, Buser**Dodis**

---

## Vue d'ensemble

Le crédit de programme de coopération technique et d'aide financière de 1'650 millions de francs, entré en vigueur le 1er janvier 1981 (AF du 8 décembre 1980) pour une période de trois ans au moins, sera probablement entièrement engagé le 31 octobre 1984. Nous vous proposons donc, conformément à l'article 9 de la loi du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, d'ouvrir un nouveau crédit de programme pour la continuation de la coopération technique et de l'aide financière. Celui-ci entrera en vigueur pour une durée minimale de trois ans à l'épuisement du crédit de programme précédent, mais au plus tôt le 1er novembre 1984.

Dans le rapport du 18 janvier 1984 sur les grandes lignes de la politique gouvernementale durant la législature 1983-1987 et sur le plan financier de la Confédération pour les années 1985 à 1987, nous avons annoncé notre intention de rapprocher notre aide publique au développement de la moyenne de celle des pays de l'OCDE (0,38% du PNB en 1982) en la portant à 0,31 pour cent du PNB en 1987. La coopération technique et l'aide financière qui font l'objet du présent message constituent, quantitativement, les deux volets les plus importants de cette aide publique au développement. Le total des engagements que nous devrions pouvoir prendre pour réaliser le programme de coopération technique et d'aide financière dont nous avons inscrit les dépenses au plan financier 1985-1987 s'élève à 1'800 millions de francs. Les versements qu'entraîneront ces engagements s'étaleront sur environ 8 ans.

La durée du crédit de programme sera prolongée dans la mesure où la situation financière de la Confédération conduira à réduire, par rapport au plan financier, les montants inscrits au budget de la Confédération. C'est ainsi que la durée du crédit de programme de 1'650 millions, prévue pour trois ans, a été prolongée de dix mois. La coopération technique et

---

---

l'aide financière font partie des mesures soumises à la réduction linéaire de certaines dépenses de la Confédération pour les années 1981 à 1985. Les montants que nous proposons pour l'aide publique au développement pour les années 1986 et 1987 tiennent d'ores et déjà compte de notre proposition de prolonger l'application des réductions linéaires pour ces prestations (programme complémentaire).

Dans le premier chapitre du présent message, nous rappelons la situation des pays en développement et les composantes essentielles des relations Nord/Sud. Au chapitre 2, nous examinons les caractéristiques principales de la politique suisse de coopération au développement et exposons les raisons pour lesquelles nous estimons nécessaire de poursuivre notre effort pour accroître substantiellement notre aide publique au développement. Cette augmentation répond en effet à notre politique de solidarité avec les pays et les peuples les moins favorisés. Elle est d'autant plus nécessaire que, si certains pays en développement ont connu des progrès substantiels depuis quelques années, d'autres au contraire, et surtout les plus pauvres d'entre eux, sont très durement affectés par la récession économique internationale et souvent par des calamités naturelles.

Au chapitre 3, nous décrivons comment notre aide bilatérale est gérée et comment elle soutient les efforts accomplis par les pays partenaires pour améliorer les conditions de vie de leurs populations. Le chapitre 4 est consacré à l'examen de l'aide multilatérale. Nous faisons ensuite rapport, au chapitre 5, sur l'utilisation du précédent crédit de programme. Le chapitre 6 décrit comment nous comptons utiliser le futur crédit de programme. Les chapitres 7 et 8 traitent des bases légales de notre projet, du montant du crédit de programme demandé ainsi que des conséquences financières et des effets sur l'état du personnel qu'aura l'arrêté que nous vous proposons d'approuver.

---

## Message

## 1 Situation des pays en développement et coopération internationale

Après plus de 20 ans d'efforts entrepris par les pays en développement, avec l'aide de la communauté internationale, pour améliorer les conditions de vie de leurs populations, la situation d'ensemble est de plus en plus complexe et diversifiée. Alors que dans de nombreux pays, en particulier en Asie, des progrès remarquables ont pu être obtenus, d'autres pays connaissent encore une stagnation, voire la détérioration d'une situation déjà précaire. La récession économique mondiale, qui, dans les pays industrialisés, a freiné la progression des revenus et accentué le sous-emploi, s'est traduite pour les pays en développement par une crise d'une ampleur exceptionnelle. Elle a affecté de manière catastrophique les recettes d'exportation de la plupart des pays en développement. L'évolution des taux de change et des taux d'intérêt a par ailleurs considérablement alourdi la charge du service de la dette. Aggravée encore pour nombre de pays par des calamités naturelles, surtout la sécheresse et la désertification, la crise actuelle ne doit cependant ni cacher les résultats déjà atteints dans des circonstances difficiles, ni provoquer le découragement devant une tâche ardue, mais qui reste du domaine du possible. Nous décrirons les éléments de la situation des pays en développement dans ce premier chapitre, faisant apparaître certaines lignes de force de leur développement depuis 1960 (ch. 11), rappelant quelques-uns des problèmes auxquels sont confrontés les plus pauvres d'entre eux (chap. 12). Sous chiffre 13, nous soulignerons le rôle central qui incombe à l'effort propre des pays en développement pour surmonter ces difficultés. Enfin, sous chiffre 14, nous évoquerons les mesures prises par la communauté internationale au titre de la coopération au développement pour soutenir les efforts des pays du tiers monde, nous arrêtant de manière plus détaillée sur l'aide publique au développement.

11 Bilan de deux décennies et demie du développement  
(1960-1984)

111 Des progrès indéniables

Au début des années soixante, l'accèsion à l'indépendance de la grande majorité des colonies donnait le coup d'envoi de cette vaste entreprise qu'est la coopération avec les pays en développement. L'Assemblée générale des Nations Unies proclamait le lancement d'une première décennie du développement, dont certains pays ont pu espérer, dans l'euphorie de la décolonisation, qu'elle leur permettrait de surmonter leurs principaux handicaps. Il apparut bientôt que l'heureuse expérience de la rapide reconstruction des économies européennes au lendemain de la deuxième guerre mondiale ne pourrait se répéter avec le même succès dans le cas des pays en développement, les problèmes à résoudre et les moyens à disposition étant totalement différents. Au terme d'une deuxième décennie du développement (1971-1980), force était de constater que le tiers monde n'avait - dans l'ensemble - guère réduit l'écart le séparant des pays industrialisés et que le problème de la pauvreté gardait une dimension tragique. Il n'en demeure pas moins que, si l'on considère les données globales pour l'ensemble des pays en développement, ceux-ci ont accompli des progrès indéniables au cours de ce quart de siècle. Nous en donnerons quelques illustrations (voir également les tableaux statistiques de l'annexe 1).

- Résultat des campagnes d'éradication de maladies infectieuses, d'un meilleur accès à l'eau potable, d'une alimentation plus abondante et de la multiplication des services médicaux, la mortalité a rapidement diminué. L'espérance de vie est passée en 20 ans de 44 à 59 ans, progression que les pays aujourd'hui industrialisés ont mis deux siècles à accomplir.
- En moyenne, le produit intérieur brut des pays en développement a crû en termes réels de 5,4 pour cent par an,

ce qui est supérieur à la croissance enregistrée par les économies industrialisées au cours de leur phase de décollage.

- Dans de vastes régions, l'essor de la production agricole a considérablement réduit la dépendance d'importations de céréales. L'Asie, en particulier, ne connaît plus les famines étendues qui, jusque dans les années cinquante, causaient périodiquement la mort de dizaines de millions d'êtres humains. La situation demeure critique en Afrique au sud du Sahara où l'appoint de l'aide alimentaire continue de s'avérer indispensable, lors de périodes de sécheresse prolongée, pour enrayer les ravages de la faim.
- Dans le domaine éducatif, des progrès notables ont été enregistrés : alors que 62 pour cent de la population des pays en développement étaient analphabètes en 1960, cette proportion est tombée aujourd'hui à 44 pour cent.

## 112 Une profonde différenciation

Cette évolution globale des pays en développement recouvre en fait des efforts et des résultats très divers. Au cours des vingt dernières années, l'écart entre les différents groupes de pays en développement s'est accru au point que le terme de "tiers monde" n'est sous bien des angles qu'une abstraction. La distance séparant aujourd'hui les pays à faible revenu des pays en développement avancés est plus grande que celle qui existe entre ces derniers et les pays industrialisés.

Il convient de distinguer trois grands groupes de pays :

- Au sommet de l'échelle, on trouve les pays exportateurs de pétrole d'une part, et les pays nouvellement industrialisés de l'autre. Les premiers ont connu, à la faveur de la hausse du prix du pétrole, un essor très rapide. Les revenus tirés de la vente de l'or noir, auxquels se sont

ajoutés pour certains d'entre eux les fonds massivement empruntés sur le marché des capitaux, leur ont permis de se lancer dans des programmes de développement à grande échelle. Toutefois, la situation de ces pays s'est détériorée depuis 1981, l'érosion des prix du pétrole se doublant d'une diminution sensible du volume des exportations. Quelques uns d'entre eux figurent aujourd'hui parmi les plus endettés du monde. Les pays nouvellement industrialisés ont fait quant à eux une percée remarquable sur la scène économique internationale. Soutenus par un afflux abondant de capitaux étrangers, ils ont rapidement développé le secteur secondaire et sont devenus dans certaines branches des exportateurs très compétitifs de produits manufacturés. Leur expansion a été, depuis le début des années quatre-vingt, freinée par le ralentissement de la conjoncture dans les pays industrialisés et par les barrières douanières et non douanières (contingentement, par exemple) dont ces derniers s'entourent parfois pour protéger les branches menacées de leur économie.

- Catégorie hétérogène, les pays à revenu intermédiaire ont également accompli des progrès en amorçant un processus d'industrialisation ou en développant la production et la transformation de matières premières. Néanmoins, beaucoup d'entre eux continuent de dépendre fortement, pour leurs recettes d'exportation, de quelques produits de base. La chute des prix de ces produits, qui ont atteint en 1982 leur niveau le plus bas en termes réels depuis la deuxième guerre mondiale, a fortement contribué à aggraver leur endettement.
- Plus de la moitié de la population mondiale vit dans 65 pays qui ne disposent que de 6 pour cent du produit national brut mondial : les pays à faible revenu. Leur revenu annuel par habitant était, en 1980, inférieur à 600 dollars. Deux pays de grande taille, la Chine et l'Inde, ont réussi à maintenir une croissance soutenue. Dans les pays africains, la production, agricole s'est, depuis 15

ans, accrue plus lentement que la population. Leurs économies peu diversifiées sont tributaires des exportations d'une ou deux matières premières. Ce n'est que dans les domaines de l'éducation et de la santé qu'ont pu être enregistrées des améliorations sensibles.

A l'intérieur de ce groupe, la communauté internationale a défini une catégorie particulièrement défavorisée : les pays les moins avancés (PMA). Au nombre de 36, ces pays sont définis par un revenu par tête inférieur à 100 dollars en 1968, par un secteur industriel comptant pour moins de 10 pour cent du produit intérieur brut et par un taux d'alphabétisation maximum de 20 pour cent. Au cours des dix dernières années, ces pays n'ont cessé de s'appauvrir. Dépourvus de ressources naturelles, ils ne parviennent à subvenir aux besoins fondamentaux de leurs populations que moyennant d'importants apports d'aide extérieure. Lors de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Paris, septembre 1981), la communauté internationale a reconnu qu'il lui incombait une responsabilité particulière à l'endroit de ce groupe de pays.

Les pays à faible revenu sont les destinataires prioritaires de notre aide; nous reviendrons, sous chiffre 12, sur la nature de leurs problèmes et l'étendue de leurs besoins.

### 113 Un rôle croissant dans l'économie mondiale

Quelques données chiffrées permettront d'illustrer le poids croissant des pays en développement dans leur ensemble dans le système des relations internationales.

- La population du tiers monde a doublé depuis 1950 et représente aujourd'hui les 2/3 environ de la population mondiale. En l'an 2000, cette proportion dépassera probablement 80 pour cent.

- La part des pays en développement dans le PNB mondial est passée de 13 pour cent en 1960 à 18 pour cent en 1980, ce gain n'étant le fait que d'une quarantaine de pays.
- Leur rôle dans le commerce mondial s'est accru plus rapidement encore. Leurs importations de biens et services en provenance des pays industrialisés ont progressé au rythme de 7 pour cent par an entre 1973 et 1981, permettant la réalisation de nombreux programmes de développement. Au cours des années septante, cette demande soutenue a été l'un des moteurs de la croissance de nos économies. Financées en partie par l'emprunt, ces importations n'ont pas toujours été affectées à des projets suffisamment productifs, de sorte qu'elles ont conduit parfois à un endettement excessif.

Les exportations des pays en développement vers les marchés industrialisés se sont accrues de 8 pour cent par an au cours de la dernière décennie, le plus clair de cet accroissement provenant là aussi d'une quarantaine de pays.

- Les pays en développement demeurent pour un grand nombre de produits de base les principaux fournisseurs de matières premières dont nos économies ont besoin; pour certains minerais et produits tropicaux, notre approvisionnement dépend pour plus de 80 pour cent du tiers monde.

#### 114 Interdépendance du Nord et du Sud

Grâce à leur imbrication croissante dans l'économie mondiale, les pays en développement, ou du moins certains d'entre eux, ont pu tirer parti de la division internationale du travail. Mais, et c'est là le revers de la médaille, ils sont devenus également plus vulnérables aux fluctuations de la conjoncture mondiale. Bien souvent, leur croissance est tributaire de facteurs sur lesquels ils n'ont pas prise : le cours mondial

des matières premières qu'ils exportent, le prix du pétrole qu'ils importent, les taux d'intérêts et le cours du dollar qui ont une incidence directe sur le montant du service de la dette ou encore les préférences tarifaires qui, octroyées sans engagement contractuel, peuvent être retirées par un pays industrialisé désireux de protéger son marché.

Bien qu'asymétrique, cette dépendance n'est pas à sens unique. Tout en tenant une place prépondérante dans l'économie mondiale, les pays industrialisés subissent l'influence de l'offre et de la demande des pays en développement. Par leurs importations, ces derniers ont contribué à prolonger de quelques années la période de haute conjoncture qu'ont connue les pays de l'OCDE depuis la fin de la guerre. Aujourd'hui, la crise de l'endettement des pays en développement a fermé bien des marchés à nos exportations; selon des estimations récentes, plus de 8'000 emplois auraient, en Suisse, été perdus de ce fait.

Il y a donc interdépendance du Nord et du Sud. Schématiquement : il n'y aura pas de développement dans le tiers monde sans reprise dans la zone OCDE; en retour ce développement exercera un rôle stimulant sur la croissance de nos économies. La conscience de cet intérêt mutuel invite chaque pays ou groupe de pays à faire preuve d'un sens accru de responsabilités et à ne pas prendre de mesures sans tenir compte de leurs répercussions sur les autres parties.

## 12 Problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement

Pris dans leur ensemble, les pays en développement jouent, comme nous l'avons vu ci-dessus, un rôle croissant dans les relations internationales. Mais en dépit des progrès incontestables qui ont été accomplis, les plus pauvres d'entre eux restent confrontés au drame de la faim, de la misère, de l'analphabétisme, du sous-emploi, tous problèmes qui, en chiffres absolus, prennent une ampleur grandissante.

Pour n'en donner qu'une illustration, 700 millions d'êtres humains ne trouvent pas dans leur alimentation quotidienne l'apport énergétique considéré comme minimal. En 1983, 40'000 enfants sont morts chaque jour, le plus souvent des suites de la malnutrition ou d'une hygiène par trop précaire. Parmi ceux qui ont survécu, de nombreux ne pourront, faute d'une alimentation suffisante, réaliser leur potentiel génétique et deviendront de ce fait des adultes amoindris et vulnérables aux épidémies. La production mondiale d'aliments est en principe suffisante pour nourrir tous les habitants de la planète. Néanmoins, dans la plupart des pays d'Afrique, le niveau d'auto-provisionnement alimentaire ne cesse de décroître depuis une dizaine d'années, d'où une dépendance plus prononcée des importations ou de l'aide alimentaire.

Quels sont les facteurs qui expliquent que les progrès n'aient pas été plus rapides ? Quelles sont en même temps les principales manifestations de ce qu'il est convenu d'appeler le sous-développement?

Au-delà des particularités de chaque pays en développement, on peut identifier, pour les plus pauvres d'entre eux, un certain nombre de constantes.

#### 121 Une faible dotation en ressources naturelles

Au très haut niveau de développement atteint par les régions industrialisées correspond souvent une dotation favorable en conditions naturelles : cela n'est certes pas un hasard s'ils sont tous situés dans la zone tempérée. Inversement, les pays en développement, et tout particulièrement les plus pauvres d'entre eux, ne disposent que de maigres ressources naturelles et d'un environnement fragile : un climat excessivement aride, aux précipitations irrégulières, ou au contraire si humide et chaud qu'il freine l'activité humaine et entraîne la prolifération de germes infectieux et de leurs vecteurs; des sols souvent pauvres et vite épuisés, la couche de

matières organiques étant lavée par l'érosion (pour plus de détails cf. l'annexe 2). Les deux tiers de la superficie du Sahel, par exemple, sont si arides (moins de 250 millimètres de précipitations annuelles) qu'ils ne se prêtent pratiquement qu'à une économie d'oasis ou à un élevage nomade très extensif. Compte tenu de l'inégalité des conditions de départ à laquelle s'ajoute la disparité des techniques employées et des investissements réalisés, il n'est guère surprenant que l'écart de productivité séparant le paysan sahélien de l'agriculteur européen moyen soit de 1 à 250. La liste des pays les moins avancés (PMA) - les 36 pays les plus pauvres du globe - donne une bonne idée des handicaps naturels qu'ils ont à surmonter. Il s'agit de pays dont le territoire est presque entièrement composé de déserts, de steppes et de savanes sèches ou souffre d'un relief accidenté. Plusieurs d'entre eux sont enclavés, ce qui accroît les coûts de transport des exportations et des importations. Parmi les PMA figurent aussi des îles et des mini-archipels dont l'isolement et la petite taille du marché ne favorisent guère l'essor économique. On y trouve enfin des pays où le rapport entre ressources naturelles et population est devenu, en raison de la croissance démographique, extrêmement défavorable.

## 122 Une croissance démographique rapide

La forte croissance démographique des pays en développement intensifie la pression exercée sur les ressources et efface dans certains cas les gains tirés de la croissance économique. Les pays concernés en sont conscients : la quasi totalité a mis en oeuvre, avec des intensités variables, des politiques tendant à réduire le nombre des naissances. Le taux d'accroissement de la population des pays en développement diminue depuis une vingtaine d'années : après avoir atteint la pointe de 2,6 pour cent entre 1960 et 1965, il est estimé à 2 pour cent environ pour la période 1980-1985. Les progrès sont lents car, l'expérience l'a montré, la diffusion

de méthodes de contrôle de la natalité ne porte de fruits que si elle est accompagnée d'un développement dans le domaine de l'éducation et de la santé.

En dépit de la tendance nette au ralentissement du rythme de croissance démographique, le potentiel d'accroissement reste considérable, les jeunes nés pendant les années de très rapide expansion démographique parvenant aujourd'hui à l'âge de procréer. Si les tendances actuelles se poursuivent, la population des pays aujourd'hui en développement ne se stabilisera, au niveau de 9 milliards d'habitants environ, que dans la deuxième moitié du 21e siècle.

Le record de croissance reviendrait à l'Afrique, continent, il est vrai, encore peu peuplé aujourd'hui, qui verrait le chiffre de sa population se multiplier par quatre d'ici l'an 2100. Une telle progression lance aux pays africains un défi difficile à relever : accroître substantiellement la progression agricole, multiplier les équipements et services sociaux, créer des dizaines de millions d'emplois nouveaux, ne serait-ce que pour maintenir le niveau de vie - pourtant déjà insuffisant - d'aujourd'hui et satisfaire les besoins les plus élémentaires. Il revient à la communauté internationale d'assister ces pays dans les efforts qu'ils réalisent pour enrayer la croissance démographique, mais également dans leur combat pour élever le niveau général de bien-être et d'éducation, puisqu'il est prouvé que c'est là une condition nécessaire à un recul de la natalité.

## 123 Des Etats encore fragiles

Ayant hérité de la colonisation des frontières au tracé souvent arbitraire, bon nombre de pays en développement sont confrontés au problème du manque de cohésion nationale. Ils ont dû construire en l'espace d'une génération l'Etat-nation, que, dans le cas de la plupart des pays industrialisés, des siècles d'histoire ont permis de façonner. Or, beaucoup de

ces pays sont en fait une mosaïque de peuples que séparent le mode de vie, la religion, l'histoire ou encore la langue. Leur unité nationale est sans cesse menacée par la résurgence de rivalités ethniques, le particularisme local et la sécession.

Les conséquences en sont multiples. L'Etat est tenté d'affirmer son autorité avec d'autant plus de fermeté qu'il la sait fragile : d'où une forte tendance au centralisme. On cherchera à confier à l'Etat un grand nombre de tâches, dans les domaines politiques, économiques et sociaux, dont il n'est, faute de moyens humains et matériels, souvent pas capable de s'acquitter avec une efficacité suffisante. Les initiatives prises par les individus ou les collectivités locales peuvent s'en trouver étouffées.

En politique extérieure, certains pays en développement réagissent très vivement à toute tentative de remise en cause du tracé des frontières et à toute menace de sécession. Pour ce faire, ils sont amenés à consentir en faveur de leur armée des sacrifices hors de proportion avec les ressources dont ils disposent. Les conflits qui déchirent les pays en développement sont hélas nombreux; ils sont souvent envenimés par le jeu des grandes puissances qui transposent ainsi le théâtre de leurs affrontements dans le tiers monde. L'hémorragie en ressources humaines et matérielles que provoquent ces conflits - ou la simple menace de ces conflits - entrave l'effort de développement et restreint les possibilités de fonder l'unité nationale sur une prospérité commune. Conséquence et facteur du sous-développement, la fragilité des Etats est source d'instabilité politique et menace indirectement notre sécurité.

#### 124 Des administrations démunies

Ces Etats de fondation souvent récente n'ont guère eu le temps, ni les ressources nécessaires à la consolidation de leur appareil administratif. La carence en cadres qualifiés -

aiguë dans de nombreux pays africains au moment de leur accession à l'indépendance - s'est quelque peu atténuée au fil des années, mais demeure souvent manifeste. S'ils ne sont animés par une certaine mystique du développement et de l'intérêt national, les universitaires les plus préparés peuvent être tentés de chercher un emploi dans un pays industrialisé où ils seront beaucoup mieux payés que dans leur patrie.

La maigreur des ressources budgétaires propres sur lesquelles peuvent tabler les pays en développement les plus pauvres ne leur permet en général que d'assumer au compte gouttes les frais de fonctionnement de l'administration, le plus clair des dépenses d'investissement devant alors être pris en charge par l'aide extérieure. Pour ne citer qu'un exemple : la Haute-Volta, avec ses 7 millions d'habitants et son territoire grand comme sept fois la Suisse, dispose en tout et pour tout d'un budget inférieur à la moitié de celui de la ville de Berne. Compte tenu de ces contraintes humaines et matérielles ainsi que de l'impasse à laquelle conduisent les déficits persistants des finances publiques, de nombreux pays éprouvent des difficultés croissantes à assurer les services publics les plus indispensables et à couvrir les frais locaux et les dépenses d'entretien des projets de développement soutenus par l'aide internationale. D'où la nécessité pour les pays et les agences multilatérales donateurs d'envisager la prise en charge partielle et temporaire de ce type de dépenses. La quête de l'efficacité maximum demande que l'on accepte d'assurer l'entretien d'un réseau routier, par exemple, plutôt que de laisser celui-ci se dégrader au point qu'il doive être totalement reconstruit.

#### 125            Une paysannerie mise à forte contribution

L'effort considérable que requiert la modernisation des pays en développement, à savoir la consolidation des structures administratives, l'expansion des villes et des secteurs

secondaire (industrie) et tertiaire (services) retombe en bonne partie sur les campagnes. Nous avons montré, dans le précédent message pour la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (FF 1980 II 1333), que dans ces pays, les campagnes jouent souvent le rôle de colonie interne. Aussi pauvre et isolé soit-il, le paysan subventionne en fait l'habitant des villes : les prix des produits agricoles qu'il apporte sur le marché sont généralement sous-évalués, se situant parfois au-dessous du seuil de rentabilité, tandis que les prix des produits manufacturés qu'il achète sont gonflés par les taxes et marges bénéficiaires des intermédiaires. En contraignant le paysan à s'adonner à des cultures destinées à l'exportation (coton, arachide, etc.), on le fait participer directement à la création de recettes d'exportation qui seront pour l'essentiel affectées à la satisfaction des besoins de consommation ou d'investissement des couches urbaines. Les impôts directs ou indirects prélevés dans les campagnes n'y reviendront que très partiellement sous forme de services publics et d'investissements.

Contrairement aux habitants des villes, la population rurale n'a, de par son isolement et son éparpillement, guère la possibilité d'exercer une pression sur les autorités nationales. En conséquence, les politiques nationales de développement sont fréquemment infléchies en faveur des couches urbaines. D'où l'un des paradoxes de la faim dans les pays en développement : en souffrent au premier chef ceux qui consacrent leur temps et leur énergie à la production d'aliments. La pression exercée par de multiples moyens sur les paysans est telle qu'elle les incite à se replier sur l'auto-subsistance ou provoque l'exode rural. Une agriculture prospère étant bien souvent la condition d'une croissance économique durable, une saine politique de développement devrait commencer par alléger les contraintes qui pèsent sur le paysan.

De la période coloniale au cours de laquelle leur vocation productive a été déterminée essentiellement par les besoins de la métropole, les pays en développement ont hérité une économie bien souvent axée sur un ou deux produits d'exportation. Il en résulte une double dépendance : de nombreux besoins internes ne peuvent être satisfaits que par l'importation; les recettes d'exportation sont soumises aux aléas de l'évolution des cours d'un ou deux produits. Ce dernier phénomène s'est aggravé au cours des dernières années, les prix des matières premières - principaux produits d'exportation de nombreux pays en développement - enregistrant des fluctuations brutales, avec une forte tendance à la baisse. Les pays producteurs de matières premières ont donc de grandes difficultés à prévoir, d'une année à l'autre, sur quelles ressources ils peuvent tabler. On comprendra dans ces circonstances l'insistance avec laquelle les pays en développement réclament des mesures visant à stabiliser, voire à soutenir les cours des matières premières ou à garantir le financement compensatoire des pertes de recettes d'exportation. Il est logique également que de nombreux pays cherchent désormais à axer le développement de leur production sur la satisfaction des besoins intérieurs. Quête de la "self reliance" (l'auto-détermination) individuelle ou collective ou "développement auto-centré" : quel que soit le nom qu'elles reçoivent, ces politiques visent, sans vouloir conduire le pays à l'autarcie, à réduire sa vulnérabilité face aux fluctuations de l'environnement économique international, à mieux mobiliser les ressources internes et à renforcer la coopération avec d'autres pays en développement.

En un temps record, les pays en développement sont en train d'accomplir la formidable mutation conduisant d'une société traditionnelle essentiellement rurale à une société majori-

tairement urbaine. L'agriculture et l'élevage traditionnels, auxquels étaient liés les valeurs culturelles, les comportements et l'organisation sociale, sont de moins en moins à même de faire vivre une population en rapide croissance. L'exode rural s'amplifie. Or, qu'elle soit permanente ou temporaire, l'émigration vers les villes ou vers d'autres pays proches ou lointains modifie les comportements, renverse les valeurs et bouleverse les hiérarchies. Ce phénomène est amplifié par les médias. Il n'est pratiquement plus un village aujourd'hui où l'on ne possède de radio; les journaux et la télévision connaissent également, quoiqu'à un moindre degré, une ample diffusion. Ces moyens de communication, qui peuvent jouer par ailleurs un rôle éducateur très positif, contribuent le plus souvent à propager des valeurs liées au mode de vie des sociétés industrielles. De nouveaux besoins de consommation sont créés qui peuvent difficilement être satisfaits dans le contexte de pauvreté des campagnes du tiers monde. Le désir d'imiter le mode de vie occidental et de bénéficier de tous les avantages matériels de la société de consommation est particulièrement vif parmi les élites urbaines.

Grâce au resserrement de la communication, les couches défavorisées n'ignorent plus comment vivent les élites de leur pays et la plupart des citoyens des nations industrialisées. Elles apprennent à mesurer toute la distance qui les en sépare. Le sentiment d'injustice se fait plus aigu. Voilà qui peut être source d'instabilité sociale et politique, une instabilité qui sera d'autant plus grande que l'érosion des valeurs traditionnelles aura distendu les liens de solidarité et de cohésion sociales. A terme, la pauvreté et le sentiment de frustration qui l'accompagne quand on n'y voit pas d'issue sont lourds de menaces pour la stabilité interne de ces pays et, partant, pour notre propre sécurité.

Les populations et les gouvernements des pays en développement n'ont pas attendu, bien sûr, que les experts des pays industrialisés viennent poser leur diagnostic pour prendre conscience des problèmes auxquels ils sont confrontés et entreprendre de les résoudre. En fait, l'effort que déploient les intéressés pour faire reculer le front de la faim, de la misère ou de l'analphabétisme est considérable. Pour en prendre toute la mesure, on ne saurait s'arrêter aux seules activités de l'administration. Autrement significatives peuvent être les initiatives prises par de simples individus, des petites collectivités locales ou des organismes non gouvernementaux, laïques ou religieux. Cet effort n'apparaît pas dans le budget de l'Etat, ni ne se traduit, dans la plupart des cas, en monnaie. Il s'agit bien souvent de travail non rémunéré : par exemple celui des paysans qui construisent une route, creusent un puits ou celui du volontaire qui alphabétise ou prodigue des soins de santé.

Ces initiatives prises à tous les niveaux pour accroître la production, améliorer les infrastructures et les services, renforcer la capacité d'organisation constituent la trame du développement. Aussi importantes soient-elles, l'action de l'Etat et celle des agences d'aide ne feront que brasser le vide ou mettre à leur actif des réalisations sans lendemain si elles ne peuvent s'appuyer sur cet effort individuel et collectif qui témoigne de la volonté des intéressés de ne pas plier devant la misère et la prodigieuse force d'inertie qui s'en dégage.

Aussi, lorsque l'on affirme que la coopération au développement ne peut être qu'une aide à l'effort propre, ne s'agit-il pas d'un slogan, mais d'un impératif que des décennies d'expérience ont mis en évidence. La responsabilité première du développement incombe aux pays en développement eux-mêmes. Il est vrai que bon nombre d'entre eux ne disposent pas des ressources matérielles, techniques et humaines nécessaires

pour enrayer la faim et réaliser le prodigieux effort d'ajustement que requiert le nouvel environnement économique international. Pour ces pays-là, l'aide au développement a un rôle complémentaire indispensable à jouer. Mais pour que son intervention soit efficace, il faut qu'il y ait, dans les pays en développement qui en bénéficient, la volonté d'assumer un rôle moteur et de promouvoir, en particulier, les réformes et ajustements qui sont parfois le préalable indispensable à un développement équilibré et durable. Si elle ne peut se greffer sur l'effort propre des pays en développement, l'aide extérieure n'obtiendra pas l'effet de synergie nécessaire et risquera de créer de nouvelles dépendances et une mentalité d'assistés.

#### 14 La coopération internationale au développement

Pour promouvoir le développement, l'action entreprise par les intéressés est déterminante, mais pas suffisante. Aujourd'hui, les pays en développement, plongés dans la crise la plus profonde et la plus longue depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, attendent d'un retour de l'économie mondiale à une croissance soutenue et durable qu'il crée l'environnement favorable à l'effort de développement. Une reprise généralisée dans les pays de l'OCDE exercerait certainement une influence bénéfique sur la situation économique des pays en développement. Une demande plus ferme entraînerait une hausse des prix - aujourd'hui déprimés - des matières premières. Une baisse des taux d'intérêt allégerait considérablement le fardeau de la dette. Un démantèlement des mesures protectionnistes stimulerait les exportations des pays en développement, tandis que celles des pays industrialisés pourraient tirer profit des possibilités nouvelles créées par l'ajustement des économies.

Dans ce sens, les efforts que peuvent entreprendre les pays industrialisés pour juguler l'inflation, réduire les déficits budgétaires et résister aux pressions protectionnistes, sont

également dans l'intérêt des pays en développement. Mais aussi nécessaire soit-elle, particulièrement pour ceux des pays du tiers monde qui ont opté pour une croissance axée sur les exportations, la reprise ne suffit pas à entraîner le développement. Des mesures spécifiques doivent être prises en faveur des pays en développement. On donne le nom de "dialogue Nord/Sud" aux négociations conduites dans diverses enceintes pour arrêter ces mesures. Nous en passerons en revue les principaux volets (ch. 141) avant de nous pencher plus longuement sur celui d'entre eux qui fait l'objet de ce message : l'aide publique au développement (ch. 142).

#### 141 Les principaux volets du dialogue Nord/Sud

Les tentatives pour ouvrir un vaste dialogue traitant de façon intégrée de l'ensemble des relations entre pays en développement et pays industrialisés n'ont pour l'heure guère été couronnées de succès. Aussi est-ce principalement au niveau sectoriel que les négociations entre le Nord et le Sud ont enregistré des progrès.

Nous avons signalé la place de premier ordre qu'occupent les matières premières dans les exportations des pays en développement. Depuis plusieurs années, producteurs et consommateurs de matières premières se sont efforcés, principalement au sein de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), de s'entendre sur un certain nombre de mesures visant à réduire les fluctuations des prix des matières premières et à en stimuler la transformation et la commercialisation par les pays en développement. Plusieurs accords de produits ont été négociés, dont certains sont restés lettre morte faute d'une entente sur les dispositions économiques (blé, sucre). Certains de ces accords comportent un mécanisme de stabilisation des prix basé sur la constitution de stocks régulateurs (cacao, caoutchouc naturel, étain) ou sur des quotas à l'exportation (café). D'autres accords visent à financer des projets de transformation et de

commercialisation des produits concernés (jute, bois tropicaux). Les besoins financiers qu'impliquent ces deux types d'accords devront dans une large partie être couverts par les moyens du Fonds commun pour les produits de base lorsque celui-ci entrera en vigueur.

Un système de stabilisation des recettes d'exportation a été mis sur pied dans le cadre des accords de Lomé passés entre les pays membres de la Communauté économique européenne et 63 États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Le Fonds monétaire international dispose également d'un mécanisme de financement compensatoire des pertes de recettes d'exportation. Ces deux systèmes ont joué un rôle stabilisateur bénéfique. Mais les ressources dont ils disposent se sont avérées insuffisantes pour faire face aux demandes des pays en développement exportateurs de matières premières qui, ces dernières années, ont été confrontés au double problème de fortes fluctuations des prix et d'une tendance persistante à la baisse. Aussi, les participants à la 6ème Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (Belgrade, juin 1983) sont-ils convenus d'examiner l'opportunité d'élargir les mécanismes existants de stabilisation des recettes d'exportation ou de mettre en place un nouveau système dans le cadre de la CNUCED.

Au chapitre des échanges commerciaux, les pays en développement sont particulièrement soucieux d'obtenir le démantèlement des mesures protectionnistes prises par certains pays industrialisés. Celles-ci ont souvent été introduites hors du cadre des règles et principes fixés par le GATT. Elles prennent le plus souvent la forme de restrictions "volontaires" à l'exportation ou d'arrangements d'organisation des marchés. En sont affectés en particulier les secteurs de production importants pour les pays en développement, tels que les textiles, les chaussures, les articles électroniques. Les pays en développement cherchent également à consolider ou élargir les préférences tarifaires qui leur ont été accordées. Avec la montée du chômage, plusieurs pays développés

sont tentés de retirer les préférences dès qu'un pays en développement se trouve, grâce à l'expansion de sa production manufacturière, en mesure d'en profiter. Les pays industrialisés quant à eux jugent désormais difficile - à la lumière de la profonde différenciation du tiers monde - d'octroyer un régime préférentiel de manière indifférenciée à tous les pays en développement. Ils préconisent de moduler le système de préférences en fonction du niveau de développement atteint par le pays bénéficiaire ou de l'ouverture par ce dernier de son propre marché aux exportations, en provenance d'autres pays en développement notamment. S'ils veulent s'intégrer dans le système commercial multilatéral ouvert, les pays en développement doivent accepter le principe selon lequel il leur incombe d'en assumer également les disciplines, au fur et à mesure que leurs progrès le leur permettent.

Les problèmes monétaires et financiers figurent sans doute aujourd'hui au premier rang des préoccupations de bien des pays en développement. Nombre d'entre eux traversent une crise aiguë de financement qui leur impose des restrictions draconiennes des importations, un ralentissement de l'effort d'investissement et des coupes sombres dans les dépenses publiques.

La vigoureuse intervention du Fonds monétaire international (FMI) a permis, dans le passé récent, d'atténuer les risques que comporte, pour le système monétaire international, l'endettement massif de quelques pays en développement avancés. Diverses mesures - l'accroissement des quotes-parts, l'élargissement des Accords généraux d'emprunt - ont doté le FMI de moyens d'action supplémentaires pour accorder aux pays en difficulté des crédits liés à un programme d'ajustement. Parallèlement, les pays débiteurs ont négocié avec leurs créanciers des rééchelonnements de leur dette qui en allègent les échéances immédiates. La Banque mondiale a, quant à elle, étendu son programme de prêts d'ajustement structurel destinés à soutenir la mise en oeuvre des mesures qu'exige l'assainissement des finances et de l'économie du pays bénéficiaire.

Pour assurer leur financement à plus long terme, les pays les plus pauvres sont largement tributaires de l'aide publique au développement; nous y reviendrons sous chiffre 142. Dans les pays à revenu intermédiaire principalement, l'investissement privé direct peut jouer un rôle important. La crise de l'endettement les a rendus sensibles aux avantages de cette forme de financement qui accroît moins le passif de la balance des paiements que les prêts bancaires privés. Un climat d'accueil favorable - en particulier un traitement non discriminatoire par rapport aux investisseurs nationaux - est une condition essentielle d'un afflux d'investissements étrangers. Mais la fixation d'un commun accord de règles du jeu claires en matière de transfert de technologie et de conduite des entreprises transnationales pourrait également contribuer à stimuler ces flux. Il importe donc que les négociations en cours aux Nations Unies sur le code de transfert de technologie et le code de conduite à l'intention des sociétés transnationales aboutissent à l'adoption de ceux-ci.

## 142 L'aide publique au développement

### 142.1 Fonctions de l'aide publique au développement

Pour acquérir les équipements et services nécessaires à leur développement ainsi que les biens de consommation qu'ils ne produisent pas, les pays en développement sont contraints d'importer bien plus qu'ils n'exportent. Le déficit de la balance des transactions courantes qui en résulte - et qui revêt chez eux un caractère structurel - est couvert par des flux financiers provenant de diverses sources. En 1982, l'aide publique au développement (APD) a apporté 35 pour cent du total de ces flux. Ce chiffre montre l'importance que revêt l'APD dans le maintien des équilibres macro-économiques mondiaux.

Dans les pays en développement à revenu intermédiaire, l'APD joue un rôle certes significatif dans les secteurs où elle intervient, mais qui, globalement, reste secondaire par rapport à celui des sources privées de financement (prêts bancaires ou investissements). Dans les pays à faible revenu, par contre, l'APD représente environ 60 pour cent des flux totaux. Cette proportion est plus forte encore (93%) dans le cas des pays les moins avancés qui n'attirent pratiquement pas d'investissements privés et ne sont guère considérés comme des sujets de crédit par les banques privées (cf. tableau "Flux financiers à destination des pays en développement" de l'annexe 1).

L'APD exerce donc une fonction essentielle de financement des pays les plus pauvres. Pour prendre la mesure de son importance, il est nécessaire de voir ce qu'elle permet de financer. L'appoint de l'APD est en premier lieu décisif pour satisfaire les besoins essentiels de la population. Sans son concours, les pays les plus pauvres ne pourraient pas, dans la même mesure, élever le niveau nutritionnel par habitant (ou le maintenir stationnaire en dépit d'une forte croissance démographique), améliorer les systèmes de soins de santé, élargir l'accès à l'éducation primaire et secondaire ou rompre, par la construction de routes et de pistes rurales, l'isolement de nombreux villages.

L'APD contribue également à la mise en valeur des ressources humaines. "Il n'est de richesses que d'hommes", reconnaissait déjà un économiste du 16e siècle. En favorisant la formation - sur place ou dans les pays industrialisés - d'ouvriers qualifiés, de techniciens, d'enseignants et d'universitaires, l'APD participe à l'investissement permettant à terme aux pays en développement de surmonter par eux-mêmes leurs difficultés.

Compte tenu de leurs problèmes de financement, les pays à faible revenu sont contraints d'orienter les flux aux conditions du marché vers des investissements rentables à court

terme, de façon à ce que le projet financé puisse générer les recettes nécessaires au paiement du service de la dette. Généralement accordée sous forme de dons ou de crédits à des conditions de faveur, l'APD peut au contraire être utilisée pour le financement d'investissements qui ne sont rentables qu'à long terme ou dont le bénéfice n'est pas d'ordre monétaire : infrastructures éducatives et sanitaires, développement de l'agriculture pluviale, adduction d'eau potable, réseau routier. En prenant en charge ce type de dépenses, l'APD contribue à améliorer la rentabilité de l'ensemble de l'économie et à réunir les conditions permettant l'engagement de ressources du secteur privé.

La préservation de l'environnement est l'exemple type de l'investissement indispensable que les pays à faible revenu ne peuvent souvent réaliser, contraints qu'ils sont de faire face aux difficultés à très court terme. Préserver l'équilibre écologique signifie souvent en effet renoncer à un revenu immédiat (abattre du bétail pour éviter le surpâturage ou cesser de fabriquer du charbon de bois pour ne plus déboiser, par exemple). C'est donc un domaine où le soutien des pays et organisations donateurs s'avère souvent indispensable.

Aujourd'hui, bien des pays en développement sont contraints par la chute de leurs recettes d'exportation et la forte réduction des flux financiers privés à leur destination de prendre des mesures draconiennes : renoncer à des importations indispensables pour réduire le déficit de la balance des paiements; couper dans les dépenses publiques - même lorsque c'est au préjudice de larges couches de la population - afin de rétablir l'équilibre budgétaire. Cet effort d'ajustement dépasse souvent la mesure de ce qui leur est humainement possible de faire. Là aussi, l'APD a un rôle important à jouer, non point pour renvoyer cet indispensable ajustement structurel au lendemain, mais pour atténuer la rigueur de ses conséquences pour les couches défavorisées.

Enfin, les pays en développement peuvent avoir besoin du soutien des pays donateurs pour apporter des réformes à certaines politiques internes dont ils ont constaté qu'elles faisaient obstacle au développement, mais qu'ils ne peuvent modifier du jour au lendemain sans affecter la situation d'une part importante de la population. Ainsi, des prix agricoles non rémunérateurs, qui découragent la production pour le marché, ne sauraient subir de hausse brusque sans provoquer un vif mécontentement parmi la population consommatrice des villes. Depuis quelques années, pays donateurs et récipiendaires s'efforcent d'aborder sans détours des problèmes tels que celui-ci pour concerter les mesures internes et les soutiens extérieurs permettant de les surmonter. Ce dialogue sur les politiques n'est pas - comme son nom l'indique - unilatéral, puisque ces discussions sont également l'occasion d'examiner les difficultés qui, dans les programmes de coopération des pays donateurs, sont susceptibles d'entraver l'effort commun de développement.

#### 142.2 Les acquis de l'effort international d'aide publique au développement

Mesurer les acquis de l'effort international d'aide publique au développement (APD) n'est pas chose aisée, car cet effort est étroitement lié à celui, décisif, qu'accomplissent les pays en développement eux-mêmes. Il est néanmoins indéniable que les progrès enregistrés par ceux-ci - nous les avons évoqués sous chiffre 111 - n'auraient jamais été aussi marquants sans le concours de l'APD. Si l'Inde, qui a périodiquement souffert de famines étendues jusque dans les années cinquante, est parvenue à l'auto-suffisance alimentaire, c'est grâce à l'effort des producteurs et à une politique agricole avisée, certes. Mais elle a également bénéficié des résultats de la recherche agronomique internationale - largement financée par l'APD - qui a permis d'identifier des nouvelles variétés à hauts rendements, ainsi que d'un appui important à la diffusion de celles-ci. La quasi élimination

de la variole et la très forte réduction de l'incidence de la lèpre et de la malaria n'auraient pu être acquises sans une action internationale. La preuve de l'utilité de l'aide peut aussi être apportée à l'échelon local : l'annexe 5 présente un certain nombre d'exemples de projets bilatéraux ou multilatéraux de coopération soutenus par la Suisse et montre les résultats concrets qui ont été atteints. Si l'on incluait les réalisations des autres pays donateurs, ce sont des milliers d'exemples que l'on pourrait donner où les habitants d'un village ou d'une région ont vu leurs conditions d'existence s'améliorer sensiblement grâce à un projet ou un programme de coopération au développement.

### 142.3 Les difficultés auxquelles est confrontée l'aide publique internationale au développement

L'impact de l'effort international d'aide publique au développement (APD) serait plus grand s'il ne se heurtait à un certain nombre de difficultés. La première est la modestie des moyens mis en oeuvre face à l'immensité et la complexité des problèmes. Les 37 milliards de dollars accordés en 1981 au titre de l'APD ne représentent que 11 dollars par habitant des pays en développement. Même dans les pays dont la communauté internationale a reconnu qu'ils ne pouvaient assurer leur développement sans un important appui international, l'aide demeure limitée : 40 dollars par an et par habitant en Haute-Volta, 36 au Mali, 31 au Rwanda, 16 au Bangladesh et 13 au Népal. Un accroissement du volume de l'aide est impératif, mais doit, pour porter ses fruits, aller de pair avec une évolution de ses formes et un renforcement de la collaboration avec le pays bénéficiaire.

La communauté internationale attend un effort particulier dans ce domaine de la part des pays qui, jusqu'à présent, sont restés dans le peloton de queue. La répartition de la charge que représente l'aide est très inégale, comme il ressort des tableaux 9 et 10 de l'annexe 4. Alors que des

pays tels que la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et le Danemark ont atteint et même dépassé l'objectif convenu au sein des Nations Unies d'une aide équivalant à 0,7 pour cent du produit national brut (PNB), d'autres pays, parmi lesquels la Suisse, ne fournissent proportionnellement que le tiers de cet effort. Avec une aide publique au développement égale à 0,25 pour cent de son PNB, notre pays figurait, en 1982, à l'avant-dernier rang des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Autant que de son volume, l'impact de l'aide dépend de sa qualité, qualité qui est fonction de son adaptation aux besoins des pays en développement. Lorsque l'aide est mise au service d'objectifs autres que ceux du développement - par exemple la promotion des exportations ou des objectifs politiques à court terme - son efficacité se trouve réduite. Pour contribuer à élever le niveau qualitatif de l'aide fournie par ses membres, le CAD s'efforce depuis plusieurs années de déterminer des critères objectifs d'évaluation (l'élément-don et le déliement de l'aide, par exemple) ainsi que d'élaborer des recommandations et des lignes directrices s'adressant à des aspects généraux <sup>1)</sup> ou sectoriels <sup>2)</sup> des politiques d'aide.

L'efficacité de l'aide peut également souffrir d'un manque de coordination entre donateurs. Ceci est particulièrement manifeste dans les pays où l'APD apporte l'essentiel des moyens consacrés à l'investissement. On imagine sans peine les problèmes d'entretien auxquels sera confronté un pays doté, par ses divers donateurs, d'une dizaine de systèmes de pompes à eau différents. Faute de coordination également, l'aide externe peut se trouver concentrée dans quelques

- 
- 1) Par exemple, recommandation sur les termes de mise en oeuvre de l'aide.
  - 2) Par exemple, lignes directrices sur le financement des frais locaux et récurrents, l'aide à la maintenance, le financement associé, un soutien plus actif à la participation des femmes dans le développement, etc.

domaines et faire totalement défaut dans d'autres. Depuis quelques années, des mécanismes de coordination ont été mis sur pied, dans un cadre multilatéral principalement (groupes consultatifs de la Banque mondiale et tables rondes du Programme des Nations Unies pour le Développement; voir également ch. 41). Le renforcement de ces mécanismes, auquel s'associe la Suisse, permettra de mieux harmoniser l'action des donateurs entre eux ainsi qu'avec les efforts accomplis par les pays destinataires.

Par des approches différentes et sur la base de considérations propres à chacun, les pays industrialisés sont tous parvenus à la conclusion que l'aide publique au développement est indispensable - pour les pays les plus pauvres en tout cas - et qu'il importe d'en élever le volume comme l'efficacité. Nous exposerons aux chapitres suivants comment la Suisse entend s'associer à cet effort communément reconnu comme prioritaire.

## 2 La coopération suisse au développement

Nous avons vu, au chapitre 1, que les problèmes auxquels ont à faire face les pays en développement sont complexes et leurs besoins de soutien extérieur, diversifiés. La communauté internationale s'efforce de répondre à cette complexité des besoins en prenant, sur le plan multilatéral comme sur le plan bilatéral, un grand nombre de mesures dans des domaines aussi divers que les matières premières, les échanges, les problèmes monétaires et financiers ou les transferts de technologie (cf. ch. 141). Certaines de ces mesures prennent la forme d'apports directs : appuis financiers, assistance technique ou aide humanitaire. La coopération suisse au développement, qui s'inscrit dans ce tissu de mesures, comporte également des volets différents. Complémentaires les uns par rapport aux autres, ils sont les instruments d'une seule et même politique, définie par la loi du 19 mars 1976 (RS 974.0), dont nous rappellerons les principes sous chif-

fre 24. Auparavant, sous chiffre 21, nous situerons la coopération technique et l'aide financière dans l'ensemble des mesures prises par notre pays au titre de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, ainsi que dans le contexte plus large de nos relations économiques avec les pays en développement (ch. 22). Sous chiffre 23, nous rappellerons les raisons qui rendent nécessaire la poursuite de notre effort en faveur des pays en développement.

21 Les principaux volets de la politique suisse de coopération au développement et d'aide humanitaire internationale

L'aide publique suisse au développement comporte trois grandes catégories de mesures :<sup>1)</sup>

- la coopération technique et l'aide financière
- les mesures de politique économique et commerciale
- l'aide humanitaire.

211 Coopération technique et aide financière

La coopération technique et l'aide financière, pour la continuation desquelles ce message demande l'ouverture d'un nouveau crédit de programme, sont deux instruments essentiels de soutien aux pays les plus pauvres, principalement. On parle de coopération technique lorsque du personnel qualifié est mis à disposition des pays en développement pour transférer des connaissances scientifiques et techniques ou un savoir-faire pratique ainsi que pour collaborer à l'organisation et à l'exécution de travaux bien déterminés. L'aide financière se caractérise par le fait que les projets financés sont en général de dimensions importantes, qu'ils

1) Cf. articles 6 et 8 de la loi du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0).

incluent un fort élément d'investissement et que leur exécution est confiée en général à l'institution partenaire dans le pays en développement.

Dans la pratique bilatérale et multilatérale, coopération technique et aide financière sont fréquemment combinées. Le transfert de technique est dans la plupart des cas lié à l'utilisation d'équipements nouveaux dont l'acquisition peut être également prise en charge par le donateur. De même, les projets d'aide financière comportent souvent un volet d'assistance technique lorsque le pays bénéficiaire ne dispose pas d'emblée des spécialistes capables de manier les équipements acquis grâce à l'aide financière ou d'organiser l'ensemble des activités soutenues par celle-ci. En fait, les projets de coopération technique et d'aide financière se différencient aujourd'hui principalement par le degré de responsabilité confié au pays bénéficiaire dans la gestion des fonds. Dans le cas d'un projet de coopération technique, c'est en général le chef de l'équipe des experts suisses qui, sur place, doit veiller à ce que les fonds soient utilisés conformément au plan d'opération arrêté par la Suisse et le pays bénéficiaire. Dans le cas des projets d'aide financière, c'est l'institution locale partenaire qui, sous la supervision de la Confédération, gère les moyens financiers, également sur la base d'un plan d'opération clairement défini d'un commun accord. Nous exposerons de manière détaillée au chapitre 3 les caractéristiques de ces deux volets de notre politique d'aide au développement ainsi que les principes présidant à leur utilisation.

Certaines mesures d'aide financière multilatérale sont l'objet d'un crédit de programme séparé. Il s'agit de la participation au capital des banques régionales de développement : Banque interaméricaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque africaine de développement. Ce capital sert de garantie aux emprunts que contractent ces banques pour financer des projets et des programmes de développement. Le crédit de programme que vous

avez ouvert le 26 septembre 1979 (FF 1979 II 1009) sera totalement engagé à fin 1984. Le message relatif à la continuation de notre participation au capital des banques régionales de développement vous sera soumis dans le courant de cette année.

## 212 Mesures de politique économique et commerciale

Le financement de mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement a été assuré, pour une période de trois ans à compter du 1er juillet 1982 au plus tôt, par l'ouverture d'un crédit de programme de 350 millions de francs (AF du 14 juillet 1981)<sup>1)</sup>. Au nombre de ces mesures figurent en premier lieu les crédits mixtes qui combinent un crédit de la Confédération à des conditions de faveur avec un crédit consenti par un consortium de banques suisses. Le pays en développement qui en bénéficie utilise ces fonds pour financer des importations de biens et services suisses nécessaires à la réalisation de programmes de développement.

Les aides de balance des paiements, accordées dans le cadre d'actions concertées sur le plan international, permettent aux pays confrontés à de graves crises de financement de maintenir l'importation de biens et services indispensables à la satisfaction des besoins essentiels ou à la pleine utilisation des capacités productives existantes. Ce soutien n'est accordé que pour la période au cours de laquelle le pays bénéficiaire réalise les ajustements lui permettant de rétablir l'équilibre de sa balance des paiements.

---

1) FF 1982 III 152. Ce crédit de programme a été augmenté de 100 millions de francs destinés à des crédits mixtes et à des aides de balance des paiements, en vertu du train de mesures visant au renforcement de l'économie suisse que vous avez approuvé le 14 mars 1983 (cf. message du 31 oct. 1983 relatif à des mesures visant au renforcement de l'économie suisse FF 1983 I 813).

Les mesures de promotion commerciale en faveur des pays en développement visent à stimuler leurs exportations et à faciliter leur accès aux marchés suisses et étrangers. Il s'agit de permettre à ces pays de mieux profiter de facilités introduites dans les régimes commerciaux appliqués par les pays développés. Ces mesures prennent la forme de diffusion d'informations sur les régimes d'importation et l'état des marchés (suisses et étrangers), de financement de la participation de pays en développement à des foires, ou encore d'appui à des actions visant à une meilleure adaptation des produits à exporter.

La Suisse s'associe également aux mesures prises sur le plan international pour stabiliser les prix des matières premières. Au cours des dernières années, vous avez approuvé l'accord portant création du Fonds commun pour les produits de base <sup>1)</sup>, ainsi que l'adhésion de la Suisse à de nombreux accords de produits (accords sur le cacao, le café, le caoutchouc naturel, l'étain, le jute et les bois tropicaux).

Enfin, le crédit de programme susmentionné prévoit le financement de mesures destinées à favoriser l'engagement de ressources du secteur privé dans la réalisation de projets industriels. Cet objectif est atteint, par exemple, en finançant certaines études préalables de faisabilité, ou en mettant en contact, par le biais du bureau de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel à Zurich, investisseurs potentiels suisses et industriels des pays en développement.

---

1) Cf. message du 25 février 1981 sur des mesures commerciales et des mesures relatives aux produits de base dans le cadre de la coopération au développement (FF 1981 II 1).

L'aide humanitaire constitue enfin le troisième grand volet de notre politique de solidarité avec les plus défavorisés. Alors que les formes d'aide évoquées ci-dessus ont pour objectif de soutenir l'effort à long terme entrepris par les pays en développement pour éliminer les causes de la pauvreté, l'aide humanitaire pour sa part vise à soulager dans l'immédiat les manifestations les plus aiguës du sous-développement ainsi que les souffrances provoquées par catastrophes naturelles et conflits armés. Compte tenu de la sous-alimentation permanente de larges couches de la population des pays en développement et de la précarité de leurs conditions d'existence, il n'est pas surprenant que ce soit surtout dans ces régions que les catastrophes naturelles fassent le plus de victimes. La multiplication des conflits armés entre pays en développement a créé une masse de réfugiés évaluée à plus de dix millions de personnes, souvent totalement tributaires du soutien que leur apporte la communauté internationale. L'aide humanitaire a donc un rôle important à jouer, quoique la priorité revienne, dans l'affectation des moyens, à l'aide au développement, puisque celle-ci crée les conditions rendant à terme en grande partie superflue l'intervention de la première. L'aide humanitaire de la Suisse revêt diverses formes : contributions - en espèces ou en nature <sup>1)</sup> - à des organisations internationales à vocation humanitaire telles que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, le Programme alimentaire mondial ou le Comité international de la Croix Rouge; contributions - en espèces ou en nature également - à des oeuvres suisses d'entraide; interventions du corps suisse d'aide en cas de catastrophes. En date du 3 décembre 1981, vous avez ouvert un crédit de programme de 360 millions de francs permettant de poursuivre les actions d'aide humanitari-

---

1) Lait en poudre, farine de blé, tentes, etc.

re de la Confédération pour une période de trois ans au minimum à compter du 1er avril 1982 (FF 1981 III 1094). Ce crédit sera totalement engagé à mi-1985.

## 214 Complémentarité des mesures

Les diverses formes d'aide qui viennent d'être énumérées ont été conçues par le législateur comme complémentaires. Pour obtenir de ces instruments le meilleur effet possible, il convient de discerner clairement les avantages et les limites de chacun d'entre eux. Il convient également, devant toute demande d'un pays en développement, de se demander systématiquement quelle est la forme d'aide la plus appropriée pour l'action envisagée. Il n'est pas opportun, par exemple, de financer l'importation par un pays à revenu intermédiaire de biens d'équipement suisses par un don d'aide financière. Un crédit mixte sera sans doute mieux adapté. Inversement, il serait contre-indiqué d'octroyer un tel crédit à un pays à très faible revenu, incapable de générer les recettes d'exportation lui permettant de rembourser sa dette. Autre illustration : l'aide alimentaire ne saurait être conçue comme une solution de fortune permettant de renvoyer à des jours meilleurs l'effort de développement à long terme permettant d'accroître la production agricole locale. Elle doit être réservée en priorité à des actions d'urgence.

## 22 Autres mesures de coopération économique avec les pays en développement

Nous n'avons décrit ci-dessus que les mesures en faveur des pays en développement qui sont inscrites au budget de la Confédération et font partie de l'aide publique au développement proprement dite. D'autres mesures, qui n'entraînent pas de dépenses pour la Confédération, n'en sont pas moins importantes pour les pays en développement et sont, pour certaines d'entre elles, également inspirées par les prin-

cipes de coopération découlant de la loi du 19 mars 1976 et rappelées plus loin au chiffre 24. Par ces mesures, la Suisse contribue à créer un environnement économique et commercial favorable à la croissance des pays en développement, soutenant en particulier les possibilités de financement extérieur par les recettes d'exportation et par d'autres flux d'origine privée comme les investissements, les crédits à l'exportation et les prêts bancaires privés.

Les préférences tarifaires octroyées par la Suisse font de notre régime d'importation en provenance des pays en développement l'un des plus libéraux du monde. Ainsi les produits industriels (chap. tarifaires 25 à 99) peuvent pour la plupart profiter de la franchise douanière. Les articles textiles, l'habillement et les chaussures jouissent de réductions tarifaires de 50 pour cent par rapport au taux normal. Certains produits agricoles (chap. tarifaires 1 à 24) importants pour les pays en développement, notamment les produits tropicaux, bénéficient également de la franchise ou de réductions tarifaires. En ouvrant ses frontières, la Suisse a la conviction de permettre aux pays en développement de prendre une part plus importante aux relations économiques internationales et de favoriser l'adaptation constante et sans retard de son économie aux réalités changeantes de la division internationale du travail.

La Garantie contre les risques à l'exportation (GRE) favorise la présence de notre industrie d'exportation sur les marchés des pays en développement, tout en permettant à ceux-ci de bénéficier d'une forme de financement privée relativement avantageuse. En inscrivant dans la loi régissant l'octroi de la GRE (RO 1981 56) une référence explicite aux principes de la loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (dans le cas d'exportations à destination des pays les plus pauvres), le Parlement a manifesté sa volonté de placer divers volets de nos relations avec les pays en développement dans une même perspective.

Les pays en développement sont de plus en plus nombreux à reconnaître les avantages de l'investissement privé étranger, nous l'avons vu sous chiffre 141. D'où l'importance que revêtent les diverses mesures prises par la Confédération ou auxquelles elle s'associe pour encourager les investissements dans les pays en développement : la négociation dans le cadre des Nations Unies d'un code de conduite à l'intention des entreprises transnationales, la conclusion d'accords bilatéraux de protection des investissements; l'octroi de garanties contre les risques à l'investissement, etc.

Grand producteur et vendeur de technologie, notre pays participe activement à l'élaboration d'un code de transfert de technologie qui devrait faciliter l'accès des pays en développement aux nouvelles techniques sans léser les intérêts économiques de ceux qui les ont créées, ce qui équivaldrait à la longue à en faire tarir la source.

En s'associant aux Accords généraux d'emprunt, la Suisse a manifesté sa volonté de contribuer au renforcement des moyens d'action du Fonds monétaire international en des temps où les crises monétaires et financières que traversent nombre de pays en développement rendent son intervention de plus en plus souvent nécessaire. Le rôle que joue la Suisse dans la coopération monétaire et financière internationale serait accru en cas d'adhésion aux institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire international et Banque mondiale). Le Conseil fédéral a rendu publique sa décision de principe de proposer une telle adhésion, sans toutefois préciser à quelle date il entend demander au Parlement, puis, le cas échéant, au peuple de se prononcer sur ce sujet.

Le marché suisse des capitaux a continué d'approvisionner assez largement les pays en développement au cours des dernières années. Profitant des taux d'intérêt relativement bas qui y règnent, la Banque mondiale, en particulier, ainsi que d'autres institutions financières de développement y font des emprunts pour un montant considérable.

Ces mesures, dont la liste n'est pas complète, témoignent de l'effort accompli par la Suisse pour contribuer à la consolidation du système des relations économiques internationales. Notre économie étant profondément imbriquée dans ce système, nous avons un intérêt tout particulier à en assurer un fonctionnement harmonieux, notamment en permettant que les pays en développement y participent de façon plus équilibrée. Bien qu'elles bénéficient à ces derniers à un degré ou à un autre, ces mesures ne sauraient tenir lieu d'un renforcement de notre aide publique au développement. Le rôle spécifique et irremplaçable de l'ensemble de l'aide publique au développement a été mis en lumière sous chiffre 142. Nous exposerons au paragraphe suivant les raisons pour lesquelles la Suisse se doit de s'associer à l'accroissement de son volume.

### 23 Pour un renforcement de l'aide publique suisse au développement

Depuis plusieurs années, nous nous efforçons d'accroître le volume de notre aide publique au développement (APD)<sup>1)</sup>. Dans les Grandes lignes de la politique gouvernementale durant la législature 1979-1983, nous nous étions fixé pour objectif de nous rapprocher de la moyenne des pays industrialisés, portant notre APD à 0,31 pour cent du PNB en 1983 et à 0,35 pour cent vers le milieu des années quatre-vingt. En ouvrant un crédit de programme pour la continuation de la coopération technique et de l'aide financière d'un montant de 1'650 millions de francs, soit plus du double du montant du crédit de programme précédent, vous nous avez donné les moyens d'engagement permettant d'atteindre cet objectif.

Malheureusement, la situation difficile des finances fédérales ainsi que la volonté de rétablir progressivement

---

1) Outre l'aide accordée par la Confédération, l'APD de la Suisse comprend également l'aide fournie par les cantons et les communes. Celle-ci s'est élevée, en 1983, à 7 millions de francs environ.

L'équilibre budgétaire nous ont contraints de ralentir le rythme prévu de croissance du volume de notre APD et de reporter dans le temps la date à laquelle nous parviendrons à l'objectif annoncé en 1979. Les montants pour l'aide publique au développement inscrits au plan financier ont été en premier lieu soumis à la réduction linéaire de 10 pour cent (FF 1982 III 1081). Poursuivant l'exercice d'assainissement des finances fédérales, nous avons envisagé - dans les perspectives financières du 4 octobre 1982 <sup>1)</sup> - de stabiliser l'aide publique au développement à 0,26 pour cent du PNB. Un tel scénario aurait impliqué des coupures supplémentaires d'un montant de 380 millions de francs pour les années 1984 à 1986, s'ajoutant à celles qui avaient été opérées en vertu de la réduction linéaire de 10 pour cent. Au cours de la session d'été 1983 des Chambres, de nombreux parlementaires de tous horizons politiques se sont élevés contre le fait que l'on fasse porter sur le budget d'APD une part aussi importante de l'effort d'assainissement des finances fédérales. Compte tenu de ces réactions, compte tenu également des démarches entreprises par les Eglises nationales de Suisse et par les oeuvres d'entraide privées avec l'appui de larges secteurs de l'opinion publique, nous avons décidé en fin de compte de maintenir une ligne ascendante du volume de notre APD fixé en pourcentage du produit national brut.

Après réduction linéaire de 10 pour cent, déjà décidée par le Parlement pour 1985 et proposée pour les années 1986 et 1987 dans notre "Message à l'appui des mesures d'économies 1984 (Programme complémentaire)", les montants d'APD s'établiront comme suit :

1985 : 648 millions de francs (0,28% du PNB)  
 1986 : 715 millions de francs (0,30% du PNB)  
 1987 : 795 millions de francs (0,31% du PNB)

---

1) Cf. Message du Conseil fédéral concernant le budget de la Confédération pour l'année 1983, du 4 octobre 1982.

C'est ce dernier objectif que nous avons inscrit dans notre Rapport sur les grandes lignes de la politique gouvernementale 1983-1987 (FF 1984 I 153).

Budget 1984 et Plan financier 1985-1987 pour l'aide publique au développement (APD) accordée par la Confédération  
(En millions de francs)

		Budget 1984	Plan financier 1985	1986	1987	Total 1985/87
Coopération technique et aide financière	1)	372,7	391,7	430,2	488,4	1310,3
Aide humanitaire et aide alimentaire	2)	121,8	131,4	142,1	160,7	434,2
Mesures de politique économique et commerciale	3)	91,2	111,2	128,5	130,1	369,8
Participation au capital des banques régionales de développement	4)	10,0	11,0	11,0	13,0	35,0
Bourses universitaires	5)	3,0	3,2	3,6	3,7	10,5
APD relevant de crédits de programme		598,7	648,5	715,4	795,9	2159,8
Dépenses administratives comptabilisées au titre de l'APD	6)	15,5	16,3	17,1	18,0	51,4
TOTAL APD de la Confédération	7)	614,2	664,8	732,5	813,9	2211,2
APD en pourcentage du PNB	8)	0,27	0,28	0,30	0,31	

Sources: Budget 1984 selon l'AF du 14 déc. 1983.

Plan financier 1985-1987 au 18 janv. 1984 et après réductions linéaires de 10% d'ores et déjà décidées pour 1985 et proposées dans le cadre du "Programme complémentaire d'économies" dès 1986.

Notes: voir page suivante.

- 1) Les engagements correspondants sont à charge du crédit de programme de 1650 millions de francs ouvert le 8 décembre 1980 et destiné à assurer la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement pour une période minimale de 3 ans à compter du 1er janvier 1981; ce crédit aura été intégralement engagé au 31 octobre 1984 (FF 1980 III 1435).
- 2) Les engagements correspondants sont à charge du crédit de programme de 360 millions de francs destiné à assurer la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération pour la période allant du 1er avril 1982 au 30 mars 1985 au moins (AF du 3 déc. 1981; FF 1981 III 1094). La contribution ordinaire de la Confédération au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), fondée sur l'AF du 1er déc. 1981 (FF 1981 III 1093), ainsi que la participation de la Suisse au budget administratif du Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM), fondée sur l'AF du 17 mars 1954, sont également comprises dans les montants ci-dessus.
- 3) Les engagements correspondants sont à charge du crédit de programme de 350 millions de francs concernant le financement de mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale au développement, pour la période allant du 1er juillet 1982 au 30 juin 1985 au moins (AF du 29 sept. 1982; FF 1982 III 152). Ce crédit a été augmenté de 100 millions de francs (AF du 14 mars 1983; FF 1983 I 1196) pour assurer le financement complémentaire de crédits mixtes et d'aides à la balance des paiements dans le cadre du programme de relance visant au renforcement de l'économie suisse.
- 4) Les engagements correspondants sont à charge du crédit de programme de 300 millions de francs relatif à la participation de la Suisse à l'augmentation du capital des Banques asiatique, interaméricaine et africaine de développement, pour une période minimale de 4 ans à partir du 1er octobre 1979 (AF du 26 sept. 1979; FF 1979 II 1009).
- 5) Suite à la modification du 7 oct. 1983 (FF 1983 III 1099) de l'AF du 19 déc. 1980 (FF 1980 III 1428) concernant l'octroi de bourses à des étudiants étrangers en Suisse, les bourses à des étudiants de pays en développement seront désormais allouées sur la base de crédits d'engagement annuels.
- 6) Les dépenses administratives liées à la gestion de l'aide, telles que dépenses de personnel, dépenses générales et coûts imputés peuvent désormais être comptabilisées comme de l'APD selon les nouvelles directives statistiques de l'OCDE.
- 7) Ces totaux correspondent à la rubrique 152 de la classification fonctionnelle intitulée "Assistance aux pays en développement".
- 8) PNB prévu: 1984: 221,9 milliards de francs (La Vie Economique, janvier 1984) puis progression annuelle nominale de 5% pour 1985 et de 5,5% pour 1986 et 1987.

Nous avons, sous chiffre 13, évoqué l'étendue des besoins des pays en développement <sup>1)</sup> et montré que pour les plus pauvres d'entre eux, l'aide publique au développement constitue un moyen indispensable de les satisfaire. Les autres sources extérieures - recettes d'exportations, capitaux privés - restent en effet largement insuffisantes pour cette catégorie de pays. L'aide publique au développement sous forme d'apport financier et technique n'est bien entendu qu'un des éléments d'une politique de développement qui doit se greffer sur l'effort propre entrepris par les intéressés eux-mêmes, s'appuyer sur des organisations ou collectivités locales et nationales, être en harmonie avec les possibilités humaines, en particulier une disponibilité suffisante de cadres locaux qualifiés. Il n'en reste pas moins que l'insuffisance des moyens financiers extérieurs figure parmi les contraintes majeures qui freinent le développement. Ceci est devenu plus évident encore depuis le début de la présente crise économique.

Dans ces circonstances, et nous rappelant des souffrances humaines parfois indicibles que peut estomper, tout en les révélant, l'analyse économique contenue dans ce message, nous nous sentons moralement tenus d'intensifier dans la mesure du possible notre effort en faveur des populations démunies. La population suisse a conscience de cet impératif d'ordre éthique et le manifeste en répondant avec générosité aux appels périodiquement lancés par les oeuvres d'entraide pour secourir ceux qui sont dans la détresse. La tradition humanitaire de la Suisse est trop connue, trop étroitement associée à l'image que nous souhaitons donner de notre pays pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter, si ce n'est pour souligner que cette tradition nous impose une fidélité aux valeurs qui l'inspirent et pour constater que la communauté internationale comprendrait mal de notre pays qu'il n'assume pas sa part de responsabilité dans l'effort concerté des pays privilégiés pour lutter contre la misère. L'aide publique

---

1) Voir également l'annexe 3.

suisse au développement se fait l'écho des sentiments de responsabilité et de solidarité largement partagés dans notre pays.

Il y va également de notre intérêt économique d'accroître le volume de notre aide au développement. Notre économie est fortement tournée vers l'extérieur, de sorte que notre prospérité est fonction directe de la santé de l'économie mondiale dans laquelle les pays en développement jouent un rôle croissant. Si nous voulons que le tiers monde continue d'importer les biens et services produits dans notre pays, d'assurer un approvisionnement suffisant de la Suisse en matières premières et soit en mesure de rembourser les emprunts qu'il a contractés sur nos marchés financiers, nous devons contribuer à assurer la viabilité et la croissance des économies des pays en développement et convaincre ces derniers de participer à un système économique international ouvert.

L'aide publique au développement contribue aussi de manière directe à stimuler notre économie. Comme le montre l'étude entreprise pour donner suite au postulat Generali du 19 mars 1981 et publiée dans les 18e et 83/2 Rapports sur la politique économique extérieure de la Suisse (FF 1982 I 341 et 1984 I 373), l'aide publique suisse au développement, mais aussi celle des autres pays et institutions multilatérales donateurs donnent lieu à d'importantes commandes de biens et services dans notre pays dont l'effet sur la conjoncture n'est pas à négliger en période de sous-emploi. Pour l'année 1980, les retombées de l'aide publique au développement pour notre économie ont été estimées à 551 millions de francs (y compris 214 millions de francs de commandes financées par la Banque Mondiale), tandis que le montant de notre aide s'est élevé à 406 millions de francs. Le volume des achats de biens et services effectués en Suisse grâce à des fonds d'aide publique au développement a été plus important encore en 1981, avoisinant 650 millions de francs, pour une APD de 446,5 millions de francs.

Le souci de préserver notre environnement milite également en faveur d'un accroissement de notre aide publique au développement. L'équilibre écologique du globe est indivisible. Certaines des menaces qui pèsent sur notre environnement prennent leur source et trouvent leur solution à l'extérieur de nos frontières. Dans les pays en développement, la misère ne laisse souvent à l'homme d'autre choix que d'accroître la pression qu'il exerce sur des ressources trop rares et de porter des atteintes parfois irréversibles à l'équilibre écologique. Le déboisement, l'épuisement des sols, l'érosion, la pollution des eaux et la désertification amenuisent chaque jour le patrimoine naturel. L'exploitation trop intensive des forêts tropicales condamne de nombreuses espèces végétales et animales à l'extinction; à la longue, elle pourrait réduire la capacité du globe de générer l'oxygène dont il a besoin. Lutter contre la pauvreté par l'aide au développement, c'est contribuer à donner aux populations du tiers monde la possibilité de maîtriser leur relation avec le milieu ambiant.

Mais ce sont indéniablement des considérations d'ordre politique qui priment dans notre volonté d'accroître notre effort en faveur des pays en développement. Si l'injustice et la misère éveillent en nous un sentiment de révolte, elles le suscitent a fortiori chez ceux qui en sont les victimes. La brèche croissante qui sépare riches et pauvres est source de tensions et de conflits, nous l'avons rappelé sous chiffre 127. En contribuant à l'amenuiser, l'aide publique au développement apporte une contribution importante à la paix et à la sécurité internationales et, par là même, à la sécurité de notre pays.

Les faits sont extrêmement simples : plus de 4 milliards d'êtres humains doivent se partager les ressources limitées d'un globe où les frontières tendent à s'estomper. Une minorité de pays disposent aujourd'hui, grâce à leur dotation en ressources naturelles, au travail et à l'ingéniosité de leurs habitants certes, mais grâce aussi à un concours en partie fortuit de circonstances historiques, d'une très large

part de la richesse mondiale. Que cela soit par solidarité ou par intérêt propre bien compris, il importe qu'ils sachent en investir une modeste partie - dût-il leur en coûter - pour assurer la stabilité et la viabilité à long terme d'un système des relations internationales qui leur est somme toute favorable.

#### 24           Principes orientant la politique suisse               de coopération au développement

Les principes et objectifs de la coopération au développement ont été définis par les Chambres dans la loi du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales. L'article 5 de cette loi spécifie que "la coopération au développement soutient les efforts des pays en développement en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs populations. Elle doit contribuer à mettre ces pays en mesure d'assurer leur développement par leurs propres forces. Elle tend, à long terme, vers un meilleur équilibre au sein de la communauté internationale. Elle soutient en priorité les efforts des pays en développement, régions et groupes de populations les plus défavorisés". Dans sa formulation ramassée, cet article a su faire la synthèse d'un énorme travail de réflexion, étayé par de multiples expériences directes, qui a mobilisé les parlementaires, les divers milieux de notre pays qui sont associés sous une forme ou sous une autre à la coopération au développement (oeuvres d'entraide, Eglises, représentants de l'économie privée, universités, syndicats), ainsi que les Offices fédéraux concernés. Les années de pratique qui se sont écoulées depuis l'adoption de la loi ont largement confirmé la pertinence de son orientation, tout en donnant un contenu de plus en plus concret aux principes qui y sont énoncés. Les différents messages concernant les divers volets de la coopération au développement que nous avons soumis à votre approbation ont exposé les politiques définies et les mesures mises en oeuvre pour traduire les orientations de la loi dans les faits. Les rapports de gestion soumis chaque année à votre examen ont

rendu compte des activités entreprises par la Confédération au titre de la coopération au développement. Depuis 1982, les Commissions des affaires étrangères des deux Chambres sont invitées annuellement à se prononcer sur un Tour d'horizon de la politique suisse de coopération au développement qui dégage, à l'intérieur du cadre tracé par la loi, quelques grandes options orientant la prise de décision en matière de coopération technique et d'aide financière. Le Parlement est donc très étroitement associé à la définition de la politique de coopération au développement dont nous décrivons ci-dessous quelques points forts.

#### 241 L'aide à l'effort propre dans les pays en développement

Nous avons montré sous chiffre 128 qu'aucun développement durable n'est concevable s'il ne part de l'effort entrepris par les intéressés eux-mêmes pour vaincre la pauvreté. Cet effort, rappelons-le, peut être le fait d'administrations et d'organismes para-étatiques, mais également celui de petites collectivités locales ou d'organisations non gouvernementales, en particulier dans les pays pauvres où les structures administratives sont fragiles et les ressources budgétaires insuffisantes. Loin de prétendre se substituer à cet effort que nous savons irremplaçable, notre soutien cherche à se greffer sur des initiatives prises dans les pays en développement. Cette option implique en premier lieu que l'on renonce à imposer des solutions de l'extérieur, quand bien même elles auraient fait leurs preuves sous d'autres latitudes, et que l'on recherche la zone de convergence de la stratégie de développement choisie par le pays récipiendaire et des objectifs de notre politique d'aide tels que les définit la loi du 19 mars 1976.

Elle exige en second lieu, une profonde connaissance du pays bénéficiaire, de ses institutions et des forces vives de la société, à l'échelon national et local, le choix du parte-

naire étant aussi important que celui des activités envisagées. Enfin, cette option appelle, particulièrement dans le cas d'un soutien aux initiatives de petites collectivités locales, une méthodologie faite de prudence et de patience. Ne pas fixer d'objectifs qui n'aient été agréés par les destinataires; ne pas imprimer à la marche du projet un rythme plus rapide que celui que veulent suivre ses bénéficiaires; ne pas enfermer le déroulement du projet, sous prétexte de planification, dans un carcan qui l'empêche de réagir à la dynamique qu'il aura lui-même contribué à déclencher.

242            Mettre les pays bénéficiaires en mesure d'assurer leur développement par leurs propres forces

Cet objectif primordial de notre politique de coopération au développement oriente aussi bien le choix des actions que nous soutenons que celui de la manière dont nous réalisons les projets et programmes de coopération.

Sur le plan du choix des actions, plusieurs approches - qui peuvent être combinées - permettent de poursuivre cet objectif. L'une d'elles est incontestablement le renforcement des institutions dans les pays en développement (administrations publiques, banques de développement, institutions éducatives et scientifiques, etc.). Il s'agit d'en améliorer l'efficacité certes, mais aussi de les aider à se mettre au service des populations les plus défavorisées, ce qui va parfois à l'encontre d'une pratique suivie pendant des années. Il s'agit également de contribuer à susciter, au niveau local, des associations d'intérêts, des groupes informels de producteurs, de mères de famille ou encore de jeunes qui soient à même d'organiser les initiatives prises par la population et de relayer, à l'échelon villageois, les programmes de développement de l'Etat.

Dans ce contexte, la formation de cadres à tous les niveaux revêt une importance décisive. Dans les premiers temps de la coopération au développement, cette formation a été donnée principalement en Suisse, grâce à un programme de bourses qui demeure un volet non négligeable de notre politique. Mais de plus en plus, nous tendons à privilégier la formation dans les pays en développement, soutenant les institutions de recherche et d'enseignement chargées de la dispenser <sup>1)</sup>. Dans les projets de coopération technique, les experts suisses ont parmi leurs tâches principales de former les responsables locaux.

Il importe également que la coopération au développement contribue à accroître la productivité de l'économie du pays bénéficiaire, de façon que celle-ci devienne progressivement en mesure de créer les ressources nécessaires à la poursuite de l'investissement, de substituer les importations et d'accroître les exportations. Nous le faisons en appuyant la mise en place de services et équipements dans les domaines de l'éducation, de la santé, des routes et de l'énergie <sup>2)</sup>, dont le bon fonctionnement est une condition importante de la rentabilité d'investissements productifs. Notre aide y contribue également lorsque - par des projets de reboisement ou de lutte anti-érosive - elle préserve l'équilibre écologique et les ressources naturelles qui sont la base de toute production <sup>3)</sup>. La coopération au développement s'attaque enfin plus directement à cette tâche en favorisant, par exemple, la diffusion de nouvelles techniques agricoles ou d'élevage qui accroissent les rendements ou en soutenant l'effort d'industrialisation des pays en développement <sup>4)</sup>.

---

1) Cf. exemple no 3 de l'annexe 5.

2) Cf. exemples no 2 et 4 de l'annexe 5.

3) Cf. exemple no 10 de l'annexe 5.

4) Cf. exemples nos 5 et 9 de l'annexe 5.

243      **Priorité aux pays, régions et groupes de  
populations les plus défavorisés**

Prise dans son ensemble, l'aide publique au développement reste largement insuffisante pour répondre aux besoins de financement des pays du tiers monde. Mais d'autres types de flux financiers peuvent également contribuer à satisfaire cette demande : les capitaux bancaires privés ou les investissements privés directs, par exemple. Pour que l'aide publique au développement soit utilisée avec un maximum d'efficacité, il convient de l'orienter en priorité vers les pays, régions ou secteurs d'intervention où elle n'a pas de substitut. Il s'agit au premier chef des pays les moins avancés et autres pays à faible revenu. Du fait de leur excessive pauvreté, ils n'attirent pas l'investissement; rares sont les banques qui se risquent à leur octroyer des prêts; leurs recettes d'exportation sont insuffisantes pour assurer les importations nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels. Aussi leur consacrons-nous (voir ch. 311) une part importante de notre aide, presque exclusivement sous forme de dons de coopération technique et d'aide financière. Dans les pays à revenu intermédiaire également, de larges couches de la population souffrent, en matière d'alimentation, d'éducation, de santé, d'habitat, etc., de carences comparables à celles des habitants des pays les plus démunis. L'expérience des dernières années a montré qu'une croissance axée sur quelques pôles industriels pouvait n'apporter aucun mieux-être à la majorité de la population rurale. Dans ces pays-là, notre coopération technique s'adresse aussi directement que possible aux groupes de populations et aux régions les plus déshéritées. Elle y appuie les efforts visant à renforcer l'organisation de ces couches défavorisées, de façon à accroître leur pouvoir de négociation et de défense de leurs intérêts face aux secteurs privilégiés de la société. C'est ainsi que nous sommes amenés à collaborer, dans certains cas, avec des organisations non gouvernementales locales (cf. ch. 321.2). Notre aide joue aussi dans ces pays le rôle d'un levier mobilisant les ressources publiques en

faveur des populations démunies. Par le dialogue qui s'instaure avec le gouvernement partenaire, nous tentons de rendre ce dernier attentif aux avantages économiques, sociaux et humains d'un développement équilibré qui, en particulier, associe les campagnes aux bénéficiaires de la croissance.

Un groupe particulièrement défavorisé mérite une mention spéciale : les femmes. Dans la quasi totalité des pays en développement, leur situation est plus critique encore que celles des hommes. Les femmes assument en effet de nombreuses fonctions : l'éducation des enfants et le ménage, certes, mais également - dans bien des cas - l'agriculture vivrière, l'élevage, le petit commerce, etc. Certaines des activités ménagères les mobilisent quotidiennement des heures durant : le ramassage du bois de feu ou le transport de l'eau potable, par exemple. Bien qu'assumant de ce fait une surcharge de travail, les femmes ne se voient en général pas reconnaître les mêmes responsabilités que les hommes ni ne se voient attribuer les mêmes moyens d'action. En matière d'éducation scolaire et de formation professionnelle, elles sont souvent victimes de discrimination. Ce déséquilibre a été fréquemment accentué - involontairement sans doute - par des programmes de développement qui ont omis de se poser la question de leur impact sur la situation des femmes. C'est ainsi, par exemple, que les plans d'expansion des cultures commerciales s'adressant aux hommes ont, dans de nombreux cas, prétérité la condition des femmes qui se consacrent traditionnellement aux cultures vivrières.

Comme nous l'avons indiqué dans le "Rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde" <sup>1)</sup> publié le 18 novembre 1983 en réponse à un postulat, nous continuerons de prêter une attention toute particulière à la promotion des femmes, pour des raisons d'équité comme d'efficacité. Compte tenu des rôles multiples et essentiels que jouent les femmes,

---

1) Disponible auprès de la Direction de la Coopération au développement et de l'aide humanitaire, DFAE, 3003 Berne.

il est impossible de promouvoir le développement sans s'assurer de leur pleine participation. Pour atteindre ce dernier objectif, il peut convenir, dans certains cas, de soutenir des projets s'adressant exclusivement aux femmes. Il est en tous cas nécessaire, comme règle générale, d'examiner dans quelle mesure et de quelle manière les activités entreprises dans le cadre d'un projet de développement affectent la situation des femmes et quelles dispositions doivent être prises pour que celles-ci en bénéficient également <sup>1)</sup>.

Ces réflexions inspirent les actions directes que nous conduisons en faveur des populations les plus pauvres. Il convient de signaler ici que d'autres formes d'aide peuvent indirectement contribuer à améliorer leurs conditions d'existence. Une aide à la balance des paiements ou des mesures de promotion commerciale peuvent, en influant favorablement sur la situation économique d'ensemble du pays, avoir une incidence positive significative sur les couches défavorisées.

#### 244 Conditions d'accueil de l'aide dans le pays bénéficiaire

Certaines conditions doivent être réunies, dans le pays qui bénéficie de notre aide, pour que celle-ci puisse s'employer avec l'efficacité voulue et en conformité avec les principes énoncés dans la loi du 19 mars 1976.

Le non-respect des droits de l'homme peut nous amener à réexaminer notre programme de coopération dans un pays donné. Comment, en effet, "favoriser l'épanouissement de l'homme et lui donner la possibilité de participer activement au développement économique, social et culturel de la société à laquelle il appartient" <sup>2)</sup>, lorsque des droits fondamentaux, tels que la liberté d'expression, d'association ou la sécurité personnelle, sont systématiquement violés ?

1) Cf. exemple no 6 de l'annexe 5.

2) Loi du 19 mars 1976, art. 6, 2e al., let. a.

Toutefois, comme nous l'avons exposé dans le précédent message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (FF 1980 II 1333) et dans le Rapport du 2 juin 1982 sur la politique de la Suisse en faveur des droits de l'homme (FF 1982 II 753), nous considérons que l'interruption d'un programme de coopération à la suite de violations flagrantes des droits de l'homme peut avoir pour conséquence d'aggraver encore les conditions de vie des populations pauvres qui ne sont pas les responsables, mais bien les victimes de la politique suivie par leurs autorités. C'est pourquoi nous procédons dans chaque cas à un examen approfondi de notre programme de coopération. Lorsqu'en dépit de certaines violations des droits de l'homme, un projet permet d'atteindre les objectifs que la loi du 19 mars 1976 assigne à notre aide et qu'il contribue à atténuer pour les bénéficiaires les conséquences du non-respect de ces libertés fondamentales, nous en poursuivons la réalisation. Par contre, lorsque les violations sont si graves et systématiques qu'elles conduisent à l'instauration d'un régime coercitif empêchant la population de s'associer à l'effort de développement et de bénéficier de ses fruits, nous nous voyons contraints de suspendre notre assistance.

La politique de développement menée par le pays bénéficiaire doit aussi être telle qu'elle permette à notre aide d'atteindre les objectifs de la loi. Lorsque cette politique décourage la production et les échanges, fixant par exemple des prix agricoles non rémunérateurs ou entravant la circulation des biens par une réglementation abusive, un programme de coopération dans ce domaine risque de ne pas porter de fruits. Cette politique peut, dans d'autres cas, n'avoir pour but de ne bénéficier qu'à une minorité de nantis, auquel cas il est pratiquement impossible à notre aide de s'adresser utilement aux couches de population les plus défavorisées. Dans ces deux éventualités, nous pouvons être conduits - si le gouvernement concerné ne manifeste aucune volonté d'ajuster progressivement sa politique de

développement - à renoncer à donner suite à des propositions de coopération, voire à suspendre progressivement notre soutien à des actions déjà entreprises.

### 3 La coopération technique et l'aide financière bilatérales

Orientant l'ensemble de notre politique de coopération au développement, les principes et priorités que nous avons évoqués au chapitre précédent s'appliquent bien évidemment à la coopération technique et l'aide financière bilatérales, qui font l'objet de ce chapitre, comme à notre assistance dans ces domaines sur le plan multilatéral, qui sera abordée au chapitre 4. La définition de quelques objectifs communs à tous les instruments de la coopération suisse au développement n'enlève rien au fait que chacun a un rôle spécifique à jouer (sous ch. 21, nous en avons souligné la complémentarité).

Nous exposerons ci-dessous les objectifs et modalités de mise en oeuvre propres à la coopération technique et l'aide financière bilatérales, qui sont le principal volet de notre politique de coopération au développement (ch. 31 et 32). Sous chiffre 33, 34, 35, nous en décrirons les procédures de supervision opérationnelle, de contrôle financier et d'évaluation.

#### 31 Les politiques d'aide

#### 311 Le choix des pays bénéficiaires

Selon les critères définis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), on recense aujourd'hui plus de 150 pays en développement. Disperser notre aide bilatérale entre tous ces pays si différents par leur niveau de développement, leur dimension, leur culture et leur histoire serait contraire à l'efficacité. Il s'agit donc de

faire un choix. En fait, l'aide publique bilatérale suisse est clairement concentrée sur un certain nombre de pays ou catégories de pays. En 1983, 37 pour cent de la coopération technique et de l'aide financière bilatérales sont allés aux pays les moins avancés (PMA), dont la communauté internationale a reconnu qu'ils ne pouvaient se tirer d'affaire sans un soutien externe substantiel. 69 pour cent ont été attribués aux pays à faible revenu (y compris les PMA), c'est-à-dire aux pays ayant un revenu inférieur à 600 dollars en 1980.

Même à l'intérieur du groupe des pays défavorisés, le plus gros de notre aide s'adresse à 18 pays et une région (le Sahel) dits de concentration qui, à eux seuls, bénéficiaient en 1983 de 60 pour cent de notre effort bilatéral. Le tableau ci-dessous en donne la liste ainsi que le montant des contributions qui leur ont été accordées en 1983.

Répartition géographique des actions de coopération technique et d'aide financière bilatérales

(Versements nets en millions de francs)

Région/Pays	Mio. de fr.	%	Région/Pays	Mio. de fr.	%
<u>Afrique</u>	<u>118,1</u>	<u>41,1</u>	<u>Amérique latine</u>	<u>52,0</u>	<u>18,1</u>
Bénin	3,8		Bolivie	3,7	
Haute-Volta	5,1		Honduras	6,1	
Kenya	4,5		Pérou	5,7	
Madagascar	6,3		Autres pays et projets régionaux	36,5	
Mali	14,4				
Mozambique	4,7		<u>Asie</u>	<u>95,3</u>	<u>33,2</u>
Niger	7,0		Bangladesh	5,5	
Rwanda	14,7		Inde	42,4	
Projets régionaux du Sahel	5,7		Indonésie	7,6	
Tanzanie	11,1		Népal	22,1	
Autres pays et projets régionaux	40,8		Pakistan	2,8	
			Autres pays et projets régionaux	14,9	
			<u>Europe</u>	<u>1,0</u>	<u>0,3</u>
			<u>Non classé</u>	<u>20,8</u>	<u>7,3</u>
<b>Total</b>				287,2	100,0

Compte tenu des connaissances approfondies des réalités du pays bénéficiaire qui sont nécessaires à la gestion d'un programme cohérent de coopération, de la nécessité de s'assurer que les moyens sont utilisés à bon escient, compte tenu également des limitations de personnel de la Direction de la Coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA), le nombre des pays de concentration n'est guère susceptible d'être modifié rapidement.

Mais concentration ne signifie pas exclusivité : des programmes restreints sont actuellement en cours dans les pays suivants (versements 1983 en millions de francs) :

Continent	Pays	Montant Mio. de fr.	Pays	Montant Mio. de fr.
<u>Afrique</u> :	Burundi	1,5	Lesotho	1,0
	Cameroun	2,3	Sénégal	4,1
	Cap-Vert	0,4	Tchad	1,2
	Guinée-Bissau	0,9	Tunisie	0,3
<u>Amérique latine</u> :	Colombie	0,9	Nicaragua	5,1
	Equateur	1,9	Paraguay	1,6
	Haïti	3,6		
<u>Asie</u> :	Bhoutan	2,6	Thaïlande	0,6
	Jordanie	0,2	Yémen, Nord	3,8
	Sri Lanka	2,0		
<u>Europe</u> :	Turquie	1,0		

Par le biais de contributions aux projets d'oeuvres d'entraide privées, nous sommes encore présents dans une vingtaine d'autres pays. Certains programmes régionaux (en Amérique centrale ou au Sahel, par exemple) nous permettent d'atteindre des pays ne bénéficiant pas d'une aide bilatérale directe.

Maintenant, comment le choix des pays de concentration s'est-il opéré? La liste présentée plus haut n'est pas le fruit d'une décision soudaine, mais plutôt du bilan d'une

somme d'expériences ainsi que d'un processus progressif où se sont combinés raisons historiques et critères objectifs. Au cours des premières années de coopération, ce sont indéniablement les facteurs historiques - tels la présence de missionnaires suisses ou le travail de pionnier d'une oeuvre d'entraide de notre pays - qui ont prévalu. Au fil des années, et singulièrement à la suite de l'adoption de la loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, la politique de sélection s'est basée de plus en plus sur des critères objectifs découlant des principes énoncés sous chiffre 24. Nous signalerons en particulier :

- le niveau de revenu : la priorité est clairement attribuée aux pays pauvres;
- la politique suivie par le pays partenaire en matière de droits de l'homme et de développement économique et social doit être telle qu'elle permette à notre aide d'atteindre les objectifs fixés dans la loi du 19 mars 1976 (cf. ch. 244);
- notre aide devant se greffer sur l'effort propre du pays bénéficiaire, il importe que cet effort soit suffisant, au niveau de l'administration nationale comme à celui des collectivités locales;
- l'expérience accumulée doit montrer qu'il est possible de collaborer de manière efficace avec les entités de contrepartie (ministères, administrations décentralisées, communautés locales).

Ces critères, suivis de manière pragmatique, expliquent les changements qui sont intervenus dans la liste des pays de concentration. Nous avons réduit nos programmes dans plusieurs pays lorsqu'il est apparu que le niveau de développement atteint ou que l'accroissement subit des ressources dont ils disposaient les mettaient désormais en mesure

d'assurer leur développement essentiellement par leurs propres forces. Nous avons suspendu, voire définitivement retiré notre soutien à quelques pays lorsqu'à la suite d'une invasion par un pays voisin, d'une guerre civile ou d'un coup d'Etat, une situation d'insécurité s'est instaurée ou une politique a été mise en oeuvre qui ne permettait plus aux projets que nous soutenions d'atteindre les objectifs qui leur étaient fixés. Enfin, nous avons aussi la possibilité de modifier la forme de notre aide en fonction de l'évolution du pays bénéficiaire, remplaçant par exemple les contributions non-remboursables par des crédits.

### 312 Le choix des secteurs d'intervention

L'article 5 de la loi du 19 mars 1976 définit, outre les objectifs généraux de la coopération au développement, un certain nombre de priorités. Il y est spécifié que la coopération au développement "encourage notamment :

- a. Le développement rural;
- b. L'amélioration alimentaire, en particulier par les cultures vivrières destinées à la consommation locale;
- c. La promotion de l'artisanat et de la petite industrie locale;
- d. La création d'emplois;
- e. La recherche et le maintien d'un équilibre écologique et démographique".

Cette liste - non exhaustive - de secteurs prioritaires d'intervention correspond étroitement au diagnostic, esquissé sous chiffre 12, des problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement. L'accent mis sur le développement rural, en particulier, provient de la conscience - très nette dès les premiers temps de la coopération suisse au développement - du sort de parent pauvre réservé aux paysans dans la plupart des pays du tiers monde. D'emblée, ce secteur a

bénéficié, dans l'affectation des moyens, d'une priorité claire qui a été maintenue jusqu'à nos jours, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Répartition sectorielle des dépenses de coopération technique et d'aide financière bilatérales en 1983

(En pourcentage du total des versements bilatéraux)

---

Agriculture, sylviculture	27 %	Industrie, artisanat	9 %
Education	11 %	Construction, communication	7 %
Projets plurisectoriels	14 %	Banques, commerce, tourisme	11 %
Santé	9 %	Non classé	12 %
<hr/>			
Total			100 %

---

Cette priorité est plus manifeste encore si l'on tient compte du fait que le terme de "projets plurisectoriels" se réfère en général à des projets de développement rural intégrés et que bien des programmes dans les domaines de la santé et de l'éducation ont les campagnes pour terrain d'action.

Nos interventions dans le secteur agricole prennent les formes les plus diverses. Sur le plan de la recherche, nous contribuons - soit directement, soit par le canal de notre soutien aux centres membres du Groupe consultatif pour la recherche agronomique internationale (CGIAR; voir également ch. 424) - à l'identification de méthodes culturelles et d'élevage qui accroissent les rendements, diminuent l'incidence de parasites et épizooties tout en préservant l'équilibre écologique. Nous faisons porter l'accent sur l'agriculture pluviale, la grande majorité des paysans ne disposant pas de terres irriguées et veillons à ce que les techniques mises au point demeurent - tant du point de vue des investissements que des connaissances requis - à la portée des petits producteurs. Pour diffuser ces nouvelles méthodes, nous appuyons les services de vulgarisation des pays en développement, la mise en train d'entreprises ou de coopératives de producteurs d'intrants agricoles (engrais, semences, machines agricoles) ainsi que le renforcement de systèmes

d'épargne et de crédit rural. La production agricole peut être stimulée également par la construction de puits et de canaux d'irrigation ainsi que d'infrastructures routières qui facilitent les communications d'une région avec le reste du pays. Au niveau de la commercialisation de la production, nous favorisons la mise en place de stocks régulateurs à l'échelon villageois ou régional qui contribuent à stabiliser les prix des produits agricoles et permettent de constituer des réserves en prévision de disettes (cf. exemple no 7 de l'annexe 5).

Principal combustible, matériau de construction et parfois source de revenus monétaires, le bois revêt une importance critique pour le paysan. L'exploitation trop intensive des forêts menace à la fois l'économie paysanne et l'équilibre écologique; au rythme actuel de déboisement, la moitié des forêts que comptait le tiers monde en 1980 auront disparu en l'an 2000. Les nombreux projets forestiers que nous soutenons ont pour objectif de permettre une utilisation rationnelle des forêts et, par des reboisements et l'aménagement des bassins versants, d'enrayer l'érosion et la désertification (cf. exemple no 10 de l'annexe 5).

Rappelons enfin que le paysan ne dissocie pas les différents aspects de ses conditions d'existence : production, éducation, santé, habitat. Pour enrayer l'exode rural, il importe de satisfaire les besoins essentiels dans chacun de ces domaines. Les projets que nous réalisons dans les campagnes pour fournir de l'eau potable, mettre sur pied des systèmes de soins de santé primaires et d'alphabétisation fonctionnelle ou pour faciliter la communication par journaux et radios font partie intégrante de notre effort pour promouvoir le développement rural. Par ailleurs, nous privilégions de plus en plus une approche plurisectorielle de cette problématique dans le cadre de projets de développement rural intégrés qui peuvent combiner, par exemple, la construction d'équipements collectifs, la diffusion de nouvelles tech-

riques productives et la formation d'auxiliaires villageois de santé (voir également ch. 315 et exemple no 8 de l'annexe 5).

Nous vouons également une attention particulière à la création d'emplois, dans la petite industrie et l'artisanat notamment. Dans le cadre des projets de coopération technique et d'aide financière bilatérales, il s'agit en général d'une petite industrie étroitement liée à la production agricole (transformation de produits agricoles ou fabrication de machines agricoles simples, par exemple). Pour des projets de plus grande ampleur, ce sont parfois des études préalables de faisabilité que nous prenons en charge. Nous favorisons également le développement industriel en soutenant les institutions de formation d'ouvriers qualifiés (outilleurs, dessinateurs industriels) ou de cadres universitaires (génie civil, sciences alimentaires, gestion). Dans ce secteur, nous veillons toutefois à ne pas financer par de l'aide publique au développement à des conditions très favorables des projets qui seraient susceptibles, de par leur rentabilité, d'attirer des investissements privés ou de faire l'objet d'un financement bancaire aux conditions du marché.

Pour ce qui est de la recherche d'un équilibre démographique, nous y contribuons indirectement sur le plan bilatéral en favorisant, là où nous sommes à l'oeuvre, l'élévation des niveaux éducatif et sanitaire ainsi que l'accroissement des revenus, toutes conditions qui, nous l'avons vu sous chiffre 122, tendent à réduire la natalité. Dans le cadre de quelques projets intégrés ou de soins de santé, nous pouvons soutenir des activités visant à un impact direct sur la démographie. Nous devons cependant faire preuve d'une certaine réserve dans ce domaine où les traditions et les convictions religieuses ou morales des intéressés rendent toute intervention délicate. C'est la raison pour laquelle nous canalisons l'essentiel de notre appui aux efforts que déploient les pays en développement dans ce domaine par la voie multilatérale, versant chaque année d'importantes contributions au Fonds des

Nations Unies pour les activités en matière de population  
(cf. ch. 422.4).

### 313 Le choix des actions

Les objectifs de notre politique de coopération au développement ainsi que les priorités énoncées quant aux pays, couches de populations et secteurs devant bénéficier de notre aide tracent les frontières d'un domaine d'intervention qui reste vaste. Comment, à l'intérieur de ce cadre général, choisir les actions concrètes? Comment les idées de projets surgissent-elles et ceux-ci sont-ils élaborés?

L'initiative d'un projet de coopération provient en règle générale des autorités d'un pays en développement qui constatent que, dans un domaine particulier, elles ne disposent pas des ressources humaines, techniques ou matérielles pour réaliser une tâche jugée prioritaire. L'initiative peut être prise également par une entité semi-étatique - une université, par exemple -, une organisation non gouvernementale ou une petite collectivité locale. Dans ces cas-là, la demande est également recevable, pour autant que les autorités du pays concerné n'y voient pas d'objection. Quelle que soit sa source, l'idée de projet fait l'objet d'un premier examen par la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA), soit par les coordonnateurs, soit par la centrale. L'action proposée correspond-elle aux principes et priorités fixés par notre loi? Répond-elle à un besoin essentiel du pays bénéficiaire? Est-elle techniquement faisable? La Suisse dispose-t-elle des compétences nécessaires à sa réalisation? Sommes-nous en mesure de la gérer efficacement? Si cet examen s'avère positif, le directeur de la DDA décide d'entrer en matière. Cette décision permet d'ouvrir véritablement les négociations avec le pays partenaire et de libérer, le cas échéant, les fonds nécessaires à l'envoi de consultants chargés, d'entente avec le partenaire, de formuler une proposition précise. A ce stade, il s'agit de

fixer un programme détaillé d'activités - le plan d'opérations -, de répartir les responsabilités entre la source de coopération internationale et l'organisme national de contrepartie, de coordonner, le cas échéant, l'action avec celle d'autres donateurs, de s'assurer que les moyens à mettre en oeuvre sont adaptés aux capacités humaines, techniques et financières du pays bénéficiaire, de prévoir le calendrier et les modalités de remise du projet à l'entité de contrepartie, de déterminer, du côté suisse, l'institution la mieux à même de réaliser le projet ou d'en assumer la régie technique : la DDA directement, une oeuvre d'entraide privée, un bureau d'ingénieurs conseils ou une université. L'ensemble de ces informations est contenu dans un document - la proposition de crédit - qui sert de base à la décision d'ouvrir ou non un crédit (en général pour une phase de deux ans) <sup>1)</sup>.

Le processus de choix et d'élaboration des projets est donc relativement complexe. Il s'inscrit dans la durée et doit permettre, entre le moment où surgit la première ébauche et celui où le crédit est libéré, de respecter des exigences apparemment contradictoires : donner au partenaire un minimum d'assurances quant à l'appui qui lui sera fourni, tout en réservant la décision finale de l'autorité compétente et en maintenant une possibilité d'adaptation à des situations changeantes. La prise de décision ne saurait être unilatérale; l'octroi ou le refus d'un appui est certes de la seule compétence de l'autorité suisse; mais il n'en demeure pas moins qu'un projet ne portera de fruits que s'il a été défini en étroite collaboration avec le partenaire. Le processus de sélection, de formulation et d'approbation des projets doit permettre de délimiter le commun dénominateur

---

1) L'ordonnance du 12 déc. 1977 spécifie que la décision d'engager un crédit de coopération technique ou d'aide financière bilatérales est de la compétence du Directeur de la DDA jusqu'à un million de francs, du Chef du Département fédéral des affaires étrangères, avec l'accord du Département fédéral des finances (et, pour les projets d'aide financière, celui du Département fédéral de l'économie publique), pour les engagements d'un montant entre un et cinq millions de francs et du Conseil fédéral pour des engagements d'un montant supérieur à cinq millions de francs (RS 974.01).

entre ce dont les pays en développement ont un besoin impérieux et ce que la Suisse peut leur offrir, compte tenu des priorités fixées par la loi du 19 mars 1976 et de considérations d'efficacité (voir également annexe 7 "Les étapes de la préparation et de l'exécution d'un projet de coopération bilatérale").

Dans les pays de concentration de notre aide bilatérale, nous cherchons à accroître la cohérence de notre intervention en ordonnant des divers projets et mesures dans une stratégie globale de coopération au développement. Les programmes par pays que nous élaborons à cette fin définissent les grands axes de notre contribution à l'effort de développement du pays, en tenant compte des contraintes qui pèsent sur le pays concerné, de la politique nationale de développement, des concours assurés par d'autres sources d'aide et de la spécificité de l'apport que peut fournir la Suisse. Ce document est à usage interne, mais sert également de base de discussion avec le pays partenaire, de façon à fixer d'un commun accord les perspectives de coopération au cours des années à venir. Pour les pays les plus pauvres, en particulier, il est en effet capital de savoir grosso modo sur quelles ressources d'aide extérieure (montant, formes, secteurs d'intervention) ils peuvent en principe tabler à moyen terme. L'annexe 6 présente le programme de coopération élaboré pour le Bangladesh.

#### 314 Les modalités de l'aide

Nous avons évoqué, sous chiffre 142.3, les problèmes que pose à certains pays en développement l'octroi d'une aide provenant d'une multitude de sources et assortie de restrictions ou de conditions qui répondent aux préoccupations du pays donateur plus qu'aux besoins des bénéficiaires. Comment planifier le développement à l'échelon national sur la base de nombreux projets de coopération ne touchant qu'un village ou une micro-région ? Comment résoudre les problèmes d'entre-

tien et de pièces de rechange si chaque donateur lie son aide à la fourniture d'équipements nationaux? Comment, enfin, faire face aux frais récurrents et de maintenance qu'entraînent les projets lorsque les donateurs, pour des raisons de prestige par exemple, préfèrent financer la construction d'un nouvel hôpital plutôt que d'assurer la réfection d'installations existantes? Le dialogue noué entre partenaires a permis de surmonter certaines de ces difficultés, quoique des progrès restent à faire.

Depuis de nombreuses années, la coopération technique et l'aide financière bilatérales de la Suisse se caractérisent par une grande flexibilité quant à leurs modalités. Dénuées d'intentions politiques à court terme, elles peuvent servir au mieux le développement du pays partenaire. Octroyées essentiellement sous forme de contributions non remboursables, elles n'alourdissent pas la charge de la dette. Le déliement de l'aide, c'est-à-dire le fait que celle-ci ne soit pas liée à la livraison de biens et services par des entreprises de notre pays, permet de choisir en toutes circonstances l'équipement et les techniques les plus avantageux ou les mieux adaptés aux conditions locales. Pour remédier au caractère ponctuel et circonscrit que les pays en développement reprochent à l'aide sous forme de projets, nous nous efforçons d'en agrandir le rayon d'action; les projets d'aide financière, en particulier, englobent souvent toute une région. Par ailleurs, nous en accentuons le caractère multisectoriel et intégré.

Nous prenons en charge, lorsque cela s'avère nécessaire, les dépenses en monnaie locale ainsi que les frais de fonctionnement et d'entretien (ou "frais récurrents") qu'entraînent les projets que nous finançons. Dès la formulation du projet, nous tenons compte du problème des frais récurrents en privilégiant les solutions techniques et institutionnelles dont la charge récurrente soit supportable pour les bénéficiaires. Compte tenu des graves difficultés budgétaires que traversent aujourd'hui la plupart des pays en développement,

ces solutions doivent - dans la mesure du possible - permettre de mobiliser des ressources autres que celles de l'Etat (prise en charge directe par les bénéficiaires, par exemple).

Notre aide, enfin, ne se limite pas à apporter quelques réalisations matérielles, telles la construction d'une route, d'une école ou l'ouverture de périmètres agricoles irrigués. Notre soutien se poursuit sur le plan de la formation de cadres et de techniciens, de la vulgarisation, de l'assistance technique et du renforcement des institutions jusqu'à ce que nous ayons la certitude que le partenaire peut assurer lui-même la continuation des activités encouragées. Aussi la durée d'un projet de coopération dépasse-t-elle souvent dix ans. Dans les pays les plus pauvres, certaines tâches de longue haleine, comme la reforestation, l'adduction d'eau potable ou la mise sur pied de services de santé mobiliseront pendant des décennies encore le soutien de la communauté internationale.

### 315 Evolution des programmes de coopération technique et d'aide financière bilatérales

L'évolution rapide de la situation des pays en développement impose un réexamen constant de nos politiques d'aide. Nos programmes de coopération doivent une bonne part de leur efficacité au fait qu'ils ont su s'adapter aux besoins changeants des bénéficiaires. Nous donnerons quelques illustrations :

- Dans les années soixante, la distance qui séparait les pays en développement de notre niveau de connaissance et de qualification semblait telle que l'on pouvait confier une bonne part de la mise en oeuvre de la coopération technique à du personnel dont l'engagement et les sentiments de solidarité humaine pouvaient primer les connaissances techniques. Au fur et à mesure que s'élevait le niveau de qualification dans les pays en développement, on

- a dû exiger des experts suisses une formation et une expérience professionnelles toujours plus solides (cf. ch. 322). Les priorités dans le domaine de la formation ont également évolué, l'accent passant de la formation directe au soutien à des institutions d'enseignement et de recherche dans les pays en développement et à la formation de formateurs.
- Dans les premiers temps de l'histoire de la coopération suisse au développement, le soutien s'est fortement concentré sur deux ou trois secteurs où la Suisse disposait d'une expérience particulière à faire valoir : l'élevage laitier et la transformation du lait, la formation professionnelle technique, la petite agriculture. Pour être en mesure de répondre à un nombre croissant de demandes des pays en développement, nous avons été conduits à diversifier les secteurs d'intervention (cf. ch. 312). A l'épreuve des faits, nous avons, avec nos partenaires, remarqué que les projets qui réussissent le mieux à transformer les conditions de vie des populations rurales et à amorcer un processus de croissance sont ceux qui s'attaquent simultanément aux diverses carences caractérisant les régions déshéritées. Lorsqu'il doit faire un choix (adopter ou non une nouvelle variété de semences à hauts rendements, par exemple), un paysan prend de nombreux éléments en considération : l'investissement nécessaire, le bénéfice probable, les risques encourus, les possibilités d'écoulement de la production, le surcroît de travail, sans parler des facteurs relevant des traditions ou de la religion. Le projet de développement qui n'agit que sur l'un de ces éléments a peu de chances d'influer sur la décision du producteur. De là, notre effort pour renforcer le caractère intégré et pluri-sectoriel de certains de nos programmes.
  - Pendant de nombreuses années, les pays donateurs ont considéré que leur programme bilatéral d'aide ne regardait qu'eux-mêmes et le pays bénéficiaire, n'éprouvant guère le besoin de coordonner leur action avec celles des autres pays ou organismes contributeurs. Dans les pays en déve-

loppement où les sources d'aide sont multiples et apportent ensemble la majeure partie des moyens consacrés à l'investissement, cette politique a provoqué un certain nombre de difficultés. Le partenaire s'est parfois trouvé tiraillé entre les pratiques divergentes des donateurs. Certains secteurs bien déterminés ont pu bénéficier d'une aide importante, tandis que des pans entiers de l'activité gouvernementale sont restés privés de tout soutien. Pour remédier à cet état de fait, les pays donateurs ont entrepris depuis quelques années, sous l'égide des pays bénéficiaires, de mieux coordonner leurs programmes. Ce processus va de pair avec une intensification du dialogue avec le pays partenaire sur les politiques à mettre en oeuvre de part et d'autre pour atteindre au plus vite les objectifs de développement. Dans tous les pays de concentration de notre aide bilatérale, nous nous associons activement à cet effort, convaincus que nous sommes qu'il est garant d'une efficacité accrue de l'aide.

- L'impasse financière dans laquelle se trouvent aujourd'hui nombre de pays en développement et les difficultés qu'ils éprouvent souvent à assumer les coûts de fonctionnement de services ou d'équipements existants nous incitent à soutenir un nombre croissant de projets de remise en état et d'entretien. Dans certains pays, la réalisation de projets de développement ne bute pas sur des obstacles qui leur sont inhérents, mais sur des difficultés tenant à une situation économique très critique, en particulier à des restrictions draconiennes des importations. Un petit producteur ne sera guère tenté d'appliquer les nouvelles techniques agricoles que lui aura enseignées un programme de vulgarisation s'il ne trouve pas sur le marché les biens de première nécessité contre lesquels échanger le surcroît de sa production. Dans de tels cas, nous pouvons compléter notre programme d'assistance technique par une aide de balance des paiements permettant, dans l'exemple ci-dessus, l'importation de biens de production ou de consommation indispensables à la reprise de la production agricole et des échanges.

- La nette priorité accordée au développement rural - nous l'avons vu sous chiffre 312 - correspond aux nécessités du moment. Il importe toutefois de réaliser que même dans le cas d'une utilisation optimale du sol, de l'eau et des forêts, le secteur primaire sera incapable d'absorber une main d'oeuvre en croissance rapide. Aujourd'hui, 30 pour cent de la population des pays en développement en moyenne vit dans les villes. En l'an 2000, cette proportion se situera vraisemblablement aux alentours de 60 pour cent. Un effort considérable de création d'emplois non-agricoles s'impose donc, auquel nous devons consacrer une part croissante de nos moyens. Au titre de la coopération technique et de l'aide financière bilatérales, notre soutien à l'effort d'industrialisation des pays en développement pourra en particulier favoriser le transfert de techniques adaptées aux conditions locales, contribuer à la formation de cadres techniques, scientifiques et de gestion ou encore appuyer la mise en train d'entreprises de production. Par ailleurs, les zones urbaines abritant une large fraction des couches les plus défavorisées, nous serons sans doute appelés à y renforcer notre intervention en contribuant à l'aménagement de bidonvilles, à l'adduction d'eau potable et d'électricité ou encore à des campagnes d'alphabétisation ou de santé publique.

## 32 La réalisation des projets

Par ordonnance du 12 décembre 1977, nous avons chargé deux offices fédéraux de l'exécution de la loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales : la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) du Département fédéral des affaires étrangères et l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE) du Département fédéral de l'économie publique. La responsabilité qu'assument de ce fait ces deux offices n'implique nullement qu'ils se chargent à eux seuls de toutes les tâches qu'entraîne la réalisation des mesures prévues

dans la loi. L'administration ne prétend pas avoir le monopole du savoir ou du savoir-faire en matière de coopération. Il existe en Suisse une somme impressionnante de compétences, d'expériences, de connaissances et de volonté d'engagement disséminées entre les oeuvres d'entraide, l'économie privée, les universités et hautes écoles, outre l'administration. Sur le plan international, les institutions spécialisées du système des Nations Unies, la Banque Mondiale et les banques et fonds régionaux de développement ont accumulé, dans leurs domaines respectifs, une expérience irremplaçable, car s'appuyant sur des décennies de pratique sous toutes les latitudes et sur les connaissances d'un vaste corps de spécialistes.

C'est l'éventail le plus large de toutes ces compétences qu'il s'agit de mobiliser pour rendre notre coopération aussi efficace que possible. Cette volonté s'est traduite par un important effort de délégation des tâches, guidé par le principe selon lequel l'administration ne doit pas prendre directement en charge une tâche dont une entité extérieure est susceptible de s'acquitter mieux qu'elle.

Nous exposerons ci-dessous les modalités de notre collaboration, dans le cadre de la coopération technique et de l'aide financière bilatérales, avec les organisations internationales, les oeuvres d'entraide, l'économie privée et les universités suisses. Sous chiffre 322, nous expliquerons comment sont réalisées les projets exécutés directement par la DDA.

### 321 La collaboration avec des entités extérieures à l'administration

Du fait de la progression de notre aide publique au développement, la DDA est confrontée, depuis des années, à un volume croissant de tâches. Leur complexité s'accroît également, nos partenaires attendant, au fur et à mesure que

s'élève leur niveau de développement, que notre aide soit toujours plus qualifiée sur le plan professionnel. Pour faire face à cette double exigence, alors que les effectifs de son personnel n'ont que peu augmenté depuis 1973, la DDA a largement délégué l'exécution des projets bilatéraux de coopération technique et d'aide financière. Comme le montre le tableau ci-dessous, plus de la moitié des fonds alloués à ce volet de notre aide a été, en 1983, attribuée à des projets gérés par des institutions ou entreprises suisses ou des organisations internationales.

Répartition des versements de coopération technique et d'aide financière bilatérales selon l'organisme chargé de l'exécution du projet en 1983

	Coopération technique (mio.de fr.)	Aide financière (mio. de fr.)	Total (mio. de fr.)	%
Actions réalisées en ré- gie par des institutions et entreprises suisses	53,5	3,0	56,5	19,7
- dont oeuvres d'entraide	40,3	3,0	43,3	(15,1)
Contributions à des ins- titutions suisses pour des projets spécifiques	32,9	-	32,9	11,4
- dont oeuvres d'entraide	27,3		27,3	(9,5)
Contributions à des or- ganisations internatio- nales pour des projets spécifiques	51,5	20,2	71,7	25,0
Actions réalisées direc- tement par la DDA	69,6	56,5	126,1	43,9
<b>Total</b>	<b>207,5</b>	<b>79,7</b>	<b>287,2</b>	<b>100,0%</b>

Pour la réalisation des projets qu'elle gère directement, la DDA fait également fréquemment appel à des concours externes. Ne pouvant réunir, dans le cadre des effectifs limités dont

elle dispose, les multiples connaissances scientifiques et techniques nécessaires à la mise en oeuvre d'un programme de coopération de qualité, la DDA a constitué un vaste réseau d'appuis externes. La collaboration avec ces conseillers - qu'il s'agisse de personnes ou d'institutions - peut revêtir diverses formes, du simple mandat confié pour une étude de faisabilité ou une évaluation à un contrat de régie sur le plan technique ou scientifique s'étendant sur toute la durée du projet.

La délégation des tâches s'est opérée principalement en direction de quatre catégories de partenaires :

### 321.1 Les organismes internationaux

Il s'agit des institutions spécialisées du système des Nations Unies (FAO, UNICEF, OIT, etc., voir ch. 421), de l'Association internationale de développement (IDA, filiale de la Banque Mondiale responsable de l'octroi de prêts à des conditions de faveur) et des banques et fonds régionaux de développement. Cette collaboration reçoit le nom d'aide associée lorsqu'il s'agit de projets d'assistance technique et de cofinancement pour des projets d'aide financière. Dans un cas comme dans l'autre, la procédure est la même : nous sélectionnons, dans le programme d'une organisation internationale, un projet particulier selon nos propres critères; fréquemment, nous participons directement à la formulation du projet et à la négociation avec le pays bénéficiaire. Nous nous réservons la possibilité de participer également à des missions de supervision ou d'évaluation. Dans le cas des projets d'aide associée, nous prenons en charge la totalité du financement externe du projet, y compris les frais d'agence. Pour les cofinancements, comme leur nom l'indique, le financement est assuré par diverses sources : la banque ou le fonds lui-même et un ou plusieurs donateurs bilatéraux ou multilatéraux. Cette forme de collaboration nous permet de mobiliser les connaissances approfondies dont disposent les

sances approfondies dont disposent les organismes internationaux au service de projets répondant de près aux objectifs de notre aide et dont nous contrôlons étroitement la réalisation (l'exemple no 7 de l'annexe 5 présente un projet cofinancé par l'IDA).

### 321.2 Les oeuvres d'entraide privées suisses

Les oeuvres d'entraide privée suisses ont accumulé une vaste expérience en matière de coopération technique et d'aide humanitaire, précédant dans le temps, pour certaines d'entre elles, l'intervention de la Confédération dans ce domaine. Elles mobilisent d'importants fonds privés et jouent un rôle crucial dans la sensibilisation de l'opinion publique à la problématique du développement. Considérant qu'il nous incombe de prolonger l'effort qu'entreprennent de façon spontanée les citoyens, nous attribuons aux oeuvres d'entraide des contributions pour la réalisation de certains de leurs projets ou actions (cf. tableau 4 de l'annexe 4 et exemple no 5 de l'annexe 5).

Certaines d'entre elles ont tissé des liens étroits de collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG) des pays en développement. Ces ONG sont particulièrement aptes à organiser et soutenir les initiatives prises par les intéressés eux-mêmes pour améliorer leur sort. Elles jouent parfois le rôle de vaisseaux capillaires, permettant, grâce à leur implantation au niveau villageois, de véhiculer un programme national de développement jusqu'au fin fond des campagnes. Les oeuvres d'entraide privées ont, d'autre part, la possibilité de soutenir directement des petits projets améliorant les conditions d'existence des habitants d'un village ou d'une paroisse dans un quartier pauvre d'une grande ville. Notre collaboration avec elles nous offre donc un moyen privilégié de faire parvenir une aide directe aux couches de population les plus défavorisées (voir exemple no 2 de l'annexe 5).

La collaboration avec les oeuvres d'entraide privées peut revêtir deux formes : les contrats de régie par lesquelles la DDA leur délègue la réalisation de projets qu'elle a identifiés et élaborés; les contributions de la Confédération aux projets des oeuvres d'entraide, contributions qui couvrent au maximum les 2/3 du budget total du projet. Cette collaboration a été renforcée par la création par sept grandes oeuvres d'entraide, le 16 février 1982, d'Intercoopération. La Confédération a signé avec cette nouvelle organisation un contrat de coopération qui stipule les modalités et conditions de collaboration et garantit, pour les cinq premières années, un volume minimal de mandats, assurant par là-même sa base financière. On trouvera à l'annexe 8 des informations complémentaires sur les activités d'Intercoopération.

### 321.3 L'économie privée suisse

L'économie privée suisse est aussi associée à la réalisation de projets de la DDA. L'attribution de mandats se fait sur la base d'appels d'offres généraux ou restreints. Pour faciliter la participation des entreprises suisses à ces appels d'offres, la Confédération publie à leur intention depuis 1982 un bulletin intitulé "Information trimestrielle concernant les mesures bilatérales de la Confédération en préparation". Ce bulletin rassemble des renseignements sur le pays bénéficiaire, le type de mesures envisagées, les sources de financement - suisses et autres -, la nature des biens et services requis, les procédures d'acquisition et le stade de réalisation des projets.

Par ailleurs, la DDA s'efforce, en multipliant les contacts avec diverses organisations représentatives de l'économie privée, d'identifier les domaines où les prestations qu'elle offre peuvent être mises à profit pour la réalisation de ses programmes de coopération, soit par des régies complètes, soit par des mandats partiels. Une meilleure connaissance des potentialités de l'économie privée en matière de coopération

au développement nous permettra également d'élargir l'éventail des domaines dans lesquels nous pourrions répondre aux demandes des pays en développement (voir exemple no 4 de l'annexe 5).

#### 321.4 Les universités et hautes écoles suisses

Les universités et hautes écoles suisses ont, depuis plusieurs années, développé leurs capacités opérationnelles. Outre l'appui qu'elles prêtent fréquemment pour la formulation ou l'évaluation de projets, elles assument la responsabilité des volets technique et scientifique de la réalisation de plusieurs projets, dans le domaine de la formation professionnelle en particulier. Parfois, c'est même un projet dans son ensemble dont l'exécution leur est confiée sous contrat de régie. Nous encourageons l'établissement de liens directs de coopération entre les universités suisses et du tiers monde. Ces contacts permettent à nos universités et hautes écoles d'être en prise directe avec la problématique du développement et aux universités du tiers monde de combler certaines lacunes de leur enseignement et de renforcer leur capacité de recherche (voir exemple no 3 de l'annexe 5).

#### 322 Projets de coopération technique et d'aide financière gérés directement par la DDA

L'effort de délégation des tâches évoqué ci-dessus a des limites : pour bien s'acquitter de son mandat, la DDA doit continuer de gérer directement un nombre significatif de projets. Cette gestion directe est pour elle le moyen de ne pas se couper des réalités des pays qu'elle soutient et de ne pas perdre le métier qu'elle a acquis à la faveur de deux décennies d'expérience. Nous avons évoqué ci-dessus la procédure soigneuse de sélection et d'élaboration des projets, ainsi que les nombreux appuis dont s'entoure la DDA pour mener ses programmes à chef. Nous nous concentrerons ici sur la sélection

tion et la formation des experts travaillant dans les projets bilatéraux gérés directement par la DDA <sup>1)</sup>.

Le nombre d'experts en poste dans les pays en développement dans le cadre de ces projets fluctue autour de 300. La plupart d'entre eux sont des spécialistes de branches techniques : agronomes, ingénieurs civils, forestiers, mécaniciens, etc. La gestion de projets complexes requiert parfois les connaissances de spécialistes des sciences humaines (économistes, géographes, etc.) <sup>2)</sup>.

La section du personnel de la DDA examine chaque année près de 1500 candidatures pour des postes à pourvoir dans le tiers monde. Parmi les critères de sélection figure au premier rang la qualification professionnelle : la DDA n'engage que des hommes ou des femmes jouissant d'une solide formation et de plusieurs années d'expérience pratique (en Suisse ou dans un pays en développement). La personnalité du candidat joue aussi un rôle important : son aptitude au dialogue, sa capacité de comprendre des êtres humains forgés par une culture différente de la sienne, ses qualités de pédagogue et sa résistance psychologique. L'information la plus complète est offerte au candidat sur son éventuel pays d'affectation, sur la nature des tâches dont il aura à s'acquitter, sur les conditions de vie qu'il trouvera dans la zone du projet afin qu'il réalise par lui-même si le poste ouvert correspond vraiment à ses attentes et capacités.

Une fois le candidat sélectionné, la DDA établit avec lui un programme de préparation. Celui-ci comprend des séjours linguistiques, des stages pratiques à la Centrale, dans des entreprises ou des institutions scientifiques, des visites d'autres organisations d'entraide, du KODIS et du SKAT <sup>3)</sup>

- 1) Signalons toutefois qu'un certain nombre de projets gérés directement par la DDA ne requièrent pas l'affectation de personnel à l'étranger.
- 2) Des données sur la spécialisation professionnelle des experts figurent au tableau no 6 de l'annexe 4.
- 3) KODIS : Centre de coordination, de documentation et d'information pour la formation professionnelle dans les pays en développement, Winterthour;  
SKAT : Centre suisse pour la technologie appropriée, Université de Saint-Gall.

ainsi que l'accomplissement de cours spéciaux (p. ex. : comptabilité, administration, gestion de projet ou enseignement). Ce programme s'achève par un cours de formation de trois semaines à Moghegno (Tessin) consacré aux problèmes spécifiques que rencontreront les candidats dans leur tâche future. Cette formation se poursuit sur le terrain. Dans la plupart des pays de concentration de notre coopération bilatérale, sont organisés périodiquement des séminaires sur des thèmes répondant aux besoins de nos collaborateurs et leurs partenaires locaux (p. ex. : les cours de pédagogie professionnelle pour les collaborateurs africains et suisses au Mali en 1983).

En outre, la DDA cherche à promouvoir l'apprentissage pratique dans le cadre de projets bilatéraux ou multilatéraux de coopération au développement. Le programme "d'experts associés" offre à de jeunes universitaires la possibilité de se former en collaborant aux activités d'un projet, sous la supervision d'experts chevronnés. Elle encourage ces derniers à rester longtemps au service de la coopération au développement en leur offrant des contrats de travail de durée indéterminée.

Enfin, la Confédération contribue à la création de compétences susceptibles de s'employer au service du développement. Elle encourage en Suisse la formation interdisciplinaire tournée vers les pays en développement, cela particulièrement dans le cadre de l'Institut universitaire d'études du développement de Genève (IUED) et du Cours postgrade sur les pays en développement (NADEL) de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

### 33 Supervision opérationnelle

Dès qu'une action est décidée et que, le cas échéant, un accord a été conclu avec le pays ou l'organisation partenaire, commence la phase d'exécution des projets. Nous avons vu au chiffre 32 les divers modes de réalisation de ceux-ci.

Dans tous les cas, la Direction de la coopération au développement (DDA), par sa division opérationnelle, assume une tâche continue de supervision de l'exécution des projets. Pour cela, elle évalue de manière permanente la réalisation des objectifs fixés sur la base des rapports périodiques, normalement trimestriels, fournis par les responsables des projets ainsi qu'au cours de voyages d'inspection. La DDA examine par ailleurs de manière constante si les objectifs particuliers et les modalités choisies demeurent valables, du point de vue des objectifs généraux du développement, dans les circonstances changeantes des pays partenaires. En cas de nécessité, la direction fait réaliser des études complémentaires ou des évaluations extérieures, de manière à vérifier la justesse des options prises et procéder aux adaptations des objectifs partiels ou globaux imposés par les circonstances.

Dans cette tâche de supervision, la DDA s'appuie largement sur les bureaux de coordination créés dans les pays de concentration de notre aide bilatérale, bureaux normalement rattachés à une ambassade. Les fonctions de supervision sont également assumées par le personnel de la DDA proprement dit ainsi que par des consultants extérieurs à l'administration auxquels la DDA fait appel.

#### 34            Contrôle financier

Le contrôle financier des opérations de coopération au développement pose souvent des problèmes particuliers en raison de la grande diversité des situations, des types d'action et des modes d'exécution. Nous avons continué d'y vouer la plus grande attention, renforçant encore le système de contrôle par la création, le 1er juin 1980, d'une inspection financière interne de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA). En 1984, cette inspection s'adjoindra les services d'un troisième collaborateur.

Dans le cas des projets gérés directement par la Confédération, les opérations comptables et de contrôle se déroulent normalement de la manière suivante :

- les fonds nécessaires pour l'exécution du projet sur place sont versés au crédit du projet sur demande de la division opérationnelle de la DDA, sur la base du budget approuvé lors de la décision de crédit;
- le chef de projet tient une comptabilité détaillée où figurent tous les mouvements de fonds;
- chaque trimestre, le relevé de la comptabilité est envoyé à la centrale de la DDA où il est révisé sur le plan matériel par la division opérationnelle - vérification du bien-fondé des dépenses - puis sur le plan formel et comptable par le service de révision, pour être enfin enregistré afin de permettre le contrôle du crédit.

Les fonctions de contrôle sont assurées par l'inspection financière de la DDA, puis par sondage, par le Contrôle fédéral des finances. Dans les pays de concentration, certaines opérations intermédiaires de contrôle sont effectuées par les bureaux de coordination dont certains disposent d'un réviseur comptable. Le service de révision et de l'inspection financière font, au besoin, des vérifications sur le terrain. De telles missions sont également réalisées par le Contrôle fédéral des finances. Quant aux opérations financières effectuées à la Centrale de la DDA, comme le versement des frais de personnel, les achats en Suisse, etc., elles sont soumises aux procédures normales de contrôle de l'Administration fédérale. Les opérations de coopération au développement exécutées par l'intermédiaire d'organisations tierces - organisations privées suisses, entreprises, institutions - sont soumises à des procédures de vérification approuvées par le Contrôle fédéral des finances.

Même la comptabilité la plus exacte ne garantit nullement que les moyens investis - bâtiments érigés ou salaires versés, par exemple - aient effectivement contribué au développement des pays qui sont nos partenaires. Le but de l'évaluation des projets est de permettre de s'en faire une idée claire. Cet aspect du travail consiste à examiner si les objectifs fixés à l'origine d'un projet continuent d'être judicieux, s'ils ont des chances d'être atteints, si des phénomènes indésirables sont intervenus ou si d'autres problèmes ont entravé le projet initial.

### 351 La préparation d'une évaluation

Le contrôle des résultats est l'un des moyens les plus importants dont disposent la DDA et ses partenaires pour tirer la leçon de leurs expériences communes et adapter les buts et méthodes de la coopération opérationnelle au développement aux problèmes et besoins de la réalité. La tâche du service d'évaluation consiste à planifier les différents projets d'évaluation, en confier le mandat à des évaluateurs externes, en établir le cahier des charges, en surveiller le déroulement et finalement veiller à ce que les résultats de l'évaluation soient portés à la connaissance de toutes les parties intéressées et que l'on en tienne dûment compte dans la suite du travail.

Le choix des évaluateurs est particulièrement important : on attend de ceux-ci qu'ils soient des spécialistes reconnus dans leur profession et qu'ils disposent d'une expérience directe des problèmes du développement. Des qualités pédagogiques et du tact dans les relations humaines sont également requis. Aussi, la sélection de ces collaborateurs fait-elle l'objet d'un examen attentif par toutes les parties concernées. La DDA a pour principe de confier l'évaluation à des experts qui lui sont extérieurs. A cette fin, elle

s'efforce d'étendre le réseau de personnes, d'institutions et d'entreprises qui peuvent l'appuyer dans cette tâche.

### 352 La conduite d'une évaluation

L'évaluation, menée la plupart du temps par une équipe mixte composée de représentants de la Suisse et du pays partenaire, se déroule sur quatre plans différents, mais d'égale importance :

En premier lieu se pose la question de l'efficacité de l'engagement des moyens. Par exemple : les moyens mis à disposition pour la construction d'un bâtiment scolaire ont-ils réellement été utilisés dans ce but ? A-t-on fait preuve de prudence et d'économie et le bâtiment répond-il aux exigences posées ?

Il s'agit, deuxièmement, de s'interroger sur la valeur effective : le bâtiment scolaire rend-il service en tant que lieu de formation ? Par rapport aux frais de construction, y aura-t-il assez d'élèves formés efficacement et selon les besoins locaux ? L'ordonnance des salles concorde-t-elle avec les exigences pédagogiques ?

En troisième lieu se pose la question du sens : le projet et sa préparation répondent-ils à un réel besoin dans le pays partenaire ? Apporte-t-il une contribution significative au développement souhaité ? Les élèves sortant de cette école trouveront-ils des places de travail à leur niveau et seront-ils en mesure d'utiliser vraiment ce qu'ils ont appris ?

Au quatrième plan, on s'interroge enfin sur la conformité aux objectifs d'un projet : l'école et la formation qu'elle dispense répondent-elles vraiment aux souhaits et plans de développement des autorités responsables ? La façon dont le pays partenaire s' imagine les objectifs concorde-t-elle avec

celle de la Suisse ? Des divergences pratiques ou politiques se cachent-elles derrière l'unanimité verbale, qui sont susceptibles de compromettre tôt ou tard le projet ?

L'ordre dans lequel sont cités ces quatre plans n'est pas un ordre de priorité. Ce n'est que lorsque toutes ces questions ont trouvé une réponse satisfaisante qu'il existe une garantie sûre que le projet puisse atteindre son but. Ceci dit, il est évident qu'une évaluation ne peut jamais se concentrer uniquement sur le projet en tant que tel, mais qu'elle doit prendre en considération de multiples variables politiques, sociales, économiques et écologiques qui influent sur le déroulement du projet.

### 353 L'exploitation des résultats de l'évaluation

Le rapport d'évaluation est communiqué au directeur de la DDA certes, mais aussi aux autorités compétentes du pays partenaire, au bureau de coordination, à la section opérationnelle concernée à Berne ainsi qu'aux collaborateurs du projet. Les entités responsables de la mise en oeuvre du projet sont ainsi informées des résultats de l'évaluation et des propositions éventuelles de correctifs avant de décider de l'engagement de nouveaux moyens financiers pour la continuation du projet.

Le service d'évaluation de la DDA veille à ce que, au terme de chaque mission d'évaluation, des discussions approfondies aient lieu entre les évaluateurs et les responsables de la section opérationnelle compétente de la DDA. Si le projet évalué a été confié en régie par la Confédération à une oeuvre d'entraide ou à une entreprise ou encore bénéficie de l'appui technique de celles-ci, les représentants de ces institutions participeront aux entretiens. Le point de vue des intéressés dans le pays en développement aura la priorité. Ensuite, on arrêtera ensemble la marche à suivre ultérieure pour tirer parti concrètement des résultats de l'évaluation.

Il peut ainsi arriver qu'on modifie les objectifs d'un projet, qu'on adapte les moyens techniques et les méthodes de travail, qu'on abrège ou prolonge la durée du projet ou que l'on doive mettre fin à une entreprise infructueuse.

354

## Enseignements tirés des évaluations

Les exemples suivants d'enseignement tiré d'évaluations ne sont pas nécessairement de caractère universel, mais ils montrent certains facteurs qui ont pu être négligés dans la préparation ou l'exécution de projets spécifiques et qui ont pu être corrigés à la suite d'évaluation :

a) Mieux inclure les frais de fonctionnement dans la planification initiale

La planification d'un projet tend à limiter son horizon à la phase d'investissement, laissant dans l'ombre les problèmes que pose la continuation de l'activité par le pays partenaire après le retrait éventuel de la coopération suisse. Dans des projets de forage de puits au Mali, de crédit rural au Bangladesh, d'écoles au Cameroun, les évaluations ont permis de constater qu'on avait sous-estimé les problèmes liés au fonctionnement ou à l'entretien des investissements réalisés. Il est apparu que la continuation du projet était compromise, soit que les moyens financiers du pays partenaire s'avèrent insuffisants, soit que la répartition des responsabilités de fonctionnement et d'entretien entre le Gouvernement, les autorités locales et les familles individuelles ne soit pas réglée de manière assez précise. Les évaluations ont conduit à ce que ce facteur soit systématiquement mieux pris en compte dans les préparations de projet, notamment en choisissant d'avance la technique ou la formule d'organisation qui implique les coûts les plus bas pour les gouvernements et les autorités locales.

## b) Mieux développer l'évaluation permanente interne

Les évaluations externes ne peuvent généralement être organisées qu'une ou deux fois au cours de la vie d'un projet. La problématique de l'évaluation, qui va bien au-delà du simple contrôle des résultats purement matériels pour évaluer l'impact de l'action de coopération sur toute une société, est cependant permanente. Les évaluations de nombreux projets, en particulier de développement intégré, ont conduit à mettre au point des méthodes d'évaluation permanente par le personnel du projet, en systématisant la saisie des informations nécessaires et en permettant de les utiliser de manière à en tenir compte dans la conduite de l'action.

## 4 La coopération technique et l'aide financière multilatérales

La coopération multilatérale au développement constitue une part essentielle de l'effort entrepris par la communauté internationale pour apporter une aide au tiers monde. Tous les pays participent à cette oeuvre. La Suisse n'entend pas rester à l'écart de cette entreprise commune qui est en accord avec les objectifs de notre politique de coopération au développement.

Nous rappellerons sous chiffre 41 les raisons de notre participation à la coopération multilatérale. Nous décrirons ensuite brièvement les principales organisations qui en sont les instruments (ch. 42) et montrerons sous chiffre 43 les modalités de notre participation.

### 41 Raisons de la participation suisse à la coopération multilatérale au développement

La participation suisse à la coopération multilatérale fait partie intégrante de notre aide au développement. Elle poursuit les mêmes objectifs, définis dans la loi du 19 mars

1976, que notre aide bilatérale, mais par des voies différentes. Les raisons particulières qui nous conduisent à utiliser la coopération multilatérale ont déjà été décrites dans les messages précédents sur le même objet, en particulier notre message du 8 juillet 1980 (FF 1980 II 1333). Nous en résumerons ici les principales :

La coopération multilatérale nous permet d'atteindre les objectifs de politique étrangère en manifestant notre solidarité envers les pays en développement répondant à nos critères de coopération, mais dans lesquels nous ne pouvons établir un programme bilatéral pour des raisons pratiques, tenant surtout aux limites de notre capacité administrative. La coopération multilatérale exprime en même temps notre solidarité avec les autres pays industrialisés, en assumant une part adéquate d'une tâche à laquelle ils acceptent tous de participer.

La coopération multilatérale remplit d'importantes fonctions d'aide au développement dont ne peuvent s'acquitter les aides bilatérales, agissant ainsi comme un complément à celles-ci :

- les institutions multilatérales donnent une grande priorité à l'aide aux pays les plus pauvres, auxquels elles réservent leurs moyens accordés à des conditions favorables. Elles permettent ainsi d'assurer une certaine stabilité dans les flux d'aide pour les pays qui en ont le plus besoin, et cela à un moment où les aides bilatérales ont parfois une tendance à se faire sélectives sur la base de critères de politique à court terme ou en raison d'objectifs commerciaux;
- les institutions multilatérales de coopération au développement ont généralement une dimension et une responsabilité qui les amènent à jouer un rôle d'initiative et de coordination dans la recherche d'approches nouvelles adaptées à une problématique toujours changeante;
- certains programmes requièrent pour être efficaces une action à l'échelle internationale ou continentale, par

exemple la lutte contre les maladies infectieuses ou la lutte contre la désertification; cette action ne peut être orchestrée que dans un cadre multilatéral (voir exemple no 1 de l'annexe 5);

- en se spécialisant dans certains domaines comme la santé, l'agriculture ou la communication, les organisations internationales ont souvent accumulé des connaissances et une expérience spécifiques qu'il est difficile ou même parfois impossible de réunir au sein d'une agence bilatérale d'aide;
- les institutions internationales de financement ont, quant à elles, acquis une expérience considérable dans l'organisation de grands travaux et projets : analyse des conséquences économiques et sociales, planification détaillée, organisation des appels d'offres, passation des marchés, surveillance de l'exécution. Elles rendent ainsi de grands services aux pays en développement comme aussi très souvent aux entreprises participant à ces travaux et aux sources de financement privé;
- la capacité de préparation et d'organisation de projets de développement des institutions internationales de financement leur permet d'attirer des capitaux privés, sous forme de cofinancement par exemple, vers des investissements particulièrement utiles aux pays bénéficiaires. Cette fonction a pris une importance croissante depuis quelques années, l'aide publique au développement suffisant de moins en moins à couvrir à elle seule les besoins de financement des pays en développement;
- les organisations multilatérales jouent également un rôle central pour la coordination des aides, coordination qui s'est avérée de plus en plus nécessaire dans la situation de crise où se trouvent de nombreux pays en développement. La Banque mondiale joue un rôle important dans cette coordination, par les groupes consultatifs réunissant pays en développement concernés et agences bilatérales et multilatérales d'aide extérieure afin d'analyser la stratégie de développement et les engagements pris par les

uns et les autres pour la mettre en oeuvre. Pour les pays les moins avancés, c'est au PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) que revient habituellement ce rôle de coordination, par un soutien technique à la planification et par des réunions des partenaires de développement pour étudier à la fois les aspects globaux et les aspects opérationnels pratiques de la coordination entre les agences de développement. Ces formes de coordination servent aussi à établir avec le pays en développement concerné les discussions nécessaires sur certains aspects de politique touchant au développement, comme par exemple les politiques de prix agricoles;

- dans les cas de crise grave, due par exemple à un endettement excessif, seules les organisations internationales et en premier lieu le Fonds monétaire international et la Banque mondiale sont à même de mettre au point et de financer les vastes programmes de soutien et d'ajustement nécessaires pour éviter à court terme l'effondrement économique et financier et pour créer, à moyen terme, les conditions d'une croissance durable.

L'aide multilatérale présente pour les pays en développement l'avantage supplémentaire de n'être pas liée à des livraisons en provenance d'un pays particulier, comme c'est parfois le cas dans l'aide bilatérale. Faite sur la base d'appels d'offres internationaux, l'acquisition des biens et services nécessaires à la réalisation du projet peut ainsi s'effectuer auprès des fournisseurs les plus appropriés. Ce déliement de l'aide multilatérale répond aux intérêts des pays bénéficiaires, mais également à ceux de notre économie : la collaboration de la Suisse aux organisations multilatérales importantes ouvre à nos entreprises la possibilité de participer à des appels d'offres nombreux et souvent intéressants. Grâce à sa compétitivité, l'économie suisse a fréquemment réussi, ces années passées, à obtenir des commandes appréciables lors d'appels d'offres internationaux. Les commandes accordées aux entreprises suisses pour des projets financés par les organisations internationales dépassent en fait le

montant de nos contributions (voir à ce sujet la réponse au postulat Generali mentionné au ch. 23). Le déliement de l'aide est conforme aux positions traditionnellement défendues par la Suisse et visant à réduire au minimum les restrictions aux échanges commerciaux.

L'expérience des années passées a clairement montré que notre propre avenir est également de plus en plus influencé par les décisions prises dans des enceintes internationales. L'économie mondiale actuelle ne saurait se passer des nombreuses fonctions qu'exercent des institutions internationales. Un petit pays comme le nôtre, dont l'économie est tournée vers l'extérieur, doit également pouvoir compter sur une compréhension et une coopération multilatérales accrues et participer dans toute la mesure du possible à la détermination de cette politique.

Nous prévoyons de ce fait de participer activement à la coopération multilatérale au développement dans les années qui viennent et, dans ce but, nous continuerons d'acheminer vers les institutions et programmes multilatéraux une part substantielle de l'aide publique au développement.

#### 42 Les institutions de la coopération multilatérale au développement

Le système des Nations Unies comprend un certain nombre d'institutions spécialisées qui recouvrent chacune un secteur d'activité déterminé, comme le travail, la santé, la production agricole, la météorologie <sup>1)</sup>, etc. La plupart s'occupent

1) Mentionnons les institutions suivantes :

- FAO : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
- OIT : Organisation internationale du travail
- UIT : Organisation internationale des télécommunications
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- OMS : Organisation mondiale de la santé
- OMM : Organisation météorologique mondiale

aussi de coopération au développement, qui est parfois devenue leur tâche essentielle. Par ailleurs, un certain nombre d'institutions ont été créées, sur le plan mondial comme sur le plan régional, avec pour objectif principal la promotion des pays en développement; c'est le cas notamment des banques et fonds de développement, ainsi que du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ces dernières institutions ont une tâche de coordination et de financement. Comme la plupart des projets de développement comportent des composantes diverses, il est fréquent que plusieurs organisations internationales participent à la réalisation d'un même projet.

#### 421 La coopération technique multilatérale

La coopération technique multilatérale est fournie d'une part par les institutions faisant partie du système des Nations Unies, financé en grande partie par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et d'autre part, par les banques et fonds de développement en ce qui concerne l'assistance technique reliée aux projets d'investissement que ces derniers financent (voir plus loin sous ch. 422).

##### 421.1 Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Le PNUD joue depuis des années un rôle central dans le domaine de la coopération technique multilatérale. Dans le cadre des moyens mis à sa disposition (sous forme de contributions non remboursables) principalement par les pays industrialisés, le PNUD attribue à chaque pays en développement un crédit à l'intérieur duquel ce pays peut choisir des projets en fonction de ses priorités et de ses besoins. Selon la nature du projet, le pays en développement choisit avec le PNUD l'institution qui, sur la base de ses qualifications spécifiques, peut lui être utile lors de la planification et

de l'exécution du projet. Environ 80 pour cent des ressources du PNUD attribuées aux programmes par pays sont octroyés aux plus pauvres des pays en développement (jusqu'à un revenu par habitant de 500 dollars, aux prix de 1979).

La Suisse a toujours accordé une grande priorité au PNUD et l'a donc soutenu par d'importantes contributions annuelles (pour 1984 : 40 millions de francs) ainsi que par une collaboration active au Conseil d'administration auquel elle appartient de façon ininterrompue depuis la création du PNUD en 1966.

Alors qu'au cours des années septante, le PNUD s'est trouvé généralement en mesure d'atteindre ses objectifs financiers, les perspectives pour le reste des années quatre-vingt sont moins favorables - en raison notamment d'une certaine stagnation de l'aide internationale en général et d'une tendance de plus en plus marquée à la bilatéralisation de la coopération internationale au développement. Ainsi, les objectifs initiaux pour la période 1982-1986 ont dû être considérablement réduits. Cette situation financière délicate du PNUD a vivement préoccupé son Conseil d'administration au cours des deux dernières années. Conjointement à d'autres mesures, celui-ci a recommandé, comme objectif minimum, le maintien de la valeur réelle des contributions annuelles. Il a également renforcé son propre rôle par la création d'un comité de programmes.

Avec d'autres pays donateurs, nous avons l'intention de continuer à nous employer pour que le PNUD puisse poursuivre de façon significative son importante tâche dans le domaine de la coopération technique multilatérale et, en général, dans l'aide internationale au développement.

Outre notre contribution générale au PNUD, nous avons soutenu depuis un certain temps des fonds spéciaux rattachés au PNUD qui remplissent des fonctions importantes pour notre politique de coopération au développement :

- Fonds pour les pays les moins avancés

Avec ce fonds spécial, le PNUD dispose d'un programme pour la coopération technique bénéficiant exclusivement aux pays les moins avancés (PMA). Même si les ressources sont restées relativement modestes à ce jour (environ 17 millions de dollars par an), ce fonds a pu jouer ces derniers temps - étant donné les réductions de programmes considérables du PNUD - un rôle d'aide temporaire utile dans un grand nombre de PMA. Le lien étroit entre le fonds et le programme du PNUD assure en outre un engagement avantageux de ses moyens. Nous avons l'intention de continuer à soutenir ce fonds pour l'instant, en raison de ses qualités et de l'importante priorité que nous accordons aux pays les moins avancés (contribution suisse en 1984 : 5,3 millions de francs).

- Programme des volontaires des Nations Unies

Ce fonds permet chaque année l'envoi de plus de 1'000 volontaires, en particulier dans les pays les moins avancés où la présence de personnel étranger qualifié répond à un besoin urgent. La contribution de la Suisse se situe aux environs de 500'000 francs par an.

- Programme conjoint PNUD-Banque mondiale pour favoriser la maîtrise des choix énergétiques

Depuis le premier choc pétrolier de 1973, l'approvisionnement en énergie pose un problème aigu aux pays en développement. La facture pétrolière cause des déficits considérables de la balance des paiements et pousse à une utilisation accrue du bois, entraînant des conséquences désastreuses pour l'environnement. La plupart des pays en développement n'ont pas les capacités économiques et administratives pour identifier et mettre en valeur des sources nouvelles et renouvelables d'énergie. Aider des pays dans l'établissement de l'inventaire, la planification et la gestion des ressources énergétiques figure au nombre des principales tâches de la coopération internationale au développement.

Aussi le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque mondiale ont-ils mis au point un programme conjoint aux fins d'établir l'inventaire de l'énergie disponible dans 76 pays et de présenter des options et des conseils pour des actions à court et à moyen terme. Un programme complémentaire permet d'accorder aux pays désireux de mettre en oeuvre les mesures recommandées l'appui nécessaire dans le domaine de la gestion.

#### 422 La coopération financière multilatérale

Les institutions financières internationales ont pour tâche principale d'assurer aux pays du tiers monde une partie du financement extérieur dont ils ont besoin pour des projets et programmes de développement. Elles fournissent de plus un certain nombre de services essentiels reliés à cette fonction de financement. Elles aident en particulier les pays en développement à planifier et réaliser les investissements, ainsi qu'à acquérir aux meilleures conditions possibles les services et les biens nécessaires à la réalisation des projets. Par le biais du financement, ces institutions ont gagné ces dernières années une influence croissante dans la gestion globale des ressources des pays bénéficiaires.

Sur le plan mondial, les principaux fonds de développement sont l'Association internationale de développement (IDA) et le Fonds international de développement agricole (FIDA); sur le plan régional, ce sont le Fonds asiatique de développement, le Fonds africain de développement et le Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement. La Suisse participe de plus à d'autres institutions, comme le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population.

#### 422.1 Association internationale de développement (IDA)

La Suisse n'est pas membre des institutions de Bretton Woods auxquelles appartient l'IDA (partie du Groupe de la Banque mondiale). Dans le cadre des deuxième et troisième reconstitutions, nous avons accordé à l'IDA deux prêts de 52 millions de francs et de 130 millions de francs respectivement (transformés par la suite en dons). Au moment de la quatrième reconstitution des ressources, un prêt envisagé de 200 millions de francs avait été refusé en votation populaire, il y a de cela près de huit ans (juin 1976). Les autorités fédérales ont tenu à observer et à examiner très soigneusement les activités générales de l'IDA. Nous avons pu constater d'une part la compatibilité des objectifs poursuivis par l'Association avec ceux de la loi du 19 mars 1976, d'autre part le rôle croissant, aujourd'hui considérable, que joue l'IDA pour l'avenir des pays en développement les plus pauvres. Cela a conduit la Suisse, comme déjà annoncé dans le message du 8 juillet 1980 au chiffre 53 (FF 1980 II 1333), à s'associer de manière unilatérale aux opérations de l'IDA parallèlement à la sixième reconstitution (1980 à 1983, étendue à 1984), cela au moyen de cofinancements, dans le cadre de notre aide bilatérale, de projets que nous avons choisis et à la préparation et à l'élaboration desquels nous avons participé (voir ch. 5). Par l'engagement de ressources prélevées sur le crédit de programme demandé dans le présent message, nous entendons, en relation avec la 7e reconstitution de l'IDA (1984 à 1987), poursuivre et renforcer cette politique en veillant en particulier au contrôle des moyens affectés et en développant, notamment à cette fin, une structure de collaboration appropriée.

#### 422.2 Fonds international pour le développement agricole (FIDA)

Le FIDA a été créé en 1977 dans le but d'obtenir des moyens financiers supplémentaires pour aider les pays en développement à augmenter leur production agricole et améliorer la

base alimentaire de la population. Le Fonds axe ses activités en priorité sur la satisfaction des besoins essentiels de la population rurale dans les pays les plus pauvres. Le FIDA présente une particularité unique : sa structure financière et la répartition des votes entre les pays membres. Les membres sont groupés en trois catégories; la catégorie I comprend 20 pays industrialisés, la catégorie II, 12 pays membres de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP) et la catégorie III, les autres pays en développement. Chacune dispose d'un droit de vote équivalent à un tiers. Le financement du fonds est assuré presque complètement par les contributions des pays appartenant aux catégories I et II, et cela dans une proportion inhabituelle pour une institution du système des Nations Unies jusqu'à présent, d'environ 58 pour cent pour la catégorie I et 42 pour cent pour la catégorie II.

La Suisse a participé aussi bien à la mise de fonds initiale (en 1977) qu'à la première reconstitution (en 1982).

En raison de ses buts spécifiques et de son financement particulier et au vu des résultats obtenus sur le terrain par le Fonds, nous avons l'intention de participer également à la deuxième reconstitution prévue et de faire en sorte que le FIDA puisse continuer son activité concrète au moins au volume actuel.

#### 422.3 Les fonds de développement des banques régionales de développement

Par son appartenance aux Banques africaine, asiatique et interaméricaine de développement ainsi qu'aux fonds correspondants, la Suisse soutient la tâche de ces institutions de financement, tâche qui consiste à prêter aux pays en développement des moyens financiers, empruntés sur les marchés des capitaux internationaux ou mis à disposition par des pays industrialisés, pour financer des projets et programmes de développement.

Grâce aux garanties données par les Etats membres, les banques régionales de développement peuvent emprunter des fonds à des conditions relativement avantageuses sur les marchés des capitaux internationaux; de ce fait, elles sont en mesure d'offrir aux pays en développement de meilleures conditions de prêt que celles qu'ils pourraient obtenir sur les marchés financiers; souvent le recours aux banques de développement permet aussi d'accroître le volume des moyens financiers disponibles.

Alors que les banques de développement assurent la continuation de leurs activités de prêts par des augmentations de capital, les fonds de développement dépendent de contributions non remboursables. Grâce à ces contributions, les fonds peuvent financer des projets et des programmes à des conditions très favorables. Ces prêts sont destinés uniquement aux pays les plus pauvres.

L'activité des banques régionales de développement et de leurs fonds est semblable; l'existence de deux guichets permet de tenir compte de la capacité d'endettement et du niveau de développement de chaque pays bénéficiaire lors de financement de projets et de programmes.

La poursuite du soutien aux institutions régionales de financement du développement se justifie - en plus des considérations de politique du développement mentionnées au chiffre 41 - également pour les raisons suivantes :

- les pays en développement accordent une grande importance à leurs institutions régionales de financement, puisque ces dernières représentent dans un certain sens l'identité régionale. Leur participation aux décisions de l'organisation pour déterminer sa politique financière et de gestion ainsi que le financement des projets et programmes crée un rapport de confiance entre les institutions et les pays membres;
- la coopération régionale entre les pays en développement et les banques de développement stimule la compréhension

des problèmes réciproques et contribue à atténuer les tensions. Le renforcement régional pose également les bases d'une meilleure intégration des pays concernés dans l'économie mondiale.

Ci-après, nous considérons plus en détail les trois fonds régionaux de développement :

- Le Fonds africain de développement (FAD)

La création, en 1972, du Fonds africain de développement en tant qu'entité distincte et complémentaire de la Banque africaine de développement s'est imposée du fait que le niveau de développement de la plupart des Etats africains membres ne permettait guère de financer des projets par des emprunts à des conditions proches du marché.

Au début de ses activités, le Fonds a eu besoin d'une phase de mise en train relativement longue pour trois raisons principales : le manque de personnel qualifié, une certaine faiblesse institutionnelle et enfin des difficultés opérationnelles. Entre-temps, ces difficultés ont pu être en grande partie surmontées.

Les pays industrialisés ont décidé une troisième reconstitution en 1982 d'un montant de 2 milliards de francs environ pour un programme de prêts sur trois ans (1982 à 1984).

Actuellement, des discussions ont lieu concernant une quatrième reconstitution. Compte tenu des grands besoins de financement des pays les plus pauvres d'Afrique, on envisage à nouveau un volume de reconstitution situé entre 1,5 et 1,9 milliard de dollars, ce qui permettrait une augmentation modeste du programme de prêts.

La Suisse a l'intention de participer à cette quatrième reconstitution du FAD. En raison de la priorité que nous donnons à l'aide à l'Afrique, nous assumerons comme par le passé, une part relativement importante (env. 4%).

La Suisse entretient également un programme de coopération bilatéral avec le Fonds depuis plusieurs années. Ce programme comprend d'une part la mise à disposition d'experts pour les divers domaines du Fonds et d'autre part le financement de certaines études de pré-investissement. Il répond à un besoin réel de renforcement de la capacité de l'institution et a donné jusqu'ici de très bons résultats. Nous poursuivrons ce genre de soutien au cours des années à venir.

- Le Fonds asiatique de développement (ADF)

Créée en 1966, la Banque asiatique de développement a fait ses preuves en tant qu'institution efficace pour le financement du développement.

A l'heure actuelle, deux fonds sont intégrés à la banque : le Fonds asiatique de développement (1973) et le Fonds spécial d'assistante technique [FSAT] (1974).

Depuis sa fondation, le Fonds asiatique de développement a consenti des prêts correspondant à environ 3,4 milliards de dollars; la répartition des prêts du Fonds s'effectue sur la base du produit national brut et de la capacité d'endettement des pays asiatiques en développement. Ainsi, les 15 pays au revenu le plus faible, qui avaient en 1979 un revenu par habitant inférieur à 300 dollars, ont reçu au cours de la période 1973 à 1980, 89 pour cent de l'ensemble des crédits.

En ce qui concerne les secteurs, la première priorité dans l'attribution des prêts a été donnée, avec plus de 55 pour cent des moyens, à l'agriculture et au développement rural. Vient en deuxième place, dans l'attribution des crédits à faibles taux d'intérêt, l'énergie avec 17 pour cent puis, en troisième place, les équipements et services sociaux avec 12 pour cent. Les objectifs du Fonds correspondent à ceux de la coopération suisse au développement; cette institution a d'autre part fait la preuve de la grande efficacité de sa gestion de projets et programmes. Pour ces raisons, nous avons participé à la troisième

reconstitution qui a été conclue en 1982. Avec un volume d'environ 6,5 milliards de francs, la continuation du programme de crédit a pu être assurée de manière adéquate, ceci en dépit des problèmes budgétaires qu'affrontent la majorité des pays donateurs. La contribution suisse a représenté 1,32 pour cent de la reconstitution. Nous occupons ainsi le troisième rang dans les petits pays européens donateurs et manifestons par là notre volonté de soutenir activement le Fonds.

Nous entendons poursuivre cette participation à l'avenir et nous associerons activement aux négociations pour une quatrième reconstitution en 1985.

L'assistance technique est un moyen important pour accroître l'efficacité des projets. C'est pour cette raison que la Suisse a contribué au Fonds spécial d'assistance technique (FSAT), qui sert essentiellement à la préparation de projets dans les pays les plus démunis d'Asie; nous avons de plus soutenu les activités d'assistance technique de la Banque par un programme bilatéral. Nous entendons poursuivre cet appui à l'avenir tout en nous engageant pour l'élargissement du programme multilatéral du FSAT.

#### - Fonds des opérations spéciales (FSO)

Les pays qui, sans faire partie du continent, ont adhéré en 1976 et 1977 à la Banque interaméricaine de développement (BID), principalement les pays européens et le Japon, ont aussi participé au Fonds des opérations spéciales intégré à la Banque. Jusqu'en 1979, les prêts de la BID ont été octroyés pour moitié environ à des conditions proches du marché (prêts ordinaires), et pour le reste à des conditions de faveur (FSO). L'attribution des crédits du FSO s'est concentrée toujours plus fortement sur les pays les moins développés - en particulier sous l'influence des pays donateurs n'appartenant pas au continent.

A l'occasion de la 5e augmentation de capital de la BID et de la 5e reconstitution du Fonds (1978), l'objectif

suisant a été retenu : 50 pour cent au minimum de l'ensemble des crédits doivent être attribués aux projets dont profitent en priorité les couches les plus pauvres de la population. Cette directive, concernant surtout l'attribution de crédits par le FSO, a été confirmée lors de la 6e reconstitution.

Pour tenir compte du niveau de développement des pays d'Amérique latine, comparativement plus élevé que celui de l'Afrique et de l'Asie, la 6e reconstitution du FSO pour la période de crédit 1983-1986 a été fixée à 700 millions de dollars seulement, ce qui représente une diminution de 50 pour cent par rapport à la 5e reconstitution. La part assumée par la Suisse pour le FSO se monte à environ 5,4 millions de dollars, alors qu'avec le même pourcentage, elle s'élevait à 16 millions lors de la reconstitution précédente.

Il n'existe actuellement aucun indice permettant de donner des renseignements sur les prochaines reconstitutions du FSO. L'évolution du développement économique mondial et ses répercussions sur l'Amérique latine influenceront certainement sur les décisions qui seront prises.

En 1980, la Suisse et la Banque interaméricaine de développement ont conclu un accord pour la création d'un fonds destiné à soutenir de petits projets. Ces derniers concernent en partie des petites entreprises artisanales ou industrielles qui n'ont en général pas accès aux sources de financement locales. Ce Fonds suisse a été alimenté par une contribution de 5 millions de francs en 1980 et de 8 millions de francs en 1982. La possibilité d'une réalimentation de ce Fonds est actuellement l'objet de discussions avec la BID.

422.4 Fonds des Nations Unies pour les activités  
en matière de population (FNUAP)

Etant donné le caractère délicat des problèmes de population et de politique démographique dans le tiers monde, mais compte tenu également de l'importance de premier ordre qu'ils revêtent dans la politique de développement, la Suisse a jusqu'ici accordé une aide essentiellement multilatérale dans ce domaine, tout en incluant l'aspect démographique dans certains programmes de santé de la coopération bilatérale (voir ch. 312). Le FNUAP est l'organe multilatéral spécialisé dans l'appui aux activités des gouvernements en matière de population : soutien du développement des systèmes de santé, appui direct aux programmes de planification familiale, saisie de phénomènes démographiques.

La Suisse appartient depuis des années au cercle des contributeurs réguliers du FNUAP. Pour 1984, elle lui versera une contribution de 4 millions de francs, soit environ 1,4 pour cent du total. En tant que membre du Conseil d'administration du PNUD, auquel est subordonné le FNUAP, la Suisse participe à la détermination du programme d'activités du Fonds.

423 Fonds international de secours à l'enfance  
(FISE-UNICEF)

Tout à la fois organisation de coopération technique et institution de financement du développement, le FISE-UNICEF a pour objectif principal d'enrayer la mortalité infantile élevée et, de manière générale, d'assurer la santé de l'enfant. Ce but est poursuivi par une lutte systématique contre les causes des maladies et l'amélioration des soins sanitaires. Il s'agit d'assurer par exemple l'approvisionnement en eau potable et une alimentation suffisante et équilibrée, de construire des latrines, de fournir une assistance sanitaire, de diffuser des méthodes simples pour combattre les suites fatales de la diarrhée, de donner une meilleure éducation et formation à la mère, de favoriser la planification des naissances, etc.

La Suisse attribue une grande importance à l'UNICEF depuis sa fondation en 1946 parce que ses objectifs de développement concordent largement avec ceux de notre politique de coopération au développement. Nous poursuivrons cette participation active. Comme l'UNICEF s'est de plus en plus consacré à des tâches de développement de longue haleine et que le caractère d'aide humanitaire qu'il avait au début s'est estompé avec le temps, nous avons décidé de ne plus inscrire les contributions générales de la Suisse à l'UNICEF à charge du crédit de programme pour l'aide humanitaire comme nous le faisons jusqu'ici, mais de proposer de le mettre dorénavant à charge du crédit de programme pour la coopération technique et l'aide financière que nous vous demandons par le présent message.

Nous continuerons de soutenir l'UNICEF pour des actions spécifiques d'aide humanitaire. Ces actions seront mises à charge du crédit de programme pour l'aide humanitaire internationale du 27 mai 1981.

424            Groupe consultatif pour la recherche agricole  
internationale (CGIAR)

L'une des conditions à l'amélioration de l'approvisionnement en aliments dans les pays en développement est l'augmentation de la production agricole. Le développement de techniques de production intensive adaptées aux conditions locales a été très longtemps négligé sous les tropiques. Pour les petits producteurs agricoles surtout, peu d'améliorations directes ont été offertes pour la production vivrière.

En organisant de façon systématique les recherches agronomiques axées sur les pays en développement et orientées sur la pratique, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) <sup>1)</sup> s'est acquitté d'une tâche dont l'importance a été à juste titre reconnue et appréciée ces

---

1) Consultative Group on International Agricultural Research

dernières années. Aujourd'hui, treize instituts de recherche font partie du CGIAR. Ils sont également soutenus par quelques pays en développement qui complètent l'assistance de très nombreux pays industrialisés.

Conformément à la priorité de l'augmentation de la productivité des principaux aliments de base, les centres de recherche les plus anciens, qui travaillent depuis vingt ans (IRRI et CIMMYT)<sup>1)</sup>, ont développé en premier lieu des variétés de céréales à haut rendement.

Après un accroissement sensible de la production céréalière en Asie, les efforts sont aujourd'hui dirigés davantage vers la culture du millet, des légumineuses et des tubercules. On considère maintenant que l'adaptabilité aux conditions culturelles difficiles, la résistance aux maladies et la stabilité des rendements sont aussi importantes que les forts rendements. Pour compléter les recherches conduites sur les aliments de base les plus importants, on s'efforce de mettre au point, en Afrique notamment, des systèmes de culture adaptés ainsi que des méthodes d'éradication des maladies des animaux.

Les centres du CGIAR et le Conseil international de ressources phytogénétiques ont joué un rôle déterminant dans la conservation de la diversité génétique des plantes. La collection, la conservation et l'utilisation de variétés locales traditionnelles et de variétés sauvages analogues ont aussi une grande importance pour le développement de nos plantes cultivées.

La Confédération soutient les programmes réguliers des différents centres de recherche. Elle a également contribué à la mise sur pied de programmes régionaux et nationaux de recherche assumée par ces instituts. Ainsi, par exemple, la

---

1) IRRI : Institut de recherche international sur le riz

CIMMYT : Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé

culture de la pomme de terre dans diverses régions montagneuses du tiers monde a bénéficié de la bonne coopération entre des efforts nationaux, la communication de nouvelles technologies adaptées par le Centre international de la pomme de terre (CIP) et le soutien bilatéral technique et financier de la Suisse.

43            Formes et contrôle de la coopération multilatérale

431           Formes

La collaboration avec les diverses organisations internationales peut revêtir différentes formes. Nous établissons une distinction essentielle entre les crédits généraux ou de programme, dans lesquels les moyens financiers peuvent être librement employés dans le cadre d'un programme d'ensemble, et les crédits sous forme d'aide associée ou de cofinancements pour des actions spécifiques. Ces dernières font partie du programme bilatéral. Elles sont décidées selon les priorités de ce programme, préparées, suivies et évaluées selon les mêmes méthodes. Dans certains cas cependant, des considérations d'ordre multilatéral peuvent aussi influencer sur la décision de procéder à ce genre de contributions. Ceci est le cas surtout pour les cofinancements avec l'IDA (voir ch. 422.1), qui répondent au souci de participer à un effort universel que nous estimons très important pour les pays les plus pauvres. Des considérations similaires ont conduit à l'octroi de contributions spécifiques à certains programmes des banques régionales de développement. Dans tous ces cas cependant, les projets ainsi financés répondent à nos critères de sélection et d'exécution.

432           Participation à la gestion

Le fait de participer à la coopération multilatérale implique des droits de contrôle. Dans chaque institution multilatérale, les Etats membres ont la possibilité de participer à la

définition de la politique de l'organisation, de surveiller l'utilisation des moyens engagés et de contrôler les résultats du programme d'activités.

La Suisse participe activement à la gestion des organisations internationales de coopération au développement dont elle est membre; elle s'efforce d'y défendre ses conceptions en matière de coopération au développement et de veiller à une utilisation économe et efficace des moyens financiers qu'elles ont à leur disposition. La Suisse est membre du Conseil d'administration du PNUD et de celui de l'UNICEF. Elle est actuellement représentée à la Banque africaine et au Fonds africain de développement par un directeur exécutif suisse. Elle a eu pendant trois ans, jusqu'en 1983, un poste de directeur exécutif adjoint auprès du FIDA et a disposé d'un poste similaire au Fonds asiatique de développement de 1980 à 1983. Lorsque la Suisse n'est pas représentée par un Suisse au conseil d'administration, elle l'est par le délégué du groupe de vote auquel elle appartient et auquel elle peut donner des instructions. Il faut rappeler enfin que la plupart des institutions de financement du développement ont pour organe suprême un conseil des gouverneurs dans lequel tous les Etats membres sont représentés. Dans tous ces cas, la Suisse s'engage pour des exigences plus élevées dans la préparation et l'exécution de projets ainsi que pour une politique de développement en faveur des populations les plus démunies. Les représentants suisses se prononcent notamment en faveur de l'utilisation toujours plus systématique des méthodes d'évaluation afin d'accroître l'efficacité des moyens engagés.

5            Utilisation du crédit de programme  
              de 1'650 millions de francs

Le crédit de programme de 1'650 millions de francs ouvert par l'arrêté fédéral du 8 décembre 1980 (FF 1980 III 1435) a été accordé pour une durée minimum de trois ans, à partir du 1er

janvier 1981. A fin 1983, les engagements à charge de ce crédit de programme s'élevaient à 1'450 millions de francs. Il est prévu d'engager le solde de 200 millions de francs progressivement au cours de l'année 1984. Face aux difficultés financières de la Confédération et aux réductions successives des montants initialement inscrits au plan financier, nous avons été contraints de ralentir le rythme de nos engagements, ce qui a entraîné une prolongation de la durée du crédit de programme. Le tableau ci-dessous montre le volume des engagements et des dépenses effectués au titre de la coopération technique et l'aide financière pendant les 46 mois couverts par le crédit de programme; rappelons ici que la plupart des dépenses afférentes aux engagements pris à charge de ce crédit de programme s'étendent sur plusieurs années et seront inscrites au budget des années 1985 et suivantes.

Engagements à charge du crédit de programme de 1'650 millions de francs pour la coopération technique et l'aide financière (ouvert par l'arrêté fédéral du 8 décembre 1980) et dépenses budgétisées à charge de ce crédit de programme et des crédits de programme antérieurs

(en milliers de francs)

Année	Engagements	Dépenses afférentes à des engagements à charge	
		du crédit de programme de 1'650 mio. de fr.	du crédit de programme antérieur
1981	456'913	137'746	151'134
1982	346'244	254'139	55'112
1983	646'729	337'877	9'152
1984 (1.1-31.10) 200'114 <sup>1)</sup>		370'678	
Total	1'650'000		

1) Solde disponible

La répartition définitive de l'ensemble des engagements à charge du crédit de programme de 1'650 millions de francs n'est pas encore connue et les montants des engagements ont dû être en partie estimés. Quoique provisoires, les chiffres figurant au tableau ci-dessous permettent de dégager les tendances principales de la ventilation géographique des engagements : l'aide bilatérale a été accordée en priorité aux pays africains (32,1% de l'ensemble) et asiatiques (24,2%), alors que l'Amérique latine a bénéficié de 10,7 pour cent des engagements. L'aide multilatérale a représenté 25,8 pour cent du total. Quant à la répartition des engagements selon la forme d'aide, elle montre que 64,1 pour cent ont été consacrés à la coopération technique et 35,9 pour cent à l'aide financière. Cette distinction peut toutefois, dans certains cas, revêtir un caractère artificiel car il arrive de plus en plus fréquemment que ces deux volets soient combinés et ne représentent que deux composantes d'un même projet (voir ch. 211).

Les tableaux 7 et 8 de l'annexe 4 fournissent de plus amples informations sur la répartition des engagements bilatéraux et multilatéraux. L'annexe 9 dresse la liste complète de tous les projets ou phases de projets bilatéraux pour lesquels ont été pris, à charge de ce crédit de programme, des engagements de 500'000 francs ou plus.

Répartition géographique et par type de contribution des engagements  
à charge du crédit de programme de 1'650 millions de francs  
pour la coopération technique et l'aide financière  
(ouvert par l'AF du 8 décembre 1980)

(en milliers de francs)

	Coopération technique			Aide financière			Total		
	Engagé au 31.12.83	Engagements prévus l.l. au 31.10.84	Total	Engagé au 31.12.83	Engagements prévus l.l. au 31.10.84	Total	Engagé au 31.12.83	Engagements prévus l.l. au 31.10.84	Total
<u>Aide bilatérale</u>									
- <u>Actions ventilées géographiquement</u>									
Afrique	333'083	62'300	395'383	115'715	18'200	133'915	448'798	80'500	529'300
Amérique latine	110'194	19'700	129'894	38'400	8'300	46'730	148'624	28'000	176'620
Asie	189'473	38'000	227'473	143'855	28'500	172'355	333'328	66'500	333'830
- <u>Autres opérations bilatérales</u>	73'403	17'614	91'017	-	-	-	73'403	17'614	91'015
<u>Aide multilatérale</u>	185'285	-	185'285	239'660	-	239'660	424'945	-	424'945
<u>Actions générales</u>	20'788	7'500	28'288	-	-	-	20'788	7'500	28'290
<b>Total</b>	<b>912'226</b>	<b>145'114</b>	<b>1'057'340</b>	<b>537'660</b>	<b>55'000</b>	<b>592'660</b>	<b>1'449'886</b>	<b>200'114</b>	<b>1'650'000</b>

## 6 Montant et utilisation du prochain crédit de programme

Nous avons exposé, aux chapitres 2, 3 et 4, les principes directeurs qui régissent l'utilisation des crédits alloués à la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement. Dans ce chapitre, nous traiterons du montant du prochain crédit de programme ainsi que de la répartition probable des moyens financiers entre les canaux d'acheminement de la coopération technique et de l'aide financière.

### 61 Montant du crédit

Le crédit de programme que nous vous demandons d'ouvrir doit nous permettre, pendant au moins trois ans, de prendre des engagements liés à la réalisation de projets et de programmes de coopération technique et d'aide financière. Les dépenses par lesquelles se traduit chaque engagement peuvent s'étendre sur plusieurs années. Ainsi, une partie des montants engagés entre 1984 et 1987 ne sera effectivement dépensée qu'après cette dernière date. Le rapport entre engagements et versements dépend en bonne partie de la durée des phases de projets, durée que, par mesure de rationalisation et pour mieux planifier les activités envisagées, nous tendons à allonger. Le montant des engagements s'est élevé par rapport à celui des versements également du fait de l'introduction, en 1982, d'un nouveau mode de paiement des contributions aux fonds et banques régionales de développement : le paiement en "notes" <sup>1)</sup>.

---

1) Lors d'un paiement en "notes", un billet à ordre irrévocable est émis pour le montant total de la contribution. Néanmoins, l'institution bénéficiaire n'en demande le versement effectif par tranches annuelles qu'au fur et à mesure que l'exige la réalisation du projet financé, selon un échéancier fixé d'un commun accord. Alors que l'engagement doit couvrir le montant total de la contribution, les déboursements effectifs sont ainsi reportés dans le temps, ce qui assure une meilleure gestion des fonds.

Quelle que soit l'incidence de ces deux facteurs, le montant du crédit d'engagement est fonction du volume des dépenses prévues pour financer l'ensemble de nos actions au cours des trois prochaines années. Sur la base des montants inscrits dans le plan financier de la Confédération au titre de la coopération technique et de l'aide financière (voir ch. 23), nous avons calculé que le total des engagements à prendre entre le 1er novembre 1984 et le 31 octobre 1987 s'élève à 1'800 millions de francs.

Le montant total du crédit d'engagement ne détermine pas les dépenses annuelles qui seront effectivement consenties au titre de l'aide publique au développement. Celles-ci sont arrêtées chaque année par le Parlement à l'occasion de l'approbation du budget. Toute réduction du budget de la coopération technique et de l'aide financière par rapport aux montants figurant dans le plan financier du 18 janvier 1984 entraînerait une réduction des engagements et aurait pour effet de prolonger au-delà du 31 octobre 1987 la période de validité du crédit de programme. Tel est le cas du présent crédit de programme de 1'650 millions dont la durée a été prolongée de dix mois, suite aux diverses coupures qui ont réduit le budget d'aide publique au développement au cours des années 1981 à 1984.

## 62 Répartition des engagements à charge du crédit de programme

Nous avons souligné à plusieurs reprises dans ce message que la coopération au développement, à l'instar du développement lui-même, est une tâche de longue haleine. Nous devons assurer notre appui aux projets et aux programmes de coopération jusqu'à ce que nos partenaires soient en mesure de les poursuivre par leurs propres moyens. La répartition des engagements à charge du crédit de programme que nous vous proposons d'ouvrir reflète cette volonté de continuité qui est garante d'efficacité. La plupart des moyens d'engagement seront affectés à la poursuite des actions en cours.

Nous continuerons à donner la préférence à la coopération technique et l'aide financière bilatérales, tout en participant de manière adéquate à l'action des organismes multilatéraux d'assistance technique et de financement.

Comme par le passé, notre aide s'orientera principalement vers les pays à faible revenu : 70 pour cent des engagements environ seront pris en leur faveur. L'effort entrepris en faveur des pays les moins avancés sera poursuivi, voire intensifié.

Répartition des engagements bilatéraux et multilatéraux  
selon le revenu des pays bénéficiaires

Groupe de pays	Montants (mio. de fr.)	%
Pays les moins avancés	710	39
Autres pays à faible revenu	570	32
Pays à revenu intermédiaire	160	9
Non ventilé	360	20
<b>Total</b>	<b>1'800</b>	<b>100</b>

Géographiquement, nous répartirons entre l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine notre action au titre de la coopération technique et de l'aide financière dans les mêmes proportions que par le passé. Compte tenu de la situation particulièrement critique qui prévaut en Afrique au sud du Sahara, cette région restera le premier destinataire de notre aide.

Répartition par continent des engagements au titre de la coopération technique et de l'aide financière bilatérales et multilatérales

Continent	Montants (mic. de fr.)	%
Afrique	660	49
Asie	510	38
Amérique latine	180	13
Total ventilé	1'350	100
Non ventilé	450	
Total	1'800	

Pour la mise en oeuvre de notre aide bilatérale, nous continuerons de faire largement appel aux compétences extérieures à l'administration. La collaboration avec les oeuvres d'entraide, l'économie privée et les universités suisses sera renforcée. Nous recourrons aux connaissances spécialisées des organisations internationales, dans le cadre de l'aide associée et des cofinancements, chaque fois qu'il apparaîtra que celles-ci sont l'organe d'exécution le plus qualifié pour mener à bien un projet déterminé. Pour témoigner de notre volonté de nous associer à l'action indispensable entreprise dans le cadre de l'IDA en faveur des pays à faible revenu, nous consacrerons, à charge du crédit de programme, un montant de 170 millions de francs environ pour des cofinancements de projets de l'IDA. Ces projets seront sélectionnés selon nos critères; nous contribuerons activement à leur formulation et leur évaluation.

Pour ce qui est de notre aide multilatérale, 40 pour cent des engagements environ seront destinés à la reconstitution des fonds régionaux de développement. Le chiffre définitif de nos contributions ne sera cependant fixé que lors de négociations. Ce chiffre dépendra des montants que souscriront les autres pays participants ainsi que d'une série d'autres

facteurs, notamment l'évolution du cours du franc suisse. Près de 20 pour cent des engagements multilatéraux seront réservés à des organisations d'aide financière de caractère universel et, en particulier, au Fonds international de développement agricole. 40 pour cent approximativement seront affectés à la coopération technique et, pour l'essentiel, au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui finance l'ensemble des activités de coopération technique des institutions spécialisées du système des Nations Unies.

## 7 Base légale et forme juridique

L'arrêté fédéral que nous vous proposons d'approuver se fonde sur l'article 9, 1er alinéa, de la loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0) qui prévoit que les moyens nécessaires au financement de la coopération au développement et de l'aide humanitaire internationales sont alloués sous forme de crédits de programme ouverts pour plusieurs années.

Etant de caractère financier, l'arrêté doit revêtir la forme d'un arrêté simple, conformément à l'article 8 de la loi du 23 mars 1962 sur les rapports entre les Conseils (RS 171.11). Il n'est donc pas sujet au référendum facultatif.

## 8 Conséquences financières et effets sur l'état du personnel

### 81 Durée et montant du prochain crédit de programme

Le crédit de programme de 1'650 millions de francs que vous avez ouvert le 8 décembre 1980 pour la continuation de la coopération technique et de l'aide financière a été prévu pour une durée minimale de trois ans. Disponible le 1er janvier 1981, il sera complètement engagé le 31 octobre 1984.

Pour nous permettre de prendre jusqu'au 31 octobre 1987 au moins les engagements nécessaires à la poursuite de notre coopération technique et de notre aide financière en faveur des pays en développement, nous vous demandons d'ouvrir un nouveau crédit de programme de 1'800 millions de francs.

Ces engagements se traduisent par des dépenses à charge des budgets de la Confédération pour les années 1984 à 1992 environ. Ces dépenses sont inscrites dans le plan financier de la Confédération. Elles devront être soumises pour approbation dans le cadre du budget annuel.

Au chapitre 6, nous justifions de manière détaillée le montant et la durée du crédit que nous vous demandons d'ouvrir. Ce montant a été fixé compte tenu des versements prévus dans le budget 1984 et le plan financier 1985-1987 de la Confédération.

82            Effets de l'arrêté fédéral sur l'état du personnel  
                  et sur l'organisation des services intéressés  
                  de l'administration

Le présent message, et tout particulièrement ses chapitres 2 et 3, confirme ce que nous vous avons déjà exposé lors de précédents messages sur le même thème : la coopération technique et l'aide financière deviennent de plus en plus complexes. Leur planification, exécution et évaluation posent de ce fait des exigences croissantes à ceux qui sont chargés de la réalisation des projets.

Parallèlement, les moyens financiers mis à disposition par la Confédération pour la coopération technique et l'aide financière durant la dernière décennie ont également augmenté. La croissance de ces dépenses a été beaucoup plus rapide que celle du personnel disponible à la DDA. Le tableau suivant révèle clairement cette évolution :

	1973 (mio. de fr.)	1983 (mio. de fr.)
1. Coopération technique	77	266
2. Aide financière	2,7	93
<b>Total</b>	<b>79,7</b>	<b>359</b>
<hr/>		
3. Etat des postes disponibles à cet effet auprès de la DDA dont	101,5	122,5
- à Berne	99,5	110,5
- dans les bureaux de coordination dans les pays en développement	2	12

Si l'écart croissant entre les moyens gérés et le personnel disponible n'a pas entraîné une détérioration de la qualité de notre aide, c'est grâce à de nombreuses mesures d'amélioration de l'organisation et des méthodes de travail. Parmi ces mesures, nous pouvons mentionner :

- la délégation accrue de compétences financières au DFAE et à la DDA, en vertu de l'ordonnance du 12 décembre 1977 (cf. ch. 313); les procédures administratives et de consultation d'autres offices fédéraux s'en sont trouvées allégées;
- l'accroissement de la taille des projets, en particulier des projets d'aide financière;
- l'ouverture de nouveaux bureaux de coordination (dont le nombre est passé de cinq à seize) dans les pays de concentration ainsi que la délégation de tâches opérationnelles et administratives supplémentaires à ces bureaux dont les effectifs ont été renforcés par des experts sous contrat de droit privé;
- le recours accru aux compétences spécialisées externes par le biais d'une collaboration croissante avec des entreprises, universités et oeuvres d'entraide (voir ch. 321);

- l'augmentation du nombre de projets confiés en régie, à Intercoopération notamment (voir annexe no 8);
- la mise sur pied d'un service d'appui scientifique et technique interne et externe pour les secteurs d'activité les plus importants de la DDA;
- la systématisation et l'amélioration des instruments internes de contrôle du travail, en particulier dans les domaines des contrats et de la comptabilité;
- la rationalisation des procédés de travail internes par l'utilisation de machines de bureau modernes et de systèmes de traitement de données;
- une meilleure répartition de la charge de travail entre les diverses sections de la DDA par le déplacement d'unités de personnel;
- une collaboration temporaire à la centrale de la DDA de 3 à 4 experts sous contrat de droit privé dans le cadre de leur préparation à une affectation sur le terrain ou de la mise à profit de l'expérience accumulée à cette occasion.

La croissance continue des tâches, aussi bien qualitative que quantitative, qui attend la DDA ne pourra être assumée que si d'autres mesures de ce genre sont appliquées. Nous dirigerons nos efforts essentiellement vers les buts suivants :

- un renforcement de la coopération opérationnelle entre la DDA et l'économie privée, les universités et oeuvres d'entraide;
- une extension de la collaboration avec les institutions internationales de financement (cofinancement) et amélioration des méthodes;
- la poursuite des efforts pour améliorer les instruments et procédures de travail administratifs;
- le renforcement du réseau de conseillers spécialisés au service de la DDA;
- la formation spécifique des collaborateurs à tous les niveaux;

- une augmentation appropriée des effectifs du personnel de la DDA pendant la période couverte par le prochain crédit de programme. A cette fin seront mises à profit toutes les possibilités de transfert de postes internes à l'administration. Si ces mesures devaient s'avérer insuffisantes, des demandes d'accroissement de l'effectif autorisé pourraient être soumises au Parlement dans le cadre des propositions de budget annuelles.

La combinaison de mesures dans tous les domaines énumérés est indispensable pour continuer d'utiliser le volume de crédit croissant de ces prochaines années de façon efficace et conformément aux objectifs fixés, en dépit de la lourde charge de travail qui pèse déjà sur le personnel de la DDA.

### 83 Conséquences pour les cantons et les communes

L'exécution de l'arrêté fédéral qui vous est soumis incombe exclusivement à la Confédération et n'entraîne aucune charge pour les cantons et les communes.

### 9 Grandes lignes de la politique gouvernementale

Le projet a été annoncé dans les grandes lignes de la politique gouvernementale 1983-1987 (FF 1984 I 153, ch. 231 et appendice 2).

**Arrêté fédéral** *Projet*  
**réglant la continuation de la coopération technique et  
de l'aide financière en faveur des pays en développement**

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu l'article 9, 1<sup>er</sup> alinéa, de la loi fédérale du 19 mars 1976<sup>1)</sup> sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales;  
vu le message du Conseil fédéral du 19 mars 1984<sup>2)</sup>,

*arrête:*

**Article premier**

<sup>1</sup> Aux fins d'assurer la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement, un crédit de programme de 1800 millions de francs est ouvert pour une durée d'au moins trois ans. La période de crédit débute à l'épuisement du crédit de programme précédent, mais au plus tôt le 1<sup>er</sup> novembre 1984.

<sup>2</sup> Les crédits de paiements annuels seront inscrits au budget.

**Art. 2**

Les ressources mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> peuvent être utilisées en particulier pour:

- a. Des projets de la Confédération se rapportant notamment à:
  1. la coopération technique,
  2. des dons accordés au titre de l'aide financière,
  3. des crédits alloués au titre de l'aide financière;
- b. Des contributions à des organisations suisses pour la réalisation de projets spécifiques ou de programmes généraux;
- c. Des contributions à des organisations internationales pour la réalisation de projets spécifiques au choix, à la préparation et à l'évaluation desquels la Suisse est en principe associée;
- d. Des contributions générales à des institutions internationales.

**Art. 3**

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

<sup>1)</sup> RS 974.0

<sup>2)</sup> FF 1984 I ...

## Annexes

Les textes et les données statistiques rassemblés dans ces annexes complètent notre exposé général sur la coopération suisse au développement, en l'illustrant d'exemples tirés de la pratique.

- Annexe 1 Données statistiques sur l'évolution des pays en développement.
- Annexe 2 Ressources naturelles et équilibre écologique dans les pays en développement.
- Annexe 3 Les besoins dans les pays en développement : illustration à l'exemple de l'eau potable au Niger et de la santé au Mali.
- Annexe 4 Données statistiques sur la répartition de l'aide publique au développement (APD) de la Suisse.
- Annexe 5 Présentation de dix exemples de projets d'aide bilatérale ou multilatérale visant à illustrer différents aspects et modalités des actions de coopération auxquelles la Suisse participe directement ou est associée dans un cadre plus large.
- Annexe 6 Un exemple de programme par pays : le programme de coopération au Bangladesh.
- Annexe 7 Etapes de la préparation et de l'exécution de projets de coopération bilatérale.
- Annexe 8 Brève présentation d'Intercoopération, organisation suisse pour le développement et la coopération.
- Annexe 9 Liste des projets ou phases de projets de coopération technique et d'aide financière bilatérales pour lesquels ont été pris des engagements de 500'000 francs ou plus à la charge du crédit de programme de 1'650 millions de francs.

## Evolution des pays en développement en chiffres

### Productivité économique

Croissance du Produit intérieur brut (PIB)	PIB (mlia. \$) 1980	Croissance annuelle moyenne du PIB (en %)	
		1960-70	1970-81
Tous pays en développement .....	2231	5,7	5,3
Pays à faible revenu .....	544	4,6	4,5
dont: Afrique .....	52	3,4	1,6
Pays à revenu intermédiaire .....	1687	6,0	5,6
Pays exportateurs de pétrole .....	221	6,5	5,3
Pays industriels .....	7395	5,1	3,0

Evolution de la structure du PIB	Répartition du PIB (en %)					
	Agriculture		Industrie		Services	
	1960	1980	1960	1980	1960	1980
Tous pays en développement ..	33	20	28	37	39	43
Pays à faible revenu .....	48	37	25	34	27	29
dont: Afrique .....	56	44	12	16	31	40
Pays à revenu intermédiaire ..	24	14	30	38	46	48
Pays exportateurs de pétrole ..	...	1	...	76	...	23
Pays industriels .....	6	3	40	36	54	61

Evolution de l'épargne nationale	Part de l'épargne intérieure brute dans le PIB (en %)	
	1960	1981
Tous pays en développement .....	19	22
Pays en faible revenu .....	18	21
dont: Afrique .....	9	6
Chine et Inde .....	20	25
Pays à revenu intermédiaire .....	19	22
Pays exportateurs de pétrole .....	...	58
Pays industriels .....	22	21

Sources: voir à la fin de l'annexe 1.

## Commerce extérieur

Evolution des exportations de marchandises	Part dans le commerce mondial (en %)		Taux annuel moyen de croissance (en %)		Part des biens manufacturés (en %)	
	1970	1981	1965-73	1973-80	1960	1980
Tous pays en développement ...	18	20	8,2	4,2	...	...
Pays à faible revenu .....	3	2	7,3	9,9	21	45
dont: Chine et Inde .....	1½	1½	...	...	...	50
Autres pays à faible revenu .....	1½	½	...	...	9	29
Pays à revenu intermédiaire importateurs de pétrole ...	11	10	9,6	8,1	17	54
Pays à revenu intermédiaire exportateurs de pétrole ...	4	8	7,4	-0,6	4	7
Pays exportateurs de pétrole à revenu élevé .....	3	9	9,9	0,8	...	2
Pays industriels .....	69	63	8,8	5,5	66	72
Pays à économie planifiée ....	10	8	...	...	58	...
Monde .....	100	100	8,7	4,9	...	...

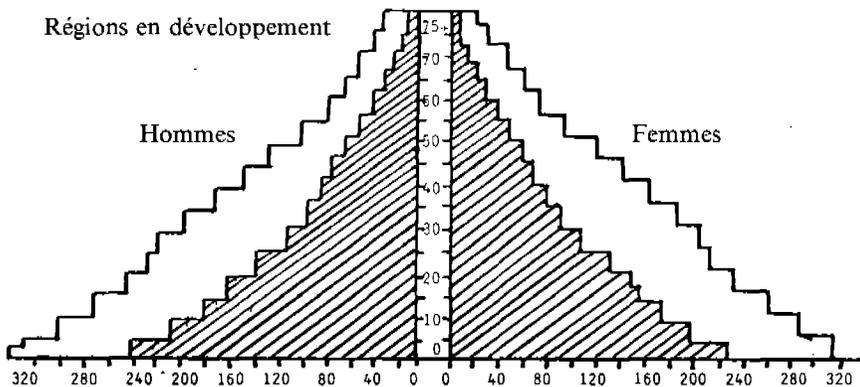
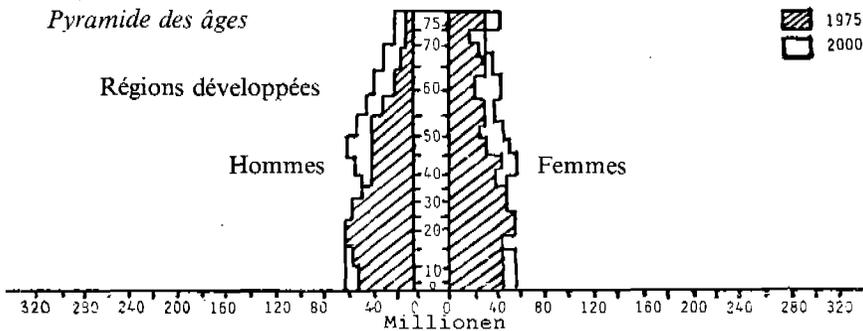
Energie commerciale	Importations d'énergie en % des exportations		Consommation d'énergie par habitant (kg équivalent charbon)	
	1960	1980	1960	1980
Tous pays en développement .....	...	...	1134	2300
Pays à faible revenu .....	11	43	218	368
Pays à revenu intermédiaire importateurs de pétrole .....	13	34	493	1172
Pays à revenu intermédiaire exportateurs de pétrole .....	5	7	423	760
Pays industriels .....	12	29	4540	7495
Pays à économie planifiée .....	...	...	2884	6217

## Démographie

Croissance démographique	Taux annuel moyen d'accroissement (en %)		
	1960-70	1970-81	1980-2000 (projections)
Pays en développement .....	2,4	2,1	1,9
Pays industriels .....	1,1	0,7	0,7
Pays à économie planifiée .....	1,1	0,8	0,7
Monde .....	2,0	1,8	1,7

Indicateurs démographiques	Taux de natalité annuel pour 1000 habitants		Taux de mortalité annuel pour 1000 habitants	
	1960	1981	1960	1981
Tous pays en développement .....	42	32	21	12
Pays à faible revenu .....	42	31	23	12
dont: Afrique .....	48	47	26	19
Pays à revenu intermédiaire .....	43	35	17	11
Pays exportateurs de pétrole .....	49	44	21	12
Pays industriels .....	20	14	10	9

### Pyramide des âges



## Nutrition et santé

Croissance de la production alimentaire	Taux d'accroissement annuel moyen de la production alimentaire (en %)	
	Total 1970-80	par habitant 1970-80
Tous pays en développement <sup>1)</sup> .....	3,1	0,9
dont: Afrique .....	1,7	-1,1
Amérique latine .....	3,6	1,0
Asie .....	3,4	0,9
Pays industriels .....	2,1	1,3
Pays à économie planifiée .....	1,7	0,8
Monde .....	2,5	0,6

Soins de santé et nutrition	Nombre de personnes par médecin		Apport journalier de calories par habitant	
	1960	1980	Total 1980	en % des besoins
Tous pays en développement				
Pays à faible revenu .....	12 222	5 785	2218	97
dont: Afrique .....	50 788	32 241	2072	90
Pays à revenu intermédiaire .....	17 011	5332	2579	110
Pays exportateurs de pétrole .....	13 285	1295	3036	127
Pays industriels .....	816	554	3433	134

Espérance de vie	Espérance de vie à la naissance (années)		Taux de mortalité juvénile (1-4 ans) (en ‰)	
	1960	1981	1960	1981
Tous pays en développement .....	44	59	25	13
Pays à faible revenu .....	41	58	27	14
dont: Afrique .....	38	46	40	27
Pays à revenu intermédiaire .....	50	60	22	11
Pays exportateurs de pétrole .....	44	57	43	13
Pays industriels .....	70	75	2	< 0,5

<sup>1)</sup> Voir à la fin de l'annexe I (note <sup>1)</sup>).

## Education

	Taux d'alphabétisation des adultes (en %)		Taux de fréquentation de l'école secondaire (en %)	
	1960	1980	1960	1980
Tous pays en développement .....	38	56	...	...
Pays à faible revenu .....	34	52	18	29
dont: Afrique .....	15	26	2	10
Pays à revenu intermédiaire .....	48	65	14	39
Pays exportateurs de pétrole .....	9	32	5	44
Pays industriels .....	96	99	64	89

## Balance des paiements

Déficit de la balance courante	Solde des opérations courantes (mia. \$)		
	1970	1980	1982
Tous pays en développement .....	-12,0	-58,9	-118,3
Pays à faible revenu .....	- 1,3	-15,3	- 9,7
dont: Afrique .....	- 0,6	- 3,7	- 5,5
Pays à revenu intermédiaire			
importateurs de pétrole .....	- 7,5	-56,2	- 58,8
Pays à revenu intermédiaire			
exportateurs de pétrole .....	- 3,2	+12,6	- 49,8

Financement du déficit de la balance courante	(en mia. \$)			Taux annuel moyen de croissance (en %)	
	1970	1980	1982	1970-80	1980-82
Solde des opérations courantes .....	-12,0	-58,9	-118,3	17,2	41,7
Mouvements nets de capitaux .....	12,7	81,6	85,2	20,4	2,2
Investissements privés directs .....	2,2	12,1	15,3	18,6	12,5
Aide publique au développement .....	4,7	24,4	23,9	17,9	- 1,0
Autres apports du secteur public .....	1,1	9,8	11,0	24,5	5,6
Prêts commerciaux .....	4,7	35,3	35,0	22,3	- 0,4
Variations des réserves et autres capitaux .....	- 0,7	-22,8	33,0	...	...

## Endettement

Croissance de la dette totale des pays en développement <sup>1)</sup>	Encours de la dette publique extérieure selon l'origine des prêts (mia \$)		
	1971	1980	1982
<i>Pays de l'OCDE et marchés des capitaux</i> .....	71	361	476
dont: Aide publique au développement .....	24	57	63
Crédits à l'exportation .....	27	114	148
Marchés des capitaux .....	20	190	265
<i>Organisations internationales</i> .....	10	56	76
dont: Prêts à des conditions libérales .....	6	24	32
<i>Autres (pays exportateurs de pétrole, pays à économie planifiée)</i> .....	8	41	62
<i>Non spécifié</i> .....	1	7	12
<b>Total</b> .....	<b>90</b>	<b>465</b>	<b>626</b>
dont: à des conditions non libérales .....	57	362	495
à des conditions libérales .....	33	103	131

<sup>1)</sup> Voir à la fin de l'annexe 1 (note <sup>1)</sup>).

Croissance du service de la dette	Service de la dette					
	(en mia. \$)			en % des exportations		
	1971	1980	1982	1971	1980	1982
<i>Pays importateurs de pétrole<sup>2)</sup></i> .....	8,9	65,2	98,3	15	16	21
Pays à faible revenu .....	1,2	7,9	11,5	12	17	23
dont: pays les moins avancés .....	0,2	1,2	1,8	10	15	23
Pays à revenu inter- médiaire .....	3,2	16,8	23,5	16	12	16
Pays nouvellement industrialisés .....	4,6	40,5	63,3	15	18	24
<i>Pays exportateurs de pétrole</i> .....	1,3	21,7	33,0	6	7	14
<b>Total pays en développe- ment</b> .....	<b>10,2</b>	<b>86,9</b>	<b>131,3</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>19</b>

<sup>2)</sup> Voir à la fin de l'annexe 1 (note <sup>2)</sup>).

## Flux financiers à destination des pays en développement

	Composition des flux financiers à destination des pays en développement <sup>1)</sup> en 1981		Groupes de pays en développement							
	Total		Pays les moins avancés		Autre pays à faible revenu		Pays à revenu intermédiaire			
	(mia. \$)	%	(mia. \$)	%	(mia. \$)	%	(mia. \$)	%		
1. Aide publique au développement . . . . .	36,6	34,6	6,4	92,8	10,3	57,5	19,9	24,5		
2. Apports à des conditions non libérales . . . . .	69,3	65,4	0,5	7,2	7,6	42,5	61,2	75,5		
2.1. Publics . . . . .	22,2	20,9	0,5	7,2	4,6	25,7	17,1	21,1		
- crédits à l'exportation . . . . .	13,3	12,6	0,2	2,9	3,4	19,0	9,7	12,0		
- apports multilatéraux . . . . .	5,7	5,4	0,1	1,4	0,9	5,0	4,7	5,8		
- autres apports . . . . .	3,2	2,9	0,2	2,9	0,3	1,7	2,7	3,3		
2.2. Privés . . . . .	47,1	44,5	—	—	3,0	16,8	44,1	54,4		
- investissements directs . . . . .	16,1	15,2	—	—	3,2	17,9	12,9	15,9		
- secteur bancaire . . . . .	29,0	27,4	—	—	-0,3	- 1,7	29,3	36,1		
- prêts obligataires . . . . .	2,0	1,9	—	—	0,1	0,6	1,9	2,4		
Total des flux . . . . .	105,9	100,0	6,9	100,0	17,9	100,0	81,1	100,0		
Pour mémoire:										
Dons des organismes privés bénévoles . . . . .	2,0									

<sup>1)</sup> Voir à la fin de l'annexe I (note <sup>1)</sup>).

## Notes sur la définition des groupes de pays

Sauf mention contraire, la composition des principaux groupes de pays utilisés dans les statistiques ci-dessus est la suivante:

Les *pays en développement à faible revenu* couvrent les pays dont le revenu par habitant était inférieur ou égal à 410 dollars en 1981.

Les *pays en développement à revenu intermédiaire* sont définis comme ayant, en 1981, un revenu par habitant supérieur à 410 dollars. Ces pays peuvent, dans certains cas, être divisés en pays importateurs de pétrole et en pays exportateurs de pétrole.

Les *pays exportateurs de pétrole* (à revenu élevé) ne sont en principe pas inclus dans le total des pays en développement et figurent de ce fait à part (Arabie saoudite, Bahreïn, Brunéi, Emirats Arabes Unis, Koweït, Lybie, Oman, Qatar).

Les *pays industriels* (à économie de marché) représentent l'ensemble des pays membres de l'OCDE, sauf la Grèce, le Portugal et la Turquie qui font partie des pays en développement à revenu intermédiaire.

Les *pays à économie planifiée* recouvrent les pays d'Europe de l'Est.

(Définitions reprises de la Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 1983)

<sup>1)</sup> Indicateurs relatifs à l'ensemble des pays en développement, y compris pays exportateurs de pétrole.

<sup>2)</sup> Groupes de pays définis sur la base de la classification de l'OCDE:

Les *pays en développement importateurs de pétrole* représentent tous les pays à l'exception des pays membres de l'OPEP. La limite entre *pays à faible revenu* et *pays à revenu intermédiaire* se situe ici à 600 dollars aux prix de 1980.

Sont également mentionnés deux sous-groupes: les *pays les moins avancés* au nombre de 36 selon la liste établie par l'Assemblée générale des Nations-Unies et les *pays nouvellement industrialisés*, regroupant des pays d'un niveau relativement avancé de développement économique (Argentine, Brésil, Corée, Grèce, Hong-Kong, Mexique, Portugal, Singapour, Taiwan et Yougoslavie).

### Sources utilisées:

Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, 1983

Banque Mondiale, *Le développement accéléré en Afrique au sud du Sahara*, 1981

OCDE, Comité d'aide au développement, *Coopération pour le développement*, 1983

OCDE, *Endettement extérieur des pays en développement*, Etude 1982

CNUCED, *Manuel de statistiques du commerce international et du développement* 1983

The Global 2000 Report to the President, USA 1981.

29110

## Ressources naturelles et équilibre écologique dans les pays en développement

Les analystes de la problématique du développement ont, en général, centré leur attention sur des facteurs d'ordre économique, social, politique ou culturel, négligeant parfois un aspect pourtant fondamental de cette problématique : les conditions naturelles et l'équilibre écologique dans les pays en développement. La distribution géographique des pays selon leur niveau de développement montre que le globe terrestre est divisé en zones écologiquement favorables et moins favorables :

- les pays industrialisés sont situés au-delà du trentième au trente-cinquième parallèle de chaque hémisphère. Sous ces latitudes, le climat est tempéré et jouit d'apports d'humidité suffisants et réguliers; les sols sont stables et fertiles et les obstacles naturels, peu contraignants. C'est là que s'étendent les plaines agricoles les plus vastes et les plus productives du monde. Cet ensemble de conditions favorables, qui ne se retrouvent ainsi réunies pratiquement en aucune autre région du globe, a permis de dégager l'excédent de production agricole qui a été le point de départ de la révolution industrielle;
- les pays en développement sont pour la plupart situés entre le trentième parallèle sud et le trentième parallèle nord. Ces régions sont caractérisées par des conditions climatiques et pédologiques fort différentes, en particulier un rapport moins favorable entre les zones aptes à l'agriculture et celles qui ne s'y prêtent pas, que le climat soit trop aride, le relief excessivement accidenté ou encore qu'elles soient recouvertes de forêts tropicales humides. Même dans les régions définies comme favorables à l'agriculture, notamment les pays à mousson du sud-est asiatique

et les zones tropicales d'Amérique et d'Afrique, la production agricole est assujettie à des contraintes et des aléas beaucoup plus grands que sous les latitudes tempérées.

Dans les régions tropicales, caractérisées par un isotherme minimal de 18 degrés et une pluviosité régulière et abondante, on a considéré pendant longtemps que les modes de culture traditionnels étaient le principal obstacle au développement agricole. Il s'agit de cultures itinérantes, impliquant de très longues périodes de jachère, peu productives par rapport à la force de travail et la superficie qu'elles mobilisent. Aujourd'hui, on est revenu sur ce jugement, reconnaissant que ce mode de mise en valeur s'adapte de façon optimale aux conditions physiques très contraignantes de ces régions. Paradoxalement, autant la capacité à produire des forêts naturelles est élevée, autant leur aptitude à la production agricole est faible, les rendements s'effondrant de surcroît rapidement après la première année de culture. Ce phénomène tient à la composition des sols tropicaux, très pauvres en substances minérales essentielles au développement végétal. Dans la forêt tropicale vierge, la biomasse est produite au cours d'un cycle minéral direct qui se déroule dans une mince couche très riche en matières organiques provenant de la décomposition végétale; l'élément central de ce cycle est un champignon qui enveloppe les racines et apporte à la plante, en les transformant, les substances minérales essentielles qui ne se trouvent pas sous forme directement assimilable dans les sols. Ce cycle est interrompu dès que la couverture végétale est éliminée, ce qui est par exemple le cas dans l'agriculture itinérante sur brûlis. Sous les tropiques humides, on ne trouve donc de terres fertiles se prêtant à une culture permanente que lorsqu'il y a un apport constant de particules minérales (dans les zones volcaniques montagneuses ou les plaines alluviales, p. ex.).

Avec la diminution de l'humidité, les processus de décomposition chimique se ralentissent et le contenu en substances minérales près de la surface augmente. C'est pourquoi la fertilité potentielle des terres s'accroît au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'équateur pour passer aux savanes semi-humides ou sèches. La densité du peuplement augmente en parallèle. Dans ces régions, ce n'est pas seulement la quantité de précipitations qui change, mais aussi leur périodicité saisonnière et annuelle. L'absence d'eau y est le principal facteur limitatif. La zone sahélienne ne reçoit que 200 à 600 millimètres de précipitations par an, avec huit à dix mois sans pluie et, cycliquement, des périodes de plusieurs années de sécheresse à peu près totale. Or, pour que les pluies soient "utiles", les averses doivent survenir au moment propice du cycle végétal et être assez abondantes pour que la terre puisse retenir l'humidité. Les variations d'année en année ne sont guère prévisibles et hypothèquent la production agricole. Sur dix ans de culture, le paysan de ces régions ne peut escompter que trois à quatre bonnes récoltes, les autres années ne lui apportant qu'une production médiocre ou pas de récolte du tout. Les contraintes naturelles ne permettent donc pratiquement pas de dégager de surplus agricoles durables; la production ne vise qu'à la subsistance.

Toute tentative d'accroître les rendements des terres révèle vite l'extrême fragilité de l'équilibre écologique de ces régions, fortement exposées aux dangers d'érosion et de désertification. Dans les zones semi-arides, la texture très légère des terres, combinée à une végétation peu dense, fait qu'en dépit de leur rareté, les précipitations sont très destructrices, lavant rapidement les sols de leur mince couche fertile. L'introduction d'innovations technologiques telle que la culture attelée ou par tracteur peut avoir pour effet d'accélérer l'érosion par la pluie et le vent.

Près de 14 pour cent de la population mondiale, soit 630 millions de personnes, habitent des régions arides ou semi-arides, principalement en Afrique et au Moyen-Orient. Entre 50 et 80 millions d'entre elles sont directement exposées aux aléas de la désertification. La situation est particulièrement précaire dans les pays du Sahel où la croissance démographique rapide (environ 2,8% par an) accentue la pression exercée sur les ressources. Des populations y sont contraintes d'exploiter des terres de plus en plus marginales et à raccourcir les périodes de jachère. L'accroissement des troupeaux a pour effet un pâturage excessif et un épuisement rapide des ressources en eau. Poussées par la sécheresse et une dégradation végétale avancée, les populations nomades du nord descendent avec leurs troupeaux vers le sud où elles entrent en conflit avec les populations sédentaires locales. Une partie d'entre elles doit renoncer au mode de vie traditionnel et finit par échouer dans les bidonvilles des principaux centres urbains.

L'approvisionnement en combustible constitue un autre problème grave de ces régions arides. Au Sahel, le bois est de loin la principale source d'énergie, couvrant 80 à 95 pour cent des besoins. Dans de larges périmètres autour des villes, les arbres ont pratiquement disparu, suite à un usage trop intensif. Dans les campagnes aussi, les distances que doivent couvrir chaque jour les villageois pour s'approvisionner en bois s'accroissent. La destruction des arbres et des buissons expose les sols à l'érosion par le vent et l'eau.

Dans les tropiques humides également la déforestation est - nous l'avons vu ci-dessus - lourde de conséquences, qu'elle soit entreprise pour exploiter des bois tropicaux ou pour ouvrir de nouvelles terres à la culture. En Amérique latine et en Asie, de vastes surfaces ont été ainsi rendues définitivement stériles. Au rythme actuel d'exploitation, les ressources forestières de la Malaisie seront complètement

détruites dans dix ans; celles de la Côte d'Ivoire sont passées - au cours des vingt dernières années - de dix à trois millions d'hectares.

Les sols des régions montagneuses sont intrinsèquement plus fertiles que ceux des forêts tropicales; il n'en demeurent pas moins fragiles et instables. La pression démographique conduit les habitants de ces régions (10% de la population du globe) à exploiter des terres de plus en plus escarpées et difficiles à cultiver. Du simple fait de la pente, l'érosion est en général violente, sauf dans des cas de culture en terrasses. En Ethiopie, par exemple, 60'000 hectares par an sont irrémédiablement perdus. Au Kenya, la valeur des terres emportées chaque année par l'érosion dépasse le montant des revenus en devises que le pays tire du tourisme. Ce phénomène peut avoir des répercussions loin en aval. Ainsi, l'envasement des bassins fluviaux du Bengale, cause d'inondations meurtrières lors des moussons, est partiellement dû au déboisement et à l'érosion dans la région himalayenne.

Trois conclusions sont à tirer de ce bref survol :

- la plupart des pays en développement souffrent, du fait des conditions naturelles qui sont les leurs, d'un handicap sensible;
- compte tenu de la fragilité de l'équilibre écologique, les tentatives d'accroître la production ont bien souvent pour effet un fléchissement des rendements et l'appauvrissement, voire la destruction des ressources vitales;
- il s'ensuit que pour les pays en développement, le souci de préserver l'équilibre écologique ne devrait pas être considéré comme un luxe à la portée des seuls pays riches, mais comme une condition indispensable de survie à moyen terme. Ce sont en général les populations les plus démunies qui souffrent au premier chef

de la dégradation de l'environnement. Etant donné les coûts que peut impliquer la préservation de l'équilibre écologique et la faiblesse des moyens dont disposent les populations et administrations concernées, il ne fait guère de doute qu'il s'agit là d'un domaine prioritaire d'intervention pour la coopération internationale au développement.

Les besoins des pays en développement :  
illustration à l'exemple de l'eau potable au Niger  
et de la santé au Mali

## 1 L'approvisionnement en eau potable au Niger

Sur un territoire trente fois plus vaste que celui de la Suisse (1'267'000 km<sup>2</sup>), le Niger abrite une population de plus de six millions d'habitants. Faisant partie du groupe des pays les moins avancés, le Niger se caractérise par une forte population rurale, un niveau d'analphabétisme encore élevé et un revenu national très faible (330 dollars de PNB/habitant).

Sur le plan climatique, ce pays, situé à la frange soudano-sahélienne et désertique du continent africain, connaît une pluviosité très faible, surtout dans ses vastes territoires du nord. De 850 mm par an à l'extrême sud, les précipitations décroissent jusqu'à 25 mm par an au nord. Les réserves en eau de surface n'arrivent pas, et de loin, à satisfaire les besoins des populations tant humaines qu'animales. Les deux cours d'eau permanents n'ont d'importance que régionale, à l'ouest et au sud-est du pays. L'existence de près de 200 mares en grande majorité saisonnières n'offre aucune garantie. Dans les zones de socle cristallin où l'eau est rare et difficilement accessible, les habitants se contentent parfois de moins de cinq litres par jour et par personne; dans les zones sédimentaires les estimations sont de 10 litres par jour et par personne. Qui plus est, la distance à laquelle cette eau doit être cherchée peut aller jusqu'à une dizaine de kilomètres du lieu d'habitation, ce qui influence fortement la consommation.

Seul un recours aux nappes souterraines, suffisantes mais souvent difficiles d'accès, devrait permettre de couvrir

les besoins minimum : ceux-ci sont estimés, pour l'alimentation et les autres besoins humains à 25 litres par jour et par habitant en zone rurale. Il existe actuellement environ 9000 puits et forages équipés de pompes manuelles, 50 stations de pompage à vocation essentiellement pastorale ainsi que quelques dizaines de forages artésiens, l'ensemble couvrant les besoins d'environ 40 pour cent de la population du Niger. Même dans les villes et les centres secondaires, la couverture actuelle des besoins ne dépasse pas ce pourcentage. Ce sont donc plus de 3 millions et demi d'habitants qui ne disposaient pas, en 1983, du strict minimum indiqué ci-dessus; au plan qualitatif également le peu d'eau auquel peuvent avoir accès, souvent au prix de gros efforts, ces centaines de milliers de familles, présente donc un danger pour leur santé, en particulier pour celle de leurs enfants.

L'accès aux grands systèmes aquifères suppose parfois la recherche de l'eau à cent, voire plusieurs centaines de mètres sous terre. En outre, la formation géologique du terrain (p. ex. dans le socle) peut rendre l'accessibilité de la nappe très difficile, même à faible profondeur. Ces conditions déterminent le choix des ouvrages : puits à grand diamètre ou forage. En milieu rural, le puits cimenté sera toujours préférable au forage équipé d'une pompe électrique, car le gros débit que permet cette option peut entraîner un afflux massif de troupeaux et le surpâturage. Toutefois, dans les zones rurales situées dans le socle ou au-dessus de nappes très profondes, de même que pour les localités faisant partie d'un programme d'adduction d'eau, les forages s'imposent; ils sont moins coûteux et réalisables en un temps extrêmement court mais impliquent des moyens d'exhaure (de pompage) mécaniques (pompes, génératrices) qui sont fragiles et supposent un excellent entretien et des frais non négligeables de fonctionnement.

Les besoins sont importants. Est-il possible d'y répondre ? A quel prix et quelles devraient être les sources de financement ?

Le plan quinquennal 1979-1983 du Niger fixe que l'objectif à long terme est de fournir de l'eau en quantité suffisante et de qualité acceptable à tout groupement humain ou site pastoral. Cela présupposerait la réalisation de 1500 points d'eau par an au cours de la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement 1980-1990. Ce rythme n'a pas pu être atteint jusqu'ici et il est peu probable qu'il puisse l'être. Afin de réaliser cet objectif d'ici l'an 2'000, ce sont environ 13'000 points d'eau supplémentaires qui seraient nécessaires au Niger d'ici la fin du siècle. Un tel programme minimal suppose l'exécution d'au moins 700 points d'eau par an pour un coût annuel de 25 à 30 millions de francs suisses (août 1983). Ce montant représentant actuellement 70 pour cent du budget d'investissements publics du Niger, on se rend compte de l'impossibilité pour ce pays d'assumer seul la charge financière d'un tel programme, les autres secteurs prioritaires (éducation, santé, transports et communications, agriculture, mines, etc.) réclamant des investissements également très importants. L'aide extérieure et les ressources propres du Niger ont permis jusqu'ici de financer le tiers environ du programme; ce pays est même allé jusqu'à emprunter des fonds à cet effet. Par ailleurs, la mise en oeuvre d'un programme de construction de puits se heurte à différentes contraintes techniques, administratives et socio-culturelles qui découlent, pour une bonne part, du manque de personnel qualifié.

La réalisation de l'objectif du Gouvernement du Niger se heurte non seulement au manque de fonds, mais encore à d'autres difficultés que, dans une certaine mesure, une aide extérieure bien orientée peut contribuer à surmonter :

- des connaissances insuffisantes des ressources en eau disponibles;
- l'absence de plans directeurs;
- la grande diversité du matériel et des équipements pour les forages ainsi que des pièces de rechange disponibles;

- le manque d'entretien des puits déjà construits;
- un personnel technique peu qualifié; l'absence de planification des ressources humaines;
- une décentralisation insuffisante des services administratifs et techniques; l'insuffisance des bases légales et réglementaires pertinentes;
- le faible niveau d'éducation sanitaire; l'accroissement rapide des populations urbaines; le manque de sensibilisation des populations pour une participation communautaire volontaire.

Pour un tel programme donc, une approche large, pluri-sectorielle est nécessaire : éducation et formation professionnelle, amélioration des structures et procédures administratives, appui à la planification nationale et régionale, financement des études hydro-géologiques, amélioration des services nationaux chargés de les interpréter et de les traduire en plans d'actions, etc.

Dans ces conditions, des contributions d'aide publique au développement pourraient mobiliser les efforts propres et servir de catalyseur dans ces différents secteurs. Certès le temps joue un rôle important, que ce soit pour la formation technique ou pour le travail de motivation (absolument essentiel si l'on souhaite associer les populations au programme), mais un financement accru permettrait d'accélérer très sérieusement la mise en oeuvre d'un programme tel que celui envisagé par le Niger. La Confédération, qui a déjà contribué au cours des dix dernières années à raison d'environ 17 millions de francs au soutien d'actions dans ce domaine au Niger, pourrait contribuer de manière encore plus substantielle à l'effort international appuyant les importants efforts propres de ce pays sahélien dans un secteur dont les besoins, comme les moyens d'y répondre, sont clairement identifiés. On estime à plus de 200'000 personnes la population du Niger ayant bénéficié jusqu'ici du programme financé par la Suisse.

Dans cette perspective une aide extérieure accrue pourrait avoir des effets importants au bénéfice des populations pauvres grâce à une action à long terme, mais dont les effets se font sentir rapidement (dès le forage d'un puits, dans un village donné). De nouvelles actions pourraient être envisagées à deux niveaux :

- la consolidation et le renforcement des efforts entrepris jusqu'ici (gestion générale de l'eau, entretien des équipements existants, appui aux programmes de formation en cours);
- le soutien de nouvelles actions (cartographie, installation de systèmes de pompage fiables et nécessitant peu d'entretien, laboratoire d'analyse des eaux, programmes d'entretien des puits, des forages et des équipements, formation de cadres et d'ouvriers qualifiés, appui à l'administration nationale pour améliorer l'efficacité de ses institutions, etc.).

## 2 La santé pour tous : les besoins du Mali

Dans ce pays sahélien, la couverture des besoins sanitaires des populations est loin d'être assurée. Malgré l'existence d'un réseau de centres de santé, en partie de développement récent, cette couverture reste géographiquement très inégale; il y a également disparité dans la disponibilité des médicaments essentiels. En outre, conséquence des efforts de formation déjà entrepris, les dépenses de personnel médical et para-médical ont augmenté plus rapidement que l'ensemble du budget de la santé publique. Le Mali est dans l'incapacité de développer plus avant les services sanitaires tout en continuant à financer les frais de fonctionnement de ceux qui existent déjà. L'objectif qu'il s'est fixé de "la santé pour tous en l'an 2'000" restera lettre morte en l'absence de financement extérieur.

Vaste pays sahélien enclavé, le Mali, à l'instar du Niger, a une superficie égale à trente fois celle de la Suisse (1'240'000 km<sup>2</sup>), dont les trois cinquièmes sont constitués de savanes sèches ou de déserts. Sa population de sept millions d'habitants (à 85% rurale, et qui comprend 15% de nomades) dépend essentiellement d'une agriculture vivrière et d'élevage. La croissance économique, déjà très faible, a été nulle pendant les années septante à la suite de la

sécheresse de la première moitié de cette décennie qui a dévasté une large part de la production et décimé le cheptel. Récemment, la baisse des recettes d'exportation, notamment du coton et des arachides, a creusé un déficit commercial chronique et aggravé celui de la balance des paiements. Le Mali reste donc fortement dépendant de ressources extérieures pour financer son effort de développement.

Sur le plan sanitaire, en dépit de certains progrès au cours des dernières années, la situation reste préoccupante : le taux de mortalité infantile est extrêmement élevé (150 à 200 ‰), l'espérance de vie dépasse à peine quarante ans, la prolifération de maladies endémiques et les carences nutritionnelles affaiblissent la population et réduisent son potentiel productif. Les causes de morbidité (souvent de pluri-morbidité) et de mortalité sont nombreuses. Elles tiennent à la conjonction d'une alimentation insuffisante, de conditions d'hygiène précaires (en 1975, seuls 9% de la population avaient accès à une source d'eau potable) et d'affections normalement banales ou curables.

Les principales causes de décès sont le paludisme (13%) qui frappe la presque totalité des Maliens, les affections bronchopulmonaires (la tuberculose, notamment, atteint près de 10'000 Maliens par an) et les gastro-entérites essentiellement d'origine parasitaire. La rougeole est responsable de 12 pour cent des décès infantiles. La trypanosomiase (maladie du sommeil), l'onchocercose, les bilharzioses et les amibiases comptent parmi les autres maladies endémiques. Les deux dernières nommées sont en expansion au fur et à mesure de l'extension des cultures irriguées et des aménagements hydrauliques. La lèpre et d'autres affections principalement parasitaires ou bactériennes sont également répandues.

Les efforts dans le secteur de la santé portent sur la médecine préventive et curative. Un certain cloisonnement

administratif entre ces deux programmes rend difficile l'intégration et la coordination des activités préventives, curatives et éducatives. Organisés selon un découpage administratif, les services de médecine curative sont aménagés de manière pyramidale et divisés en trois réseaux :

- celui des "soins de santé primaires", à la base, opère au niveau des villages (262 maternités rurales) et des secteurs de base (comprenant 5 à 10 villages); son financement est à la charge des collectivités locales qui fournissent ainsi un effort considérable;
- celui de l'assistance médicale, à l'échelon intermédiaire, regroupe d'une part 310 dispensaires urbains et d'arrondissement et, d'autre part, 46 centres de santé de cercle;
- au sommet enfin, les hôpitaux (3 nationaux, 5 régionaux et 4 secondaires) dont le financement, comme celui du réseau intermédiaire, est le fait du budget d'Etat et de celui des régions.

La capacité d'accueil d'ensemble est de 3'200 lits, soit un lit pour 2'250 habitants (Suisse : un lit pour 78 habitants). La couverture sanitaire du Mali est donc très insuffisante; il en va de même du personnel médical et paramédical qui ne compte que 3'438 agents.

Le sous-équipement des services, la vétusté et le mauvais état des appareils existants, le manque chronique de médicaments et de matériel technique ou leur stockage inadéquat qui résulte de l'inefficacité du réseau d'approvisionnement, ainsi que l'insuffisance des moyens financiers, en particulier à la périphérie, constituent autant de facteurs limitant grandement l'efficacité du personnel médical et para-médical disponible.

La couverture régionale très inégale est responsable du fait que seuls 15 à 20 pour cent de la population sensée être couverte par le réseau existant a réellement accès aux

soins; cette disparité, très nette entre zones urbaines et rurales, est encore plus frappante dans les régions les moins peuplées où les dispensaires d'arrondissement et de cercle couvrent des territoires de 2'000 à 6'000 km<sup>2</sup>.

Comme cela ressort de ce qui précède, les besoins dans le domaine sanitaire sont triples : il s'agit de poursuivre le développement des services, de renforcer et d'améliorer ceux qui existent et, enfin, d'assurer le financement des frais d'entretien et de fonctionnement de l'ensemble.

Le Gouvernement malien désire réaliser dans son pays le programme "santé pour tous en l'an 2'000" promulgué par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette volonté d'améliorer le système et de lui donner les moyens de fonctionner se retrouve dans le plan quinquennal 1981-1985. La priorité est donnée à la décentralisation et à la régionalisation des services sanitaires ainsi qu'à une meilleure intégration de ces services - en particulier sous l'angle des soins de santé primaires - dans une conception d'ensemble. L'échelon intermédiaire, en particulier, devrait assumer non seulement son rôle curatif, mais encore celui de supervision et de formation d'un personnel polyvalent désigné et rétribué par les communautés.

La stratégie envisagée s'attaque à trois domaines prioritaires :

- la construction et le rééquipement des services de santé et leur réorganisation;
- la lutte contre les grandes endémies : programmes élargis de vaccination et autres mesures préventives (p. ex. approche multisectorielle des problèmes de santé par l'intégration de mesures sanitaires dans tous les projets de développement);
- la politique pharmaceutique : création d'un organisme d'approvisionnement autonome, décentralisation de la

distribution, développement d'une pharmacopée traditionnelle.

La mise en oeuvre de ce programme implique des investissements et des frais de fonctionnement; le Mali n'est en mesure de faire face ni aux uns ni aux autres.

Pour le financement des investissements publics, le Mali dépend à 90 pour cent des apports d'aide internationale. L'aide publique au développement (APD) a atteint en moyenne, pour les années 1980 à 1982, 226 millions de dollars. Un très faible pourcentage des versements effectués au titre de l'APD a été alloué au secteur sanitaire, ce qui s'est traduit par une stagnation en termes réels.

Quant aux moyens financiers pour faire face aux dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement efficace du système de santé du Mali, ils correspondent à une part de plus en plus faible du budget, car les dépenses de personnel croissent plus rapidement que l'ensemble de celles de la santé.

Compte tenu de ce qui précède et de la détérioration de la situation économique et financière du pays, le Mali ne pourra atteindre les objectifs qu'il s'est fixés sans un accroissement substantiel de l'APD dans le secteur santé. Le plan quinquennal malien prévoit des investissements de l'ordre de 13 millions de francs suisses par an pour les années 1981 à 1985. Parallèlement, le Mali doit s'efforcer d'améliorer l'efficacité du système en place et d'assumer les frais d'entretien et de fonctionnement proprement dits. Ces derniers sont particulièrement élevés et l'Etat malien n'est parvenu jusqu'ici à n'en financer que 6,5 pour cent (budget 1981). L'ensemble de ces frais visant à faire fonctionner convenablement le système peut être estimé à environ 25 millions de francs par an.

L'activité de la coopération suisse au Mali dans le secteur sanitaire porte sur les services de santé de base : un projet de soins de santé primaires à forte composante de protection maternelle et infantile est actuellement soutenu. 1,6 million de francs ont été engagés à cet effet pour la période 1982-1984. Dans le cadre de ce projet, la Suisse participe à l'achat de matériel ainsi qu'au financement de certains frais récurrents. Il convient de rappeler que dans le secteur de l'eau potable, la Suisse fournit un appui non négligeable au Mali et que 8 millions de francs ont été engagés au cours des dernières années pour différentes actions dans ce domaine.

Une augmentation de l'aide suisse permettrait de contribuer de manière plus significative encore à la réalisation d'un système de santé fonctionnel et cohérent correspondant aux priorités définies dans le plan national. Dans ce cadre, trois projets prioritaires représentant environ le quart des investissements-santé prévus par le plan pourraient être retenus; il s'agit :

- d'une action de rééquipement des centres de santé de cercles;
- de la consolidation de l'Office malien de pharmacie;
- du renforcement de la médecine socio-préventive.

Le coût de ces différents projets serait de l'ordre de 15 millions de francs. Le cas échéant, la Suisse pourrait participer à tout ou partie de ce programme et contribuer également à la couverture de leurs frais de fonctionnement.

## Statistiques sur la réparation de l'aide publique au développement (APD) de la Suisse

Evolution de l'aide publique au développement (APD) de la Suisse, 1980-1983  
(Versements nets en millions de francs)

Tableau 1

	1980	1981	1982	1983 (provisoire)
<b>A. Prestations de la Confédération</b>				
.....	406,2	446,5	482,1	566,7
Coopération technique et aide financière .....	288,1	288,2	309,2	348,1
Aide humanitaire et aide alimentaire .....	93,1	90,0	109,4	123,3
Mesures de politique économique et commerciale .....	18,2	64,1	31,5	65,2
Participation au capital des banques régionales de développement .....	2,9	3,0	8,2	7,3
Bourses universitaires .....	2,5	2,6	2,3	2,5
Non classé <sup>1)</sup> .....	3,1	3,8	25,0	23,1
Remboursements au titre de prêts antérieurs .....	- 1,7	- 5,2	- 3,5	- 2,8
<b>B. Prestations des cantons et des communes</b>				
.....	6,3	6,1	7,5	(7,6)
<b>Total APD</b> .....	412,5	452,6	489,6	574,3
en pourcentage du PNB ....	0,23	0,24	0,24	0,27

<sup>1)</sup> Contributions au budget régulier de certaines organisations internationales relevant de différentes rubriques budgétaires et, dès 1982, coûts administratifs relatifs à la gestion de l'aide pouvant être inclus dans les statistiques APD selon les normes de l'OCDE.

**Répartition de la coopération technique et de l'aide financière bilatérales, 1981-1983**  
(Versements nets en millions de francs et en pourcentages)

*I. Par région*

*Tableau 2*

Région	1981		1982		1983	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Afrique .....	90,4	45,2	105,8	41,8	118,1	41,1
Amérique latine .....	28,2	14,1	29,2	11,5	52,0	18,1
Asie et Océanie .....	57,8	28,9	91,5	36,2	95,3	33,2
Europe .....	1,8	0,9	2,9	1,2	1,0	0,3
Non classé <sup>1)</sup> .....	21,8	10,9	23,6	9,3	20,8	7,3
<b>Total .....</b>	<b>200,0</b>	<b>100,0</b>	<b>253,0</b>	<b>100,0</b>	<b>287,2</b>	<b>100,0</b>

<sup>1)</sup> Il s'agit d'opérations ne pouvant être ventilées géographiquement telles que les contributions à des cours, à des programmes, les crédits globaux pour des boursiers, le financement de recherches, le soutien au programme de certaines œuvres d'entraide, etc.

## II. Selon le revenu des pays destinataires

1981			1982			1983		
Groupe de pays <sup>1)</sup>	Montant		Groupe de pays <sup>1)</sup>	Montant		Groupe de pays <sup>1)</sup>	Montant	
	(mio. fr.)	%		(mio. fr.)	%		(mio. fr.)	%
1. Pays les moins avancés (PMA)	86,5	43,2	1. Pays les moins avancés (PMA)	98,7	39,0	1. Pays les moins avancés (PMA)	105,6	36,8
2. Autres pays à faible revenu ..	48,6	24,3	2. Autres pays à faible revenu ..	81,9	32,4	2. Autres pays à faible revenu ..	91,4	31,8
3. Pays à revenu intermédiaire ..	17,6	8,8	3. Pays à revenu intermédiaire ..	24,2	9,6	3. Pays à revenu intermédiaire ..	25,4	8,8
4. Non ventilé par pays .....	47,3	23,7	4. Non ventilé par pays .....	48,2	19,0	4. Non ventilé par pays .....	64,8	22,6
Total .....	200,0	100,0	Total .....	253,0	100,0	Total .....	287,2	100,0

<sup>1)</sup> Groupes de pays selon le produit national brut par habitant (PNB/hab.) en 1980.

Les seuils utilisés correspondent à la classification de l'OCDE:

1. 36 pays les moins avancés (PMA)
2. Autres pays à faible revenu (PNB/hab. inférieur à 600 \$)
3. Pays à revenu intermédiaire (PNB/hab. supérieur à 600 \$)

**Coopération technique et aide financière multilatérales, 1981–1983**  
(Versements nets en millions de francs)

Tableau 3

	1981	1982	1983
<i>Organisations des Nations-Unies (N.U.) ...</i>	44,0	44,6	56,3
dont: Programme des N.U. pour le développement (PNUD) .....	30,2	32,9	36,2
<i>Fonds spéciaux des banques régionales de développement .....</i>	44,2	11,6 <sup>1)</sup>	4,6 <sup>1)</sup>
dont: Fonds africain de développement (FAD) .....	26,9	—	1)
<i>Fonds international de développement agricole (FIDA) .....</i>	—	1)	1)
<b>Total .....</b>	<b>88,2</b>	<b>56,2</b>	<b>60,9</b>
<i>Pour mémoire:</i>			
Cofinancements avec l'Association internationale de développement (IDA) .....	3,0	5,0	15,2

<sup>1)</sup> Ces montants représentent la somme des contributions effectivement versées en faveur des institutions financières multilatérales pour les années 1982 et 1983. Le recul de ces versements ne s'explique nullement par la réduction des engagements de la Suisse envers ces institutions multilatérales, mais bien par le recours au mode de paiement sous forme de «notes». Il s'agit de paiements effectués au moyen de reconnaissances de dettes irrévocables, qui ne sont comptabilisées, dans les comptes de la Confédération, qu'au moment des tirages réalisés par l'institution bénéficiaire au fur et à mesure de ses besoins opérationnels (s'étendant ainsi sur plusieurs années).

	Emissions de «notes»		dont: Montants versés	
	1982	1983	1982	1983
Fonds des banques régionales de développement .....	8,0	77,6	—	3,6
(dont: FAD) .....	—	(51,3)	—	—
FIDA .....	14,0	14,4	—	—
	22,0	92,0	—	3,6

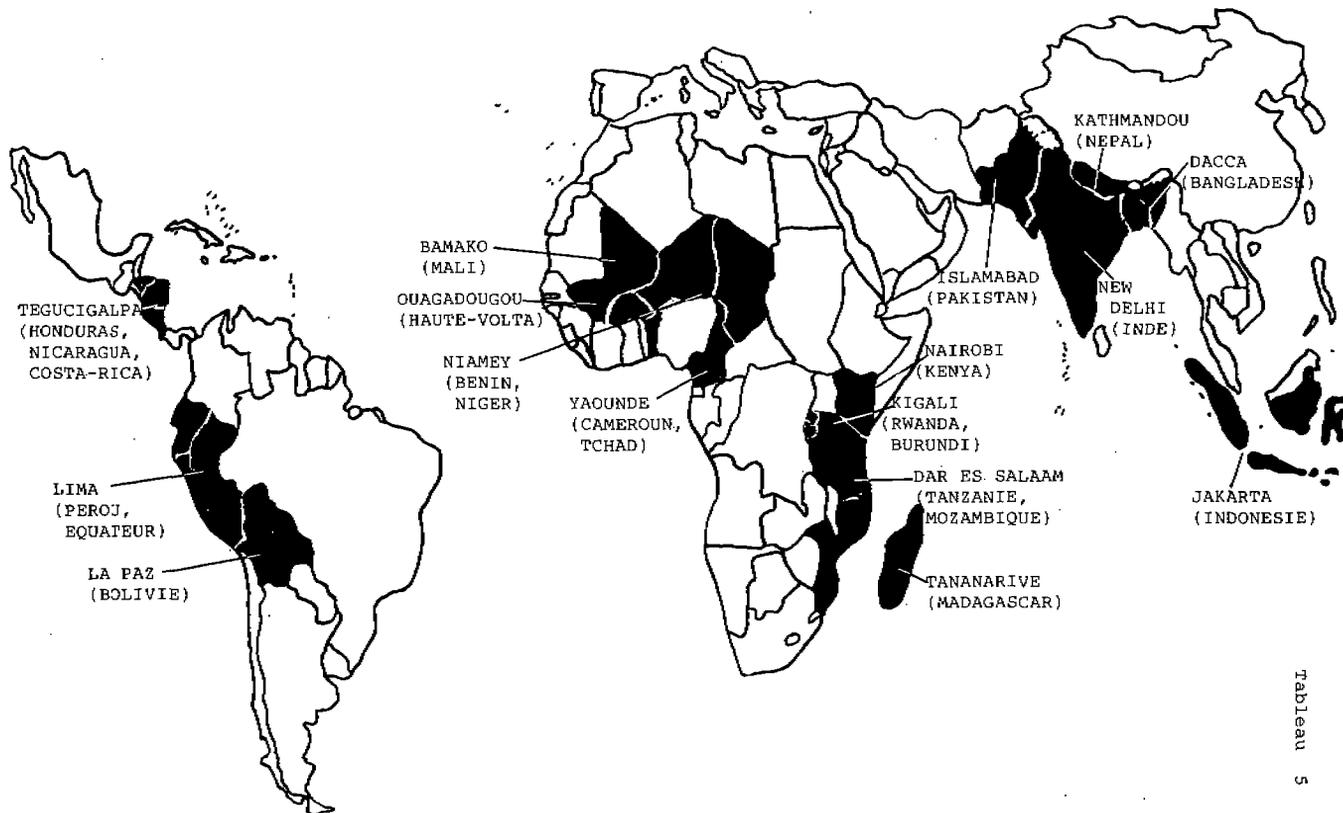
**Participation de la Confédération aux activités de développement  
des œuvres d'entraide privées en 1983**

(Versements nets en millions de francs)

*Tableau 4*

	Actions propres des organisations	Actions en régie	Total
Intercoopération .....	—	23,0	23,0
Helvetas .....	9,1	9,7	18,8
Swisscontact .....	2,2	3,3	5,5
Organisation reconstruction travail (ORT) .....	—	3,2	3,2
Swissaid .....	2,6	—	2,6
Action de Carême .....	1,6	—	1,6
Enfants du Monde .....	—	1,5	1,5
Caritas .....	1,3	—	1,3
Institut panafricain pour le dévelop- pement (IPD) .....	1,0	—	1,0
Croix-Rouge suisse .....	0,1	0,8	0,9
Pain pour le prochain .....	0,8	—	0,8
Autres organisations .....	8,6	1,8	10,4
<b>Total .....</b>	<b>27,3</b>	<b>43,3</b>	<b>70,6</b>

BUREAUX DE COORDINATION DE LA DDA  
(LIEU ET COMPETENCE TERRITORIALE)



**Personnel extérieur de coopération technique engagé par la DDA  
en 1983<sup>1)</sup>**

Tableau 6

Groupes professionnels	Nombre de personnes
<i>Agriculture</i> .....	107
Ingénieurs agronomes .....	65
Ingénieurs forestiers .....	13
Vétérinaires .....	3
Autres .....	26
<i>Construction et technique</i> .....	73
Ingénieurs EPF .....	33
Ingénieurs ETS .....	12
Architectes .....	9
Techniciens et artisans .....	19
<i>Médecine</i> .....	14
Médecins .....	11
Infirmières et laborant .....	3
<i>Autres professions</i> .....	96
Economistes .....	25
Autres universitaires .....	37
Enseignants .....	12
Employés de commerce .....	14
Divers .....	8
<b>Total</b> .....	<b>290</b>

<sup>1)</sup> Uniquement experts sous contrat de droit privé.

## Statistiques détaillées sur l'utilisation du crédit de programme de 1650 mio. fr.

Répartition géographique des engagements à charge du crédit de programme de 1650 mio. fr. pour la coopération technique et l'aide financière bilatérales (Etat au 31 décembre 1983)

Tableau 7

	Coopération technique	Aide financière	Total
	(en mio. fr.)		
<i>Afrique</i> .....	333,1	115,7	448,8
Bénin .....	13,5	7,0	20,5
Burundi .....	6,0	—	6,0
Cameroun .....	8,3	10,0	18,3
Cap-Vert .....	1,5	—	1,5
Guinée-Bissau .....	3,1	—	3,1
Haute-Volta .....	20,0	—	20,0
Kenya .....	16,9	14,0	30,9
Lesotho .....	4,1	—	4,1
Madagascar .....	24,0	—	24,0
Mali .....	22,2	29,9	52,1
Mozambique .....	18,1	—	18,1
Niger .....	12,3	—	12,3
Rwanda .....	46,2	6,4	52,6
Sénégal .....	14,8	—	14,8
Tanzanie .....	34,9	6,3	41,2
Tchad .....	4,1	—	4,1
Projets régionaux du Sahel .....	17,3	3,0	20,3
Autres pays et projets régionaux .....	65,3	39,1	104,4
<i>Amérique latine</i> .....	110,2	38,4	148,6
Bolivie .....	7,2	—	7,2
Colombie .....	3,4	—	3,4
Equateur .....	6,0	—	6,0
Haïti .....	9,5	—	9,5
Honduras .....	14,2	15,4	29,6
Nicaragua .....	7,6	5,4	13,0
Paraguay .....	6,2	—	6,2
Pérou .....	19,3	8,8	28,1
Autres pays et projets régionaux .....	36,8	8,8	45,6
<i>Asie</i> .....	182,1	143,8	325,9
Bangladesh .....	22,0	7,1	29,1
Bhoutan .....	10,5	—	10,5
Inde .....	32,1	69,0	101,1
Indonésie .....	29,4	—	29,4

	Coopération technique	Aide financière	Total
	(en mio. fr.)		
Jordanie .....	0,6	—	0,6
Népal .....	54,2	27,4	81,6
Pakistan .....	9,2	15,7	24,9
Sri Lanka .....	5,9	—	5,9
Thaïlande .....	1,4	—	1,4
Yémen, République arabe .....	2,4	7,0	9,4
Autres pays et projets régionaux .....	7,0	17,6	24,6
<i>Europe</i> .....	7,4	—	7,4
Turquie .....	7,4	—	7,4
Total aide ventilée .....	632,8	297,9	930,7
<i>Autres actions bilatérales</i> .....	73,4	—	73,4
(Crédits globaux pour des boursiers, des volontaires, financement de recherches, soutien au programme de certaines organisations suisses, etc.)			
Total aide bilatérale .....	706,2	297,9	1004,1

**Engagements à charge du crédit de programme de 1650 mio. fr.  
pour la coopération technique et l'aide financière multilatérales**

Tableau 8

Institution	Durée	Montant (mio. fr.)
<b>1. Coopération technique multilatérale</b>		
<i>Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD)</i>		
Contribution ordinaire .....	1981	30,2
	1982	32,9
	1983	36,2
	1984	40,0
Fonds pour les pays les moins avancés .....	1981	4,0
	1982	4,4
	1983	9,8
	1984	5,3
Fonds intérimaire pour la science et la technique au service du développement (CISTD) .....	1981	4,1
Programme conjoint PNUD/Banque mondiale pour l'énergie .....	1983	4,0
<i>Organisation mondiale de la santé (OMS)</i>		
Fonds spéciaux de coopération technique		
– lutte contre les maladies tropicales .....	1981	1,75
	1982–83	3,5
	1984–85	3,75
– lutte contre la maladie du sommeil .....	1982	0,4
– lutte contre les maladies diarrhéiques .....	1982–83	1,1
	1984–86	2,0
<i>Centre des Nations-Unies pour les sociétés transnationales (UNCTC)</i>		
Fonds de coopération technique .....	1981–82	0,3
	1983–84	0,5
<b>2. Coopération financière multilatérale</b>		
<i>Fonds des Nations-Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) .....</i>		
	1981	3,0
	1982	3,3
	1983	3,6
	1984	4,0

Institution	Durée	Montants (mio. fr.)
<i>Fonds d'équipement des Nations-Unies</i>		
<i>(FENU)</i> .....	1982	4,9
	1983	4,2
	1984	4,2
<i>Fonds international de développement agricole (FIDA)</i> .....		
	1981-83	28,4
<i>Fonds spéciaux des banques régionales de développement</i>		
Fonds africain de développement (FAD) ...	1983-86	82,6
Fonds asiatique de développement (ADF) ..	1983-86	79,6
Fonds d'assistance technique de la Banque asiatique de développement .....	1983	1,0
Fonds des opérations spéciales de la Ban- que interaméricaine de développement (FSO-BID) .....	1976-78 } 1979-82 } 1983-86 }	10,7 <sup>1)</sup>
<i>Pour mémoire:</i>		
Cofinancements avec l'Association inter- nationale de développement (IDA) .....	accords signés en:	
	1981	43,5
	1982	22,0
	1983	13,7
<sup>1)</sup> Maintien de la valeur pour ces deux périodes.		

## Statistiques sur l'aide publique au développement (APD) mondiale

Comparaison des volumes d'aide, 1975, 1980-1982<sup>1)</sup>

(Versements nets en millions de dollars et en pourcentage du PNB)

Tableau 9

	Millions de dollars				en % du PNB			
	1975	1980	1981	1982	1975	1980	1981	1982
<i>Pays du Comité d'aide au développement (CAD)</i>								
Pays-Bas .....	608	1 630	1 510	1 473	0,75	1,03	1,08	1,08
Norvège .....	184	486	467	559	0,66	0,85	0,82	0,99
Suède .....	566	962	919	987	0,82	0,79	0,83	1,02
Danemark .....	205	481	403	415	0,58	0,74	0,73	0,77
France .....	2 093	4 162	4 177	4 028	0,62	0,64	0,73	0,75
Belgique .....	378	595	575	501	0,59	0,50	0,59	0,60
Allemagne .....	1 689	3 567	3 181	3 163	0,40	0,44	0,47	0,48
Royaume-Uni .....	904	1 852	2 191	1 793	0,39	0,35	0,43	0,37
Canada .....	880	1 075	1 189	1 197	0,54	0,43	0,43	0,42
Australie .....	552	667	650	882	0,65	0,48	0,41	0,57
Autriche .....	79	178	313	354	0,21	0,23	0,48	0,53
Nouvelle-Zélande .....	66	72	68	65	0,52	0,33	0,29	0,28
Japon .....	1 148	3 353	3 171	3 023	0,23	0,32	0,28	0,29
Finlande .....	48	110	135	145	0,18	0,22	0,28	0,30
Suisse .....	104	253	237	252	0,19	0,24	0,24	0,25
Etats-Unis .....	4 161	7 138	5 782	8 202	0,27	0,27	0,20	0,27
Italie .....	182	683	665	814	0,11	0,17	0,19	0,24
Total CAD .....	13 846	27 264	25 634	27 853	0,36	0,38	0,35	0,38
<i>Autres pays de l'OCDE</i> .....	30	200	276	278	(0,03)	0,09	0,13	0,14

	Millions de dollars				en % du PNB			
	1975	1980	1981	1982	1975	1980	1981	1982
<i>Pays de l'OPEP</i>								
Arabie Saoudite .....	2 755	5 943	5 664	4 428	7,76	5,09	3,58	2,82
Koweït .....	945	1 140	1 154	1 295	7,40	3,40	3,55	4,86
E.A.U. ....	1 045	909	811	563	11,68	3,30	2,88	2,06
Irak .....	215	876	148	—	1,62	2,39	(0,40)	—
Qatar .....	340	269	248	251	15,58	4,03	3,75	(3,80)
Autres .....	940	553	441	266	0,66	0,18	0,15	0,08
Total OPEP .....	6 240	9 690	8 466	6 803	2,92	1,84	1,50	1,22
<i>Pays du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM)</i>								
URSS .....	1 008	1 836	1 841	1 850	0,13	0,15	0,14	0,14
RDA .....	35	228	215	195	0,04	0,17	0,17	0,15
Europe de l'Est, autres .....	192	344	355	362	0,08	0,13	0,13	0,13
Total CAEM .....	1 235	2 408	2 411	2 407	0,11	0,15	0,14	0,14
Autres donateurs .....	450	243	211	188				
Total ci-dessus .....	21 801	39 805	36 998	37 529				

<sup>1)</sup> Les frais administratifs liés à la gestion de l'aide sont compris dans les chiffres ci-dessus dès 1980.

Source:

OCDE, Comité d'aide au développement, Coopération pour le développement 1983

**Comparaison des volumes d'aide dispensée par les pays membres  
du Comité d'aide au développement (CAD) en 1982**  
(Versements nets en millions de dollars et en pourcentage du PNB)

Tableau 10

Pays	APD		Prestations des œuvres d'entraide en % du PNB	APD et prestations des œuvres d'entraide en % du PNB	Revenu par tête en \$
	mio. \$	en % PNB			
Pays-Bas .....	1 473	1,08	0,08	1,16	9 550
Suède .....	987	1,02	0,06	1,08	11 620
Norvège .....	559	0,99	0,08	1,07	13 670
Danemark .....	415	0,77	0,02	0,79	10 530
France .....	4 028	0,75	0,01	0,76	9 880
Belgique .....	501	0,60	0,04	0,64	8 530
Australie .....	882	0,57	0,02	0,59	10 240
Autriche .....	354	0,53	0,02	0,55	8 860
Allemagne .....	3 163	0,48	0,06	0,54	10 690
Canada .....	1 197	0,42	0,04	0,46	11 480
Royaume-Uni .....	1 793	0,37	0,02	0,39	8 580
Finlande .....	145	0,30	0,03	0,33	9 950
Japon .....	3 023	0,29	—	0,29	8 950
Nouvelle-Zélande ...	65	0,28	0,03	0,31	7 400
Etats-Unis .....	8 202	0,27	0,04	0,31	13 180
Suisse .....	252	0,25	0,05	0,30	15 410
Italie .....	814	0,24	0,01	0,25	6 090
Total CAD .....	27 853	0,38	0,03	0,41	10 620
<i>Source:</i> OCDE, CAD, Coopération pour le développement 1983					

29110

## Dix exemples de projets d'aide bilatérale et multilatérale

La série de descriptions de projets qui suit vise à illustrer différents aspects et modalités des actions de coopération au développement auxquelles la Suisse participe directement ou est associée dans un cadre plus large.

Le premier exemple est celui d'un grand projet multilatéral. Suivent plusieurs exemples (2 à 5) qui permettent d'illustrer le choix des partenaires avec lesquels coopère la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA), que ce soit dans un pays en développement ou, par le biais de mandats ou de contrats de régie, avec un partenaire en Suisse.

Un projet au bénéfice des femmes du tiers monde est présenté à l'exemple no 6.

Enfin, quatre exemples (7 à 10) présentent des projets de développement rural de divers types.

Le choix de projets ci-dessous permet en outre de fournir un aperçu de la variété des actions de coopération technique ou d'aide financière en faveur des pays en développement financés ou co-financés par la Confédération: projets bilatéraux ou multilatéraux; projets en gestion propre ou confiés par la DDA à d'autres; présentation d'actions dans les domaines du développement rural, de la sylviculture, de la santé publique, de la science ou du développement des équipements collectifs.

## Exemple 1

La Suisse apporte sa contribution, directe et indirecte (par le biais de ses contributions aux organisations internationales) à un très grand projet multilatéral de lutte contre une maladie endémique, l'onchocercose: il est en effet des programmes et projets dont la nature, la dimension ou encore le caractère plurinational rendent la prise en charge du financement par un seul donateur, pratiquement impossible.

Lutte contre le fléau des rivières en Afrique occidentale  
(Onchocercose)

L'onchocercose, ou cécité des rivières, a fait perdre la vue à des dizaines de milliers de personnes en Afrique tropicale et dans certaines parties de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Plus de vingt millions de personnes sont infectées par l'"Onchocerca volvulus", long ver filiforme causant la maladie.

Dans les villages africains les plus touchés, presque tous les habitants sont parasités. Les lésions oculaires sont fréquentes et la proportion d'aveugles dans la population atteint parfois 15 pour cent. Le vecteur de la maladie est une petite mouche noire, la "simulie", qui se reproduit dans les cours d'eau au débit rapide. A la suite de piqûres répétées, des vers transportés par les "simulies" sous forme de larves (microfilaires) s'installent sous la peau; certains atteignent le stade adulte (macrofilaires) et se reproduisent. Si ces larves parviennent à se frayer un chemin jusqu'aux yeux, cela provoque des lésions aboutissant à la cécité.

Le problème que pose cette maladie n'est pas seulement clinique, mais également économique et social: pour éviter l'infection, les villageois sont conduits à abandonner des milliers d'hectares de terres fertiles, mais proches des cours d'eau où les simulies ont leurs gîtes larvaires.

Pour l'Afrique occidentale, constamment menacée par la famine, cet abandon de régions fertiles constitue une lourde charge économique dans la mesure où il n'existe

pratiquement pas de substitut à ces vallées arrosées et productives.

A l'heure actuelle, la médecine ne dispose pour le traitement de l'onchocercose que de deux médicaments qui ne se prêtent pas à une utilisation pour de vastes campagnes ni dans des régions rurales. A défaut d'un remède permettant à une lutte de grande envergure, tous les efforts doivent tendre à la destruction du vecteur, c'est-à-dire la simule.

Pour le moment, le seul moyen pratique consiste à s'attaquer aux gîtes larvaires du vecteur au moyen d'insecticides. C'est dans cet esprit qu'en 1968, une campagne internationale a été déclenchée en Afrique.

#### Un immense problème

La zone de savane de la région du bassin de la Volta a été choisie car l'endémicité de l'onchocercose y était plus forte que partout ailleurs. Cette région de l'Afrique occidentale, qui s'étend sur quelque 700'000 kilomètres carrés, englobe des parties du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Haute-Volta, du Mali, du Niger et du Togo. On y compte plus d'un million de personnes infectées; 50'000 au moins sont aveugles et les autres souffrent de lésions oculaires. Le problème était de taille et il appelait un programme d'égale envergure.

En 1969/70, les gouvernements des sept pays affectés confirmèrent l'intérêt qu'ils prenaient à un tel programme et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) fut désignée comme agence d'exécution, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

Il ne fallut pas moins de cinq années d'études et d'efforts pour déterminer la meilleure manière de mettre le programme en oeuvre.

## Le lancement du programme

Ce programme comporte plusieurs volets: la destruction des larves, la recherche sur l'écologie des vecteurs et les moyens de lutte, la formation professionnelle et la recherche médicale et pharmacologique.

Comme les simulies adultes ont un rayon de vol de plus de 150 kilomètres et qu'elles sont largement dispersées dans la région, force est de s'attaquer directement aux gîtes larvaires, confinés dans certaines sections des cours d'eau à débit rapide, au moyen d'épandages hebdomadaires d'insecticide par avion, voire, dans certains cas, par hélicoptère.

Le choix de l'insecticide est d'une importance capitale. Il faut que le produit ne soit que faiblement toxique pour l'homme et pour les vertébrés en général, mais efficace contre la simulie; il doit être en outre biodégradable, afin de ne pas nuire à l'environnement.

Comme l'"*Onchocerca volvulus*" peut rester en vie dans l'organisme pendant douze ans environ, il faut que la campagne se poursuive pendant autant de temps après la découverte du dernier cas nouveau dans la zone du programme. Celui-ci a donc été prévu pour une période de vingt ans environ.

La recherche est un élément essentiel du programme. Elle étudie l'écologie des vecteurs et leur sensibilité aux insecticides, procède à l'essai de nouveaux larvicides et s'occupe de la protection de l'environnement. Dans le domaine médical, elle porte sur l'épidémiologie de l'onchocercose, la parasitologie, l'immunologie et la chimiothérapie, y compris des essais sur le terrain de médicaments existants ou nouveaux.

Le programme comprend en outre des activités dans le domaine de la formation, destinées notamment à préparer, à tous les niveaux, des ressortissants des pays concernés à prendre progressivement en charge la gestion du programme.

Parallèlement, il y a également une intense activité de recherche visant à trouver des médicaments efficaces et applicables à une plus large échelle pour le traitement de l'onchocercose chez l'homme. C'est la deuxième solution susceptible de briser le cycle de la maladie. L'une des principales préoccupations est la transmission de la future activité de contrôle dans les zones libérées de l'onchocercose aux services sanitaires nationaux qui sont encore à des stades de développement très inégaux.

#### Organisation et financement

Le programme est une entreprise conjointe des gouvernements, de la FAO, du PNUD, de la Banque mondiale et de divers donateurs (dont la Suisse) et sa réalisation requiert la pleine collaboration de chacun des sept gouvernements concernés.

Un programme interpays d'une telle ampleur exige la coordination des efforts au niveau national ainsi que le soutien suivi des pays participants. En conséquence, chacun des sept gouvernements a institué un comité national de l'onchocercose, chargé de coordonner au niveau national le soutien apporté au programme sur les plans technique, social, budgétaire et logistique.

Le coût du programme, pour les deux premières phases 1974-1979 et 1980-1985, s'élèvera à environ 178 millions de dollars, la phase subséquente n'étant pas encore chiffrée. La Banque mondiale mobilise les contributions nécessaires au déroulement des opérations et est le dépositaire des avoirs du Fonds de l'onchocercose.

En sa qualité d'agence d'exécution, l'OMS assume, de concert avec les gouvernements intéressés, la responsabilité de la gestion du programme des points de vue technique et logistique. Le contrôle général incombe au Comité conjoint de coordination regroupant les pays bénéficiaires, les agences et pays donateurs et les agences de parrainage.

La Suisse est entrée dans la deuxième phase de six ans au sein du groupe des pays donateurs et elle a cofinancé, de 1979 à 1985, le programme courant de 122 millions de dollars par une contribution d'environ 7,5 millions (15 mio. fr. suisses). En raison de l'efficacité spectaculaire de ce grand projet, mais aussi de la tâche encore à assumer dans le reste des régions endémiques d'Afrique occidentale, la DDA prévoit de contribuer aux frais de la prochaine phase du programme pour une part aussi importante, sinon encore accrue.

#### Résultats et problèmes après dix ans de travail

Le résultat le plus frappant jusqu'ici est assurément le fait que la stratégie de lutte mise sur pied ait permis d'endiguer cette grave maladie : on est en effet parvenu à la contrôler, soit à empêcher qu'elle se transmette. Ainsi ces dernières années, on n'a plus enregistré de cas de transmission dans 90 pour cent du territoire traité (env. 654'000 km<sup>2</sup>). Cela signifie que déjà près de 2 millions d'enfants nés pendant la durée du projet ont été épargnés par l'onchocercose. Quant aux personnes touchées par la maladie, la plus grande partie d'entre elles ne souffre plus de lésions oculaires irréversibles, la réinfection ne se produisant pas.

La lutte contre la "cécité des rivières" sera certes encore longue, les résultats actuels le montrent, cependant il existe une perspective d'arriver à contrôler ce fléau des populations d'Afrique occidentale, voire de le détruire complètement.

Parallèlement au programme d'activités, une recolonisation spontanée ou organisée des régions proches des cours d'eau s'effectue un peu partout dans les régions débarrassées de l'onchocercose. Ce terrain peut ainsi être à nouveau exploité. La possibilité de coloniser et cultiver des vallées restées longtemps à l'abandon, mais présentant un grand potentiel économique est un facteur susceptible de mener, à longue échéance, à une certaine détente dans la situation chroniquement alarmante d'approvisionnement alimentaire des pays d'Afrique occidentale.

Le problème central du projet actuel est le danger de réinvasion des mouches qui transmettent la maladie, cela depuis les régions avoisinantes, que ce soit les zones de savane ou les zones de forêt d'accès beaucoup plus difficile, chacune ayant son espèce porteuse spécifique. La variété des espèces et l'apparition de résistances aux insecticides utilisés jusqu'ici exigent une intensification du programme de recherche visant le développement d'insecticides efficaces, précis, simples à employer et justifiables écologiquement. Cette intensification est nécessaire pour préparer des produits de remplacement immédiatement utilisables au cas où une résistance se manifesterait.

#### Tâches pour les années à venir

Pour protéger la zone actuelle de la réinvasion et contrôler la maladie dans d'autres régions endémiques, un élargissement du programme de lutte contre l'onchocercose est absolument indispensable. Il existe déjà des études pour l'extension aux zones limitrophes au sud et à l'ouest. On ne pourra entreprendre cette extension que lorsque certaines conditions relevant de la recherche seront remplies.

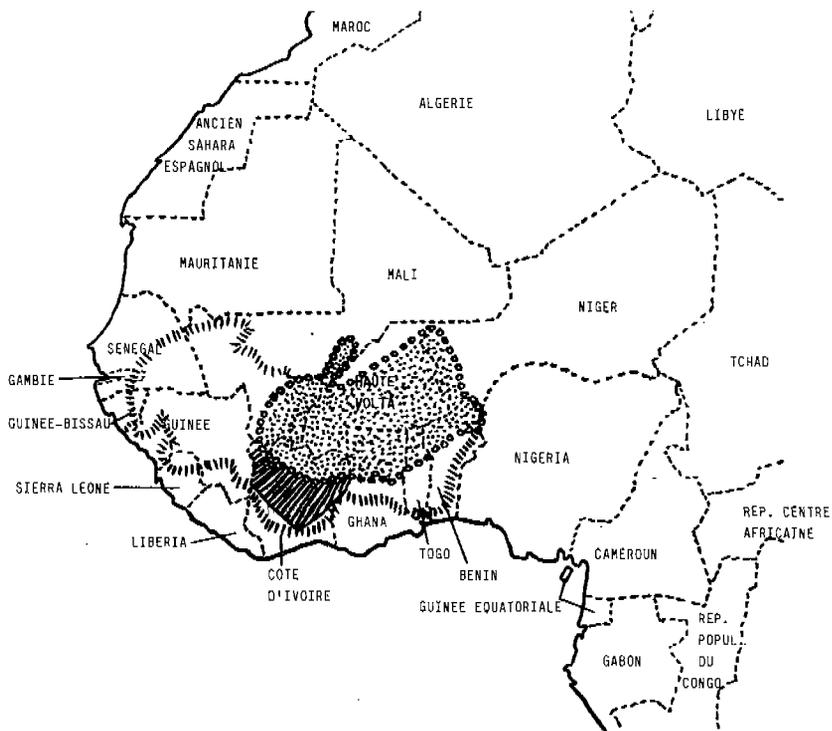
Pour la suite, à savoir le transfert progressif du programme dans de nouvelles zones dans une phase ultérieure, une stratégie à long terme est actuellement en élaboration.

Outre l'aspect technique de la lutte contre la transmission, cette stratégie consiste surtout dans l'étude des modalités de la coopération avec les services sanitaires locaux, cela pour que les responsabilités du vaste programme concentré sur une maladie puissent être rapidement reprises par les différents services s'occupant de toutes les questions de santé dans les pays concernés. Un organe de coordination supranational pourrait finalement reprendre la structure actuelle du programme.

### Conclusions

Il faut retenir que ce projet exige une collaboration extraordinairement complexe de plusieurs organisations. Le programme intégré, diversifié, de lutte contre la "cécité des rivières" réclame non seulement des compétences particulières dans les domaines de la médecine, de la zoologie et de la chimie, mais aussi un immense effort pour la planification, l'organisation, la conduite du travail et la gestion financière; il s'agit encore de mettre toutes ces connaissances en relation avec les aspects politiques, culturels, sociaux, agronomiques et économiques des régions concernées, aspects qui ne sont pas toujours faciles à saisir.

Une telle mission serait trop lourde pour une seule organisation de développement. Il n'y a que l'action conjuguée de partenaires - sous la direction d'une organisation multinationale - à savoir des Etats d'Afrique occidentale, des organisations spécialisées des Nations Unies, des spécialistes de gestion de la Banque mondiale, des instituts de recherche universitaires, des chimistes de l'industrie privée et enfin des représentants des pays donateurs qui puisse assurer à long terme le succès de ce projet si important pour l'Afrique occidentale.

Programme de contrôle de l'onchocercose

 Zone initiale du programme I et II (Onchocercose de savane)

 Zone avec prévalence de l'onchocercose de forêt, traitée dans la phase en cours

 Zones d'extension prévues

## Exemple 2

Le travail avec les organisations non-gouvernementales locales permet souvent d'atteindre directement la population pauvre qui reste hors de portée des programmes gouvernementaux, soit en raison de limites financières, soit que l'outil institutionnel qui devrait permettre au gouvernement de faire face aux problèmes n'est pas encore disponible. Le cas du "Bangladesh Rural Advancement Committee (BRAC)" montre comment des aides étrangères (dont celle de la Suisse) soutiennent les efforts propres d'une organisation privée travaillant à l'échelle nationale à la lutte contre les maladies diarrhéiques.

### Mobilisation de la population pour enrayer les conséquences des maladies diarrhéiques

Le but du programme de diffusion de la réhydratation orale (ou OTEP, Oral Therapy Extension Programme) est d'apprendre à tous les ménages ruraux du Bangladesh comment éviter, avec une méthode très simple et peu coûteuse, la déshydratation en cas de diarrhée, déshydratation qui est souvent fatale, surtout pour les enfants. Le programme a été lancé par une organisation non-gouvernementale, le Bangladesh Rural Advancement Committee ou BRAC.

La méthode de réhydratation orale est à la portée de toute famille : il s'agit de dissoudre une quantité correcte de sel de cuisine et de sucre non raffiné dans de l'eau et de faire boire au patient de ce mélange chaque fois qu'il est allé à selles, ce qui prévient la perte d'électrolytes par la diarrhée et remplace le liquide perdu. Récemment mise au point, la réhydratation par voie orale est propagée dans tous les pays par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance); elle présente une véritable révolution dans le traitement de cette affection, permettant de soigner à domicile même des cas de forte diarrhée tels que le choléra, sans solution intraveineuse coûteuse et présentant des risques dans un milieu mal équipé. Il n'est pas exagéré de dire que ce traitement a sauvé et sauvera des millions d'enfants.

L'OTEP, afin de toucher tous les ménages ruraux, a constitué des équipes mobiles, chacune de sept femmes et de deux coordonnateurs. Ces équipes vont de village en village où les auxiliaires visitent individuellement chaque famille. Au cours d'une conversation de 30' à 45 minutes, elles expliquent à la mère de famille, à l'aide d'images, le pourquoi et le comment de cette méthode résumée en sept points que la mère doit se rappeler. Elles font préparer le mélange à la mère puis (détail important pour dissiper les réserves) le goûtent et le font goûter à la mère.

Les coordonnateurs de leur côté expliquent la méthode aux hommes, au marché ou à la mosquée, et cherchent aussi à obtenir la collaboration des médecins traditionnels. Lors de visites de contrôle que l'OTEP a effectuées régulièrement quelques mois plus tard, il s'est avéré que neuf femmes sur dix en moyenne préparent correctement ce mélange et savent comment et pourquoi l'utiliser. Le nombre de familles qui ont recours à cette méthode augmente. Plus de deux millions et demi de familles ont été visitées de 1980 à fin 1983, ce qui représente près de 13 millions de personnes.

Divers facteurs sont à la clé de la réussite de ce programme. Le premier est l'approche choisie : la visite individuelle de chaque famille. Les équipes sont composées en outre de femmes originaires de la région et très motivées : elles voient l'intérêt de leur travail pour la population, elles ont été bien préparées par le BRAC pour leurs tâches et elles sont rémunérées selon le taux de réussite, à savoir le nombre de leurs "élèves" se rappelant le message appris et préparant correctement le mélange. En plus, le programme cherche à associer la communauté toute entière : hommes et femmes, responsables et base. L'OTEP appuie le travail des équipes par des émissions de radio et par des affiches apposées dans les villages. Il a en outre recours à des méthodes appropriées : on prépare ce mélange avec le sel et le sucre utilisés dans les villages; les

mesures sont faites en pincées et en poignées, sans cuillères qui font défaut dans bien des ménages; l'eau est mesurée en demi "seers", mesure locale traditionnelle.

L'organisation responsable, le BRAC, a d'excellentes capacités de gestion : quelque cent soixante équipes sont au travail, réparties dans sept régions, ce qui représente au total plus de neuf cents personnes; un système de rapport bien réglé permet à chacun d'apprécier son propre travail, de discuter de ses failles avec collègues ou supérieurs et de proposer des améliorations. Par ailleurs, grâce en partie au prestige de son fondateur et directeur, le BRAC est perçu par la population comme une organisation mise en place par des habitants du Bangladesh pour la population de ce pays. Le BRAC n'a pas d'employés étrangers, mais fait appel à des consultants extérieurs.

La méthode de réhydratation orale a été mise au point par l'Institut international de recherches sur les maladies diarrhéiques à Dhaka (Bangladesh) auquel la Suisse a également versé d'importantes contributions (6,2 mio. fr. de 1980 à 1986).

La Suisse assure 50 pour cent du financement extérieur des cinq premières années du programme OTEP (à savoir 5,4 mio. fr. pour la période 1980-1986), la Suède fournissant le solde de l'aide extérieure. Durant cette période, ce seront 6 millions et demi de ménages qui seront directement touchés par ce programme.

### Exemple 3

La loi fédérale de 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales met l'accent sur la satisfaction des besoins essentiels des populations pauvres des pays du tiers monde; elle n'entend toutefois pas en faire une exclusive. Il est certains projets, notamment de recherche scientifique dans des secteurs relativement avancés, qui visent à mettre les pays en développement en mesure de faire face, à long terme, aux problèmes qui se posent à eux. Il importe que les pays en développement maîtrisent la compréhension et la technologie de certaines méthodes modernes qui gagnent en importance dans les pays développés; la biologie moléculaire (illustrée dans l'exemple

suivant) est l'une de celles-ci. La recherche appliquée produira à terme des résultats dont bénéficieront l'économie et la population du pays. Il va sans dire que tous les pays en développement ne sont pas en mesure d'entreprendre des projets de recherche dans tous les secteurs et que ce sont en priorité les grands pays qui peuvent, scientifiquement et financièrement, choisir de telles options.

#### Collaboration inter-universitaire : Centre de recherches en génie biochimique (Inde)

Dans le cadre d'un projet de coopération technique financé par la Confédération, une collaboration fructueuse s'est développée entre le Centre de recherches en génie biochimique de l'Institut de technologie de la Nouvelle-Delhi et l'Institut de microbiologie de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich; elle a débuté en 1974 à l'instigation de ce dernier et arrivera à son terme à la fin de 1984. Ce projet de coopération scientifique a mis l'Institut de technologie de Delhi à même de poursuivre désormais seul les recherches dans ces domaines.

Au cours des vingt dernières années, les méthodes de la biochimie ont fait considérablement progresser l'étude et la production de protéines et d'enzymes, la connaissance des mécanismes de la conversion de matières ainsi que la génétique. Les rendements de procédés microbiologiques de transformation de produits sont plus élevés que ceux des procédés chimiques, à quantité égale d'énergie et de matière; le génie biochimique permet d'accélérer et d'optimiser la cadence de ces procédés de transformation et de trouver des solutions favorisant une production rentable en quantités industrielles.

Pour un pays en développement comme l'Inde, qui jouit d'une certaine infrastructure industrielle, il est particulièrement intéressant de transformer des ressources naturelles de peu de valeur apparente par des procédés biochimiques de fermentation. Des sous-produits d'origine agricole surtout, mais aussi industrielle et chimique, trouvent ainsi une utilité nouvelle; ils sont désormais employés et valorisés

pour la production des protéines destinées à la consommation humaine, pour la production de médicaments et celle d'énergie (gaz méthane à partir de détritux végétaux p. ex.) ainsi que pour le contrôle de la pollution et pour le recyclage de l'eau, par bio-dégradation de déchets.

Du côté suisse, ce projet a été confié en régie par la DDA à l'École polytechnique fédérale de Zurich. Les premières années de collaboration ont été mises à profit pour renforcer le personnel scientifique et technique du Centre de recherches grâce à des échanges de professeurs et des bourses d'études post-grades et pour mettre en service des équipements nouveaux de laboratoire; les recherches appliquées ont démarré dans des domaines pouvant aboutir rapidement à des processus de fabrication économiquement rentables et requérant peu d'investissements (application d'enzymes, bio-conservation de résidus agricoles en énergie et protéines). La recherche a été approfondie durant la seconde étape du projet - qui se terminera cette année - dans les domaines de la production d'éthane basée sur de nouvelles réactions à partir de matières premières celluloseuses, de l'utilisation de résidus agricoles pour produire du biogaz et des produits chimiques, du développement de processus de fabrication de cellulose, etc.

Par cette action, la DDA a cherché avant tout à aider l'Inde à mettre au point des procédés permettant de mieux utiliser des ressources sinon sans grande valeur, de développer des techniques expérimentales adaptées au milieu et d'exploiter de nouvelles sources d'énergie.

Dans le cadre de ce programme, le financement par la Confédération d'un montant de 2'550'000 francs a couvert les frais d'échange de personnel, les coûts du matériel et certains frais opérationnels.

## Exemple 4

La DDA gère elle-même une partie des projets qu'elle finance; elle peut alors s'appuyer sur l'expérience et les connaissances spécifiques disponibles auprès des bureaux d'ingénieurs-conseils privés. Ce type de coopération fait l'objet d'un mandat précis; l'intervention de ces bureaux peut s'effectuer à différents stades de la préparation ou de l'exécution du projet, voire à celui de son évaluation finale. Le cas présenté ci-dessous illustre les avantages que retirent la DDA et le projet d'une telle coopération.

Construction de lignes électriques en zones rurales  
(Rwanda)

Afin d'assurer une meilleure exploitation du potentiel électrique national ainsi qu'une réduction de la dépendance en énergie importée, le Rwanda a entrepris de développer son réseau de distribution électrique secondaire (moyenne tension : 30kw) et tertiaire (réseaux locaux).

Cet approvisionnement en électricité desservira notamment une zone de production de thé, des centres d'activité artisanale et minière, des hôpitaux, des établissements d'enseignement et les habitations situées à proximité des points de distribution de courant à basse tension.

Le projet auquel la Suisse s'est associée, comprend l'étude et la construction, dans les zones rurales du sud-ouest du pays, d'une série de réseaux de distribution électriques de ce type, certains de plusieurs dizaines de kilomètres, raccordés à la ligne à haute tension de 110 kw qui relie les deux principales usines hydro-électriques, situées l'une au nord, l'autre au sud-ouest du Rwanda.

Une fois le projet identifié en commun par le Rwanda et la DDA, et la décision de participer au financement prise du côté suisse, la DDA a eu successivement recours aux services de deux bureaux d'ingénieurs-conseils : dans un premier temps, pour la mise à jour d'études déjà existantes et pour réaliser des études complémentaires en vue de la réalisation du projet; dans un second temps, en qualité de consultant pour la DDA elle-même, pour intervenir aux

différents stades de la mise en oeuvre du projet :

- a) préparation des appels d'offre,
- b) analyse des offres et évaluation de celles-ci,
- c) supervision de l'exécution des travaux et réception provisoire,
- d) octroi, dans des chantiers-écoles, d'une formation sur le tas de personnel technique rwandais.

Pour la préparation des offres et leur appréciation, le bureau d'ingénieurs-conseils mandaté par la DDA n'était pas directement opérationnel, mais se tenait aux côtés des instances rwandaises chargée de ce travail.

Le financement du projet est assuré par un don d'aide financière de 12 millions de francs destiné à la réalisation des études et des lignes (dont 10 mio. consacrés aux lignes de moyenne tension et 2 mio. aux réseaux locaux) et par diverses contributions d'assistance technique (d'un total de 350'000 fr.) destinées à couvrir les frais de consultants.

#### Exemple 5

La coopération de la Confédération avec les organisations privées suisses à but non lucratif remonte aux tout premiers temps de l'existence d'un programme d'aide suisse. Certaines des oeuvres d'entraide ont d'ailleurs précédé la coopération officielle de la Confédération. Ainsi Helvetas, qui avait ouvert la voie vers le Népal, il y a près de 30 ans, travaille également au Bhoutan. Elle assure même la totalité de la coopération entre la Suisse et ce petit pays himalayen, comme le montre cet exemple.

#### La coopération au développement suisse avec le Bhoutan

Helvetas, Association suisse d'assistance technique, a repris en 1975, la gestion ainsi que le financement des activités de coopération technique amorcées dès 1968 par la fondation Pro Bhoutan. Compte tenu de ce fait historique et de l'expérience acquise par Helvetas dans ce petit royaume himalayen, toute la coopération suisse au développement est désormais canalisée par cette organisation, qu'il s'agisse

de projets qui lui sont propres, mais auxquels la Confédération fournit une contribution financière, ou de projets confiés en régie à Helvetas par la DDA. La coopération entre la DDA et Helvetas, dont les modalités sont fixées dans un accord, comme celle qui s'est établie entre cette organisation et les autorités et la population du Bhoutan ont permis de mettre en oeuvre un petit programme de développement pluriannuel.

Le Bhoutan figure au nombre des pays les moins avancés. Le produit national brut par habitant s'établit à quelque cent dollars. Bien que la population de ce pays soit, comparée à celle de ses voisins de l'Asie du sud, relativement mieux nourrie, la mortalité infantile reste très forte et le taux d'analphabétisme est l'un des plus élevés du monde. De plus, ce n'est que depuis une date récente que se développe une administration moderne et les moyens que l'Etat est en mesure de mobiliser sont encore trop faibles pour que la population puisse bénéficier autant qu'il serait souhaitable de services essentiels comme l'éducation et la santé. En outre les pratiques culturelles actuelles ainsi que le déboisement de ces régions de montagne portent de sérieuses atteintes au milieu naturel et mettent en danger les fondements mêmes de l'économie de subsistance de ce pays.

De cette situation découle un triple objectif pour la coopération étrangère : encourager la mobilisation et l'utilisation des ressources locales; contribuer à la préservation à long terme des conditions d'existence naturelles; améliorer l'accès de la population aux services essentiels. La carence en personnel local qualifié plaide en faveur d'un effort d'aide particulier dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle. Au cours des années septante, la coopération suisse s'est concentrée sur le développement du district de Bumthang où, dans le cadre d'un projet de développement rural, une approche coordonnée des domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture et de la médecine sociale a été conduite.

Si un bilan intermédiaire devait être tiré, les résultats suivants pourraient être mis en avant : le service de vulgarisation agricole et la division forestière de Bumthang sont opérationnels sans qu'aucun expert suisse n'y assume de responsabilité directe. Sur la base de l'expérience acquise à Bumthang, des programmes nationaux dans les domaines de l'élevage et de l'agriculture (pomme de terre) sont en cours. Des idées et des impulsions nouvelles ont été données à la politique forestière nationale. Le centre de formation pour les ouvriers forestiers a une couverture nationale.

L'accès de la population locale aux services médicaux et vétérinaires est désormais assuré. Le revenu agricole a pu être notablement amélioré grâce, avant tout, à la culture de la pomme de terre. Dans la région du projet et dans ses environs, la pratique des cultures itinérantes a pu être endiguée grâce à une gestion efficace des forêts et des prairies; la productivité s'en est trouvée accrue.

L'intérêt du Gouvernement du Bhoutan pour les résultats atteints dans ces différents domaines l'a amené à demander au partenaire suisse de mettre à sa disposition deux experts chevronnés pour les domaines-clés de la sylviculture et de l'élevage; ces experts conseilleront les services techniques centraux à Thimphu, la capitale.

Les dépenses totales d'Helvetas pour ce programme durant la période 1975-1983 se sont élevées à quelque 12 millions de francs, dont deux tiers représentent la contribution de la Confédération. Pour la période 1984 à 1987, le budget des différentes actions atteindra un total annuel de l'ordre de 3,5 millions de francs.

#### Exemple 6

Les femmes sont, dans de nombreuses sociétés du tiers monde, particulièrement désavantagées par rapport aux hommes. Tout effort de coopération devrait veiller à intégrer les femmes au processus général de développement. Il faudrait aussi s'assurer que ces dernières ne subissent pas

de conséquences négatives à la suite de certains projets. Ces préoccupations priment sur une approche qui préconiserait des "projets féminins". La description du projet qui suit montre qu'il est certaines activités dont les femmes profitent mieux que les hommes, même s'il ne s'agit pas de projets "pour les femmes".

#### Soins de santé de base et eau potable dans les districts d'Ouessé et de Tchaourou (Bénin)

Un programme bien conçu de santé publique - médecine curative mais surtout préventive - vise à répondre aux besoins de tous les membres de la société. Les femmes profitent largement de tels programmes, en particulier lorsqu'ils comportent un volet "protection maternelle et infantile", c'est-à-dire des activités intégrées, dans les domaines de la nutrition, de la santé et de la planification des naissances. La Suisse attache de l'importance à cette approche des problèmes de santé publique et soutient plusieurs projets de ce type, en particulier dans les pays les moins avancés.

Au Bénin, la Suisse contribue, dans deux des quatre-vingt-quatre districts, à la mise en place d'un réseau de soins de santé primaires. On cherche par là à assurer, aussi bien préventivement que curativement, les soins de base d'une population rurale défavorisée (plus de 60'000 habitants en tout).

Dans le cadre de la campagne de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) "Santé pour tous en l'an 2000", le Bénin projette de développer à long terme son service de santé et de garantir à ses trois millions et demi d'habitants, vivant pour la plus grande partie dans des régions rurales, l'accès à des soins sanitaires optimaux.

Comme le service de santé national du Bénin ne dispose que d'un budget très limité et d'un personnel restreint - en moyenne un médecin pour 30'000 et un infirmier pour 3'000 habitants - le développement du secteur des soins curatifs s'effectue dans des limites extrêmement étroites.

Les services de santé, conçus selon un système pyramidal, comportent dans les villages un réseau de postes sanitaires et de maternités rurales dont s'occupent des habitants spécialement formés à cet effet. Les frais des soins sanitaires à ce niveau sont en principe à la charge de la population qui forme dans ce but un comité de santé villageois. Au niveau suivant, qui est celui des communes, on trouve les services de santé publique officiels, qui interviennent dans des dispensaires, des centres de consultation de nourrissons et des maternités, dirigés par des infirmiers et des sages-femmes diplômés. Ce n'est qu'au niveau régional que l'on trouve un petit hôpital avec les services principaux, sous la responsabilité de médecins.

Ce qui est important pour le bon fonctionnement de ce système, c'est une collaboration étroite entre le personnel médical et les aides villageois (en majorité des femmes), un approvisionnement convenable des stations de santé en médicaments de base, une éducation sanitaire complète à tous les niveaux et l'application de mesures préventives (hygiène, alimentation en eau, campagnes de vaccination), en plus du traitement curatif. En outre, on s'efforce d'intégrer les méthodes de guérison traditionnelles. On encourage aussi la collaboration entre les divers services (p. ex. santé publique, prévoyance sociale, instruction publique, développement rural, etc.) pour combattre les problèmes de façon aussi intégrée et coordonnée que possible.

Dans son projet, le Bénin dépend de la coopération de l'étranger sur le plan technique et financier.

La contribution suisse comporte la rénovation ou l'agrandissement, provisoirement, d'un hôpital de district (plus tard 2) et de cinq centres de santé communaux (plus tard 11). Au niveau villageois, il faut équiper et munir d'un stock de base de médicaments les postes de santé mis sur pied par la population locale. Une part importante du

projet vise la formation et le fonctionnement des aides médicaux villageois ainsi que leur accompagnement régulier par le personnel médical. Des véhicules sont mis à disposition dans ce but. Pour les campagnes de vaccination, il faut envisager la mise en place d'une chaîne frigorifique.

On attache une grande importance à l'amélioration des conditions d'hygiène. Grâce à une campagne de solidarité de COOP-Suisse, il a été possible de mettre sur pied un vaste programme d'approvisionnement en eau, ce qui est indispensable pour améliorer les conditions de vie dans les villages - et d'une façon générale la santé de la population. Ce programme s'accompagne de mesures d'assainissement des installations sanitaires et d'éducation relative à l'hygiène dans les écoles et les villages.

Le plus grand bénéfice direct pour les femmes réside dans le programme de construction de points d'eau. Pour le moment, quarante-deux puits sont prévus qui amèneront aux villageois, tout au long de l'année, de l'eau potable en suffisance. C'est en effet l'une des préoccupations principales des populations villageoises - et des femmes tout particulièrement - qui seront considérablement déchargées du fait que l'approvisionnement en eau sera plus aisé. Elles pourront ainsi concentrer leurs forces, de façon plus appropriée, sur la production et le traitement des denrées alimentaires, l'éducation des enfants et leurs propres intérêts (des cours d'alphabétisation, p. ex.).

Parmi les aides-soignants des villages, il se trouve une grande partie de femmes qui ont reçu une formation d'aides sages-femmes et assument de ce fait un rôle important.

Trois spécialistes suisses (une femme-médecin, un architecte et un hydrogéologue) sont chargés de diriger ce programme, en collaboration avec les responsables du Bénin. La contribution de la Confédération se monte à environ 2,2 millions de francs, celle de COOP-Suisse à plus de 2,1 millions de francs.

### Exemple 7

Cet exemple illustre le type de grands projets que les organisations internationales de financement peuvent soutenir; il montre en outre comment la Suisse peut s'associer à ces efforts en y participant sous forme de co-financement.

#### Développement de la capacité de stockage des grains (Pakistan)

Ce projet à grande échelle est destiné à améliorer les capacités et conditions de stockage des grains dans les quatre provinces du Pakistan.

Il a pour but de soutenir la politique alimentaire du Gouvernement dont les objectifs majeurs sont d'une part de stimuler la production céréalière en procédant à des achats de grains à des prix de soutien et, d'autre part, d'assurer un approvisionnement régulier et à des prix raisonnables des zones souffrant de déficit alimentaire. La construction de nouveaux entrepôts et le renforcement de l'efficacité des agences gouvernementales chargées des opérations de stockage et de distribution des grains, prévus dans le cadre du projet, permettront au Gouvernement de mener une politique plus active et plus efficace dans l'approvisionnement du pays en denrées de base.

Le projet comprend les composantes suivantes : a) construction d'entrepôts à blé d'une capacité de 500'000 tonnes; b) construction d'entrepôts à riz d'une capacité de 40'000 tonnes; c) fourniture d'équipements pour améliorer les opérations de ramassage, stockage, manutention et inspection des grains, et pour équiper 6 laboratoires de contrôle des grains; d) soutien à la recherche appliquée et à la vulgarisation en stockage des grains; e) assistance technique et formation de personnel et f) étude sur les besoins futurs en stockage et traitement des grains. Environ 80 pour cent des entrepôts seront installés dans les zones de production (Punjab et Sind) et le reste dans les zones agricoles déficitaires (Baluchistan et North West Frontier Province).

Supervisé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Coopératives, ce projet fait largement appel aux ressources locales (petits entrepreneurs, main d'oeuvre) pour sa réalisation. Parallèlement, le Gouvernement a entrepris un programme de remise en état des installations de stockage existantes. Plus de cent trente chantiers disséminés sur l'ensemble du territoire seront ouverts pour la réalisation du projet.

Le projet permettra de consolider le rôle social que joue le Gouvernement dans la production et la distribution alimentaires; il aura un impact particulièrement positif sur les petits paysans qui, sans une intervention des pouvoirs publics et en raison de leur manque de ressources, se verraient contraints de vendre leur surplus aux prix les plus bas sur le marché libre au moment des récoltes. D'autre part, ce projet permettra d'exercer un effet régulateur sur les prix du marché et d'assurer un fonctionnement efficace du système de subventionnement alimentaire dont l'existence est cruciale pour les groupes sociaux défavorisés (env. 2,5 à 3 mio. de tonnes de farine de blé sont distribuées chaque année par ce canal). Il contribuera à réduire considérablement les pertes après-récolte (env. 31'000 tonnes de céréales par an) ainsi que les frais de stockage et de distribution; le gain net pour l'économie pakistanaise est estimé à 10 millions de dollars par an. Le projet augmentera la sécurité alimentaire et favorisera la création d'emplois (8525 hommes/année durant la construction et création de 680 emplois permanents).

Le coût total du projet est d'environ 68 millions de dollars, dont 42 pour cent sont couverts par le Pakistan, 47 pour cent par l'IDA et 11 pour cent par la Suisse. L'aide financière non-remboursable accordée au Pakistan par la Confédération à la fin 1981 s'élève à 15 millions de francs.

L'IDA fonctionne en qualité d'administrateur de la contribution suisse. Dans le cadre des arrangements conclus, la Confédération, qui a participé à la préparation du projet, reste étroitement associée à son exécution, au contrôle de l'utilisation des fonds et à l'évaluation de l'impact socio-économique du projet. L'association de la Suisse à ce projet lui permet de soutenir des réformes de structures importantes dans un secteur vital pour la population du pays, influence qu'il ne lui serait pas possible d'exercer en agissant seule. Le projet progresse normalement et devrait s'achever comme prévu en juin 1985.

#### Exemple 8

Le projet qui suit illustre les problèmes du développement rural intégré; il montre que l'aide extérieure peut appuyer largement les efforts entrepris par les paysans pauvres dans les régions défavorisées du tiers monde pour surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.

#### Marcala-Goascoran - un programme de développement rural intégré au Honduras

Marcala-Goascoran (MARGOAS) est un programme d'aide aux populations rurales des deux régions voisines de Marcala et Goascoran, au sud-ouest du pays. Il s'agit de deux régions défavorisées (à peu près 3'000 km<sup>2</sup> avec une population marginalisée; environ 120'000 habitants répartis dans 20 communes). La population, éparpillée dans 13'000 petites fermes, cultive du maïs, du sorgho et du café et tente d'élever un peu de bétail, dans des conditions difficiles. Ces paysans n'ont reçu jusqu'ici qu'un maigre soutien de l'Etat. La pauvreté, l'ignorance et l'exode rural sont les signes visibles de cette situation.

Les problèmes de la population sont nombreux et souvent liés les uns aux autres. Les moyens de production financiers et matériels, crédits, outils, engrais, semences font défaut; les terres sont rares et pauvres. La population manque d'eau potable; il n'y a pas d'écoles ni de services médicaux; pas plus que de routes et de véhicules qui

permettraient d'amener sur les marchés le surplus de la production. A quel niveau un programme d'aide peut-il intervenir dans une trame si serrée de besoins? A quoi bon accroître la productivité des sols si l'on ne peut écouler les récoltes? A quoi sert-il d'installer des postes sanitaires quand la santé des gens est compromise par la consommation d'eau polluée ?

Le programme MARGOAS s'attaque à l'ensemble de ces problèmes en les considérant comme un tout. Il aide les petits paysans à surmonter les principaux obstacles qui les empêchent d'améliorer leur niveau de vie. Les divers volets d'activité qu'il comporte visent, en se renforçant l'un l'autre, à obtenir un effet multiplicateur et durable.

Comment les responsables du programme peuvent-ils identifier les besoins de la population destinataire? Certains d'entre eux peuvent sans doute être définis sur la base d'études et d'enquêtes; des mesures y répondant peuvent être prises en conséquence : liaisons routières, tentatives d'amélioration et de diversification des cultures, etc. Cependant, seuls le contact et le dialogue directs avec les groupes de paysans permettent de cerner leurs problèmes immédiats. Les paysans sont ainsi les participants principaux, non seulement dans l'exécution, mais déjà dans la planification des actions. Les nonante collaborateurs indigènes et les quatre experts suisses du programme conseillent et soutiennent les paysans; ils sont les intermédiaires qui aident ceux-ci à formuler leurs préoccupations, les transmettent et veillent à ce que le soutien désiré prenne la forme appropriée.

Les actions proprement dites sont menées par les institutions locales de l'Etat : la vulgarisation agricole par le service d'extension du Ministère de l'agriculture, l'octroi de crédits par la Banque de développement nationale, la construction d'installations d'eau potable par le Ministère de la santé, etc. Le programme met donc tout

d'abord les moyens à disposition et remplit les fonctions de coordination et de catalyseur entre les paysans eux-mêmes, entre ceux-ci et les institutions et entre institutions.

La Confédération a affecté à cette action en 1981 une somme de 17,1 millions de francs (aide financière non remboursable et coopération technique). La durée de ce projet est de cinq ans.

#### Exemple 9

L'exemple suivant montre que les institutions multilatérales de financement (en l'occurrence le FIDA et la BID) apportent leur contribution aux projets de développement rural en faveur des paysans pauvres en appuyant les efforts visant à introduire de nouvelles politiques de prêts en leur faveur.

#### Développement rural au Honduras (Santa-Rosa)

C'est au Honduras également que le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque interaméricaine de développement (BID) appuient, depuis 1982, un projet de développement rural multisectoriel dans une région de quelque 330'000 habitants, Santa-Rosa, ayant les mêmes caractéristiques que celle de Marcala-Goascoran (cf. exemple no 8). Outre la réalisation d'infrastructures d'intérêt général, ce projet vise à améliorer les conditions d'existence de quelque 54'000 personnes vivant sur 9'000 petites exploitations agricoles. Après moins de deux ans, la moitié environ de ces paysans ont déjà été touchés par le projet; ils se sont réunis en près de 370 groupes, dont une centaine seulement étaient préexistants. L'accent principal de ce projet porte sur le crédit aux paysans, en particulier pour encourager l'application d'engrais; cette assistance est offerte à la condition que soient adoptées les pratiques culturales préconisées dans le but d'améliorer la structure du sol. De tels crédits ne sont accordés qu'aux paysans organisés en groupes; le contrôle mutuel et l'émulation qui s'instaurent au sein de chacun de ces groupes, garantissent à la fois une bonne divulgation des

nouvelles techniques et un remboursement des crédits en raison de la solidarité de fait entre les membres. Cette procédure permet également aux cultivateurs sans terre (métayers, fermiers), membres d'un groupe, d'avoir accès à ces crédits en l'absence des garanties habituelles. Ce projet FIDA/BID contribue donc à promouvoir une nouvelle politique du crédit au Honduras, politique dont les fruits sont d'ores et déjà appréciés par les bénéficiaires. Maints échanges, portant notamment sur la méthodologie et les résultats atteints, ont lieu entre le projet bilatéral de MARGOAS et ce projet soutenu par deux institutions internationales de financement auxquelles la Suisse contribue régulièrement. Pour un coût total du projet de 19 millions de dollars, l'aide financière à des conditions de faveur du FIDA et de la BID s'élève à 15 millions de dollars.

#### Exemple 10

Ce projet a trait au développement de la sylviculture. Il est présenté parce qu'il illustre le type de programme soutenu par la DDA qui permet de contribuer à l'amélioration des institutions locales (ce qu'en anglais on appelle : "institution building") : souvent une approche ponctuelle, par projet, n'est pas suffisante pour soutenir un gouvernement local dans ses efforts visant à améliorer, de front, politiques, procédures et institutions dans un secteur donné.

#### Reboisement et renforcement des services forestiers (Rwanda)

Le Rwanda, pays de hautes collines, fortement peuplé, connaît une érosion qui met en péril son avenir. La nécessité de gagner quelques terres pour l'agriculture et la satisfaction des besoins énergétiques domestiques mettent à mal un couvert forestier déjà fortement dégradé.

Au cours des dernières années, diverses actions menées sur les plans bilatéral et multilatéral, ont assisté les autorités rwandaises dans leurs efforts de reboisement et dans la formation d'un personnel forestier national qui lui faisait totalement défaut à l'indépendance. Les résultats des opérations de reboisement et de formation ont été fort satisfaisants.

Ainsi, depuis 1967, le Projet Pilote Forestier (PPF) que soutient la Confédération a pour objectif principal de mettre en oeuvre une politique forestière (production de bois de feu et de bois d'oeuvre, lutte contre l'érosion) au niveau communal et préfectoral. Les activités sont concentrées dans les préfectures de Kibuye et Cyangugu, dans l'ouest du pays.

Dans le souci de mieux intégrer les activités dans les structures forestières du pays, le PPF a été divisé, à partir de 1980, en trois projets distincts :

- a) un projet d'appui à la Direction des Eaux et Forêts à Kigali;
- b) un programme d'appui au Département forestier de l'Institut des sciences agronomiques du Rwanda;
- c) le Projet Pilote Forestier (PPF) lui-même, qui se transforme, à partir de 1980, en un projet purement opérationnel.

Le projet d'appui à la Direction des Eaux et Forêts du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage contribue à la définition d'une véritable politique forestière nationale et au renforcement des structures et des actions de la Direction des Eaux et Forêts.

Ce projet comprend quatre lignes d'action :

- un programme de formation des cadres forestiers rwandais;
- un appui logistique à la Direction des Eaux et Forêts;
- un programme d'information et de sensibilisation;
- une collaboration pour l'élaboration de programmes et d'études.

Quant au programme d'appui au Département forestier de l'Institut des sciences agronomiques du Rwanda (ISAR) il se propose de soutenir la recherche forestière appliquée au Rwanda afin de donner au pays les bases scientifiques

nécessaires à son programme de développement en matière forestière. L'intensification de la recherche forestière au Rwanda se justifie, notamment, par la multiplication des actions de reboisement dans des régions naturelles d'une grande variété : il convient donc de résoudre les difficultés que cela implique notamment en matière de choix de techniques et d'essences de reboisement. Outre un programme d'essais d'acclimatation de diverses essences forestières, le projet s'attache également à la protection des sols et à la lutte contre l'érosion, ainsi qu'à l'introduction de nouvelles méthodes de sylviculture (p. ex. l'agroforesterie). Il contribue en outre à la gestion de la Centrale des graines forestières ainsi qu'à l'élaboration du plan quinquennal de la recherche forestière au Rwanda.

Les activités opérationnelles propres du Projet Pilote Forestier (PPF) comprennent actuellement :

- des actions de sauvegarde et de mise en valeur de la forêt naturelle de montagne de Nyungwe et
- la mise en oeuvre d'un vaste programme de reboisement en milieu rural, impliquant différentes formes de participation de la population.

Ce dernier volet du projet a déjà permis de reboiser plus de 5'000 hectares de forêt, travail qui se poursuit à raison de 1'000 hectares par an en moyenne, soit directement, soit indirectement par la fourniture de plants. Pour cela il contribue à la gestion de 155 pépinières communales (production : plus de 10 mio. de plants équivalent à 4'000 ha de reboisement).

Pour des programmes à large échelle de ce type, le stade d'une action "par projets" doit donc être dépassé; par leur caractère ponctuel, les projets classiques sont des outils peu appropriés lorsqu'il s'agit, à long terme, d'assurer le développement d'une économie forestière nationale. La contribution suisse aux efforts rwandais s'inscrit dans

cette perspective et, au fur et à mesure de son évolution, s'insère mieux encore dans les institutions nationales qu'elle appuie et renforce. Pratiquement, une telle approche a confirmé les autorités rwandaises dans leur volonté de se doter de leurs propres instruments de travail : des services forestiers par préfecture sont en cours d'organisation; une législation forestière est en discussion et un Fonds forestier national devant permettre à l'Etat rwandais de prendre progressivement en charge les investissements dans le secteur forestier est en création.

La DDA a contribué jusqu'ici à raison de 32 millions de francs à ces différents projets de coopération technique (engagements 1970 à 1985); à cela s'ajoute une aide financière à l'Ecole agro-forestière de Nyamishaba, sous forme de don, pour un montant de 7,6 millions de francs.

Un exemple de programme par pays :  
le programme de coopération au Bangladesh

Depuis quelque temps, les différentes sections géographiques de la DDA et les bureaux de coordination travaillent à la formulation de programmes d'action cohérents pour les divers pays de concentration de l'aide publique suisse. L'objectif de tels programmes est d'accroître l'efficacité de notre aide par la mise à profit systématique d'expériences concrètes.

Dans l'exemple du Bangladesh qui suit, nous avons voulu exposer de manière très simplifiée les méthodes à partir desquelles ces programmes sont préparés ainsi que les éléments importants qui sont pris en considération.

#### Une démarche par étapes

Dans la mise sur pied du programme Bangladesh, on distingue trois étapes de travail. Le point de départ est constitué par la détermination de la situation de base : quelle est, globalement, la situation économique et politique du Bangladesh ? Où résident les principaux problèmes et les chances majeures du pays ? Quelles expériences concrètes la Suisse et d'autres pays donateurs ont-ils faites dans la collaboration avec les autorités et institutions locales ? Outre l'étude d'un grand nombre de documents, le moyen le plus important pour déterminer la situation était une série d'évaluations de projets.

Sur la base de telles expériences a été développée, dans une seconde étape, une stratégie de coopération : vers quels groupes de la population l'aide suisse peut-elle et doit-elle se diriger dans la pratique ? Quelles institutions peuvent-elles être envisagées comme partenaires et quels domaines d'activité se prêtent à cela, quelles techniques et formes d'aide nous amènent au plus près du but ?

Une fois ces données de base tirées au clair, on met sur pied, dans une troisième étape, le programme de coopération par pays proprement dit. Il s'agit d'établir un réseau de divers projets s'accordant les uns avec les autres et se renforçant mutuellement tout en tenant compte dans la mesure du possible des expériences acquises et des lignes directrices formulées précédemment. L'élaboration de tels programmes est un travail de longue haleine.

Dans la multitude des éléments concrets qui influencent aujourd'hui le choix et la préparation de nouveaux projets, nous en avons choisi quelques-uns qui sont présentés ci-après :

#### Un accroissement considérable de la production ...

L'auto-approvisionnement du pays en céréales est l'un des objectifs fixés par le Gouvernement du Bangladesh. Ce dernier a cherché à atteindre cet objectif en prenant une série de mesures auxquelles on donne le nom générique de "révolution verte" : le recours à des variétés de céréales améliorées, aux engrais et à l'irrigation. Pour cette dernière, les conditions sont favorables au Bangladesh. Lorsque l'eau de surface des canaux et étangs ne suffit pas, on peut généralement pomper la nappe phréatique à faible profondeur. A cet effet, on emploie de plus en plus de pompes à moteur diesel. C'est une société d'Etat, la Bangladesh Agricultural Development Corporation (BADC) qui se charge d'importer ces pompes et moteurs de divers pays industrialisés et de les louer à la saison aux groupements de paysans ou aux particuliers. Pendant la saison sèche, les appareils sont repris et entretenus. Au milieu des années septante, il y avait au Bangladesh environ 35'000 pompes à moteur, dont 8'000 n'étaient pas en état de fonctionner par défaut d'entretien ou par manque de pièces de rechange. C'est de là qu'est née l'idée d'un projet du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) auquel la Suisse a apporté environ 80 pour cent des moyens nécessaires. Le projet prévoyait de soutenir le BADC sur-

tout dans la formation de mécaniciens (spécialisés dans les pompes) ainsi que dans la mise en place d'un réseau décentralisé d'entrepôts pour les pièces de rechange.

Une évaluation des résultats effectuée en automne 1980 a abouti à la conclusion que le projet en question avait contribué à l'accroissement considérable de la production, qui a été enregistré dans la culture céréalière au Bangladesh depuis le milieu des années septante. Cela confirme l'hypothèse selon laquelle le climat, la productivité du sol et des technologies précises permettant d'arriver à des progrès décisifs au Bangladesh et prouve que les efforts du gouvernement et des organisations donatrices sont fructueux.

... alors que l'efficacité est en baisse...

Mais en même temps, les évaluateurs ont soulevé des questions très alarmantes concernant ce projet et son adaptation à la politique de développement du Bangladesh. Ainsi, les statistiques montrent que le nombre de moteurs diesel et de pompes importés a fortement augmenté entre 1970 et 1980, qu'ils aient été acquis par le Bangladesh contre paiement en devises ou offerts au pays dans le cadre de la coopération internationale au développement. Mais parallèlement, le nombre de moteurs et de pompes sur le terrain restait pratiquement constant. Il a même baissé parfois de quelques milliers. En d'autres termes : l'efficacité de biens d'investissements coûteux importés s'est considérablement dégradée. Les évaluateurs ont donné à ce phénomène les explications suivantes :

- les institutions responsables de l'entretien des pompes sont encore faibles;
- le désintérêt des administrations responsables est alarmant. Certains fonctionnaires haut placés trouvent dans l'importation de pompes et pièces de rechange une solution plus commode que l'entretien ou la réparation du matériel existant.

... et que la concentration de la propriété est croissante

Dans le rapport d'évaluation, une autre courbe est en baisse : celle de la surface moyenne irriguée par pompe. Entre 1963 et 1978, elle a chuté de moitié environ. La raison principale en est que beaucoup de paysans ne disposent que de très petites parcelles. Seuls les grands propriétaires terriens peuvent en fait se permettre d'avoir une pompe pour leur usage exclusif. Les autres devraient se regrouper en coopératives dans ce but, mais précisément cela ne fonctionne souvent pas dans les conditions culturelles actuelles du Bangladesh. Il n'y a que les paysans alphabétisés, non endettés, disposant de terrains relativement importants, qui peuvent constituer une coopérative. Les autres se sentent perpétuellement "roulés" par ceux qui ont plus de terres et préfèrent donc exploiter leur propre pompe manuelle. Il est préoccupant qu'on encourage par là le processus de concentration de la propriété. Le contexte culturel, les structures sociales et les rapports de force prédominants dans les régions rurales du Bangladesh sont donc des facteurs décisifs qui déterminent le succès ou de l'échec nombreux projets.

La lutte contre la pauvreté absolue

Selon les estimations de la Banque mondiale, plus de 80 pour cent de la population du Bangladesh vivait en 1977 en dessous du seuil de pauvreté. Dans ces 80 pour cent figuraient un tiers de tous les habitants du Bangladesh sans terre, mais aussi un tiers de la population qui possède moins d'un hectare par famille. Atteindre ces groupes et mobiliser leurs forces dépasse souvent, comme le montre l'évaluation mentionnée, les possibilités des organisations publiques. Mais l'expérience d'autres projets a montré que les organisations privées locales, comme le "Bangladesh Rural Advancement Committee" (BRAC), pouvaient être à la hauteur de cette tâche, dans certains domaines du moins.

Le BRAC est une organisation de développement dirigée par des "Bangladeshis" et qui dispose actuellement d'un effectif d'environ 1'700 collaborateurs recrutés localement. Fondé en 1972 comme organisation d'entraide pour les réfugiés revenant au pays, le BRAC base aujourd'hui son action sur le principe que des mesures d'urgence à court terme ne suffisent pas à surmonter le problème de la pauvreté absolue, mais que cet objectif exige un travail conçu sur une large échelle et à long terme. Au premier plan de ses préoccupations figure la volonté de donner à la population rurale pauvre les capacités lui permettant de s'organiser elle-même et de trouver de nouvelles possibilités de production.

Avec la Suède, la Suisse finance depuis plusieurs années l'un des nombreux projets du BRAC. Ce projet est exposé dans l'annexe 5 (exemple no 2). Une évaluation effectuée à fin 1982, montre que les résultats sont extrêmement positifs. Les évaluateurs ont en particulier été impressionnés par la forte motivation des collaborateurs "bangladeshis" du projet, la direction efficace et l'évaluation permanente d'une campagne de grande envergure, ainsi que par le taux élevé de connaissances retenues par les villageoises touchées par ce programme. Sans aucun doute, ce genre de travail à la base peut avoir, à moyen terme, des conséquences positives sur d'autres secteurs et favoriser notamment l'association de la population dans des groupes d'entraide et de coopération.

#### Enseignements tirés pour le programme de coopération par pays

De telles expériences, et bien d'autres encore accumulées dans la coopération avec le Bangladesh, ont mis en lumière quelques lignes directrices concernant le programme futur de coopération de la DDA dans ce pays :

Les groupes pauvres, défavorisés, de la population ne sont pas difficiles à identifier au Bangladesh. Il est toutefois peu aisé de saisir les mécanismes économiques complexes qui sont à la base du processus de paupérisation persistant dans de larges cercles de la population. Une aide au développement efficace doit partir de la compréhension exacte de cette dynamique de l'appauvrissement, dans le contexte local qui lui est propre.

Pour cette raison, il ne suffit pas, dans la majorité des cas, de diriger le projet uniquement selon les objectifs généraux de développement fixés par le gouvernement (p. ex. l'augmentation de la production agricole). Quand de tels objectifs ne sont pas considérés en tenant compte des besoins très spécifiques des plus défavorisés parmi la population, le résultat peut aller à l'encontre des priorités de notre coopération au développement.

Ceci est particulièrement valable pour le choix des moyens techniques (p. ex. les pompes) employés dans les projets. Mais cela s'applique aussi à la façon dont les secteurs de l'administration sont intégrés dans le déroulement du projet. Dans les deux cas, il faut des connaissances très précises du contexte politique et économique au niveau local, régional et national si l'on veut éviter que l'aide étrangère n'aille à l'encontre de ses buts.

Il est bien évident qu'un petit pays comme la Suisse ne peut pas acquérir des connaissances détaillées dans tous les domaines, qu'il s'agisse de questions techniques ou de problèmes sociaux ou régionaux propres au Bangladesh. Il est indispensable de se limiter à des secteurs déterminés si l'on veut rassembler et mettre à profit un nombre significatif d'expériences pratiques. La stratégie de coopération au Bangladesh recommande la concentration du travail dans les secteurs suivants : la production de denrées alimentaires, l'artisanat et la petite industrie, l'exploit-

tation de sources d'énergie renouvelables et les équipements ruraux.

Pour qu'une concentration des forces soit cependant possible à l'intérieur même de ces secteurs, la stratégie de coopération prévoit de concevoir et planifier concrètement les actions dans tous les domaines à partir d'un premier projet central. Autour de ce noyau se constitue un groupe de sous-projets, étroitement reliés les uns aux autres et se renforçant mutuellement, ce qui permet de mettre à profit les expériences et les relations existantes. L'élaboration de tels groupes de projets (ou "projets en grappe") est actuellement en cours.

Un autre point important à prendre en considération est le choix des institutions partenaires, choix qui peut être décisifs pour les relations qui seront établies avec les entités gouvernementales. La collaboration avec une institution comme le BRAC, aussi compétente sur le plan professionnel que social, est très profitable pour la DDA. La nature d'une telle collaboration détermine en partie les possibilités d'extension du projet dans un secteur donné.

Fondé sur un important capital d'expériences de coopération au développement, ce programme pour le Bangladesh offre à l'administration et aux oeuvres d'entraide privées suisses un cadre permettant de déterminer les conditions auxquelles il convient de lier leurs prestations d'aide (p. ex. les contrôles ou les modalités d'exécution). Les expériences de ces deux dernières années ont montré qu'il vaut la peine de formuler de telles conditions et que le climat de la coopération n'a pas à en souffrir.

## Etapes de la préparation et de l'exécution de projets de coopération bilatérale

Ce schéma est indicatif, il est adapté en fonction de la nature et des circonstances spécifiques à chaque projet.

Etape	Définition
1. Identification	- <u>Exploration</u> de la possibilité de réaliser un projet satisfaisant aux critères de sélection de la DDA.
2. Préparation I (Analyse préliminaire du projet)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Définition préliminaire des objectifs et des composantes du projet.</u></li> <li>2. <u>Première étude des questions socio-économiques, financières, techniques et institutionnelles</u> devant permettre la prise de décision quant à une participation suisse au projet.</li> <li>3. <u>Examen des conditions essentielles à remplir</u> pour la "réussite" du projet, c.-à-d. pour atteindre les objectifs du projet.</li> </ol>
3. Entrée en matière	- Décision du directeur de la DDA d'entrer en matière.
4. Préparation II (Analyse détaillée et systématique du projet)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Définition finale des objectifs et des composantes du projet.</u></li> <li>2. <u>Etude finale de la justification socio-économique, financière, technique et institutionnelle.</u></li> <li>3. <u>Définition finale des conditions nécessaires</u> pour atteindre les objectifs du projet.</li> </ol>

Etape	Définition
5. Projet de proposition de crédit	- Rédaction de la proposition de crédit résumant les objectifs et les composantes du projet, le coût total en devises et monnaie locale, la répartition du financement, les conditions de l'aide, et la justification du projet.
6. Projet d'accord	- Rédaction du projet d'accord entre le Gouvernement suisse et le Gouvernement du pays en développement.
7. Comité de projets / Comité de programme (Comités internes de la DDA)	- Décision du directeur de la DDA suite à la recommandation du Comité de projets ou du Comité de programme.
8. Négociations	- Discussions détaillées du projet d'accord avec le pays en développement.
9. Décision finale du Gouvernement suisse	- Au niveau du Conseil fédéral pour les décisions portant sur 5 millions de francs et plus. - Au niveau de trois chefs de Département (Affaires étrangères, Economie publique, Finances) pour des montants de 1 à 5 millions de francs. - Au niveau du directeur de la DDA (en dessous de 1 million de francs).
10. Signature de l'accord	- Entre le Gouvernement suisse et le Gouvernement du pays en développement.

## Etape

## Définition

## 11. Réalisation du projet

1. Recrutement du personnel.
2. Appels d'offres pour études d'ingénierie (selon la nature du projet), décisions d'adjudication et supervision de l'étude.
3. Appel d'offres pour construction, équipement et matériel, et décision d'adjudication.
4. Supervision de la réalisation du projet : études des rapports d'activités, audit des comptes, visites sur le terrain, discussions avec les conseillers techniques de la DDA, résolution des problèmes de mise en oeuvre, adaptation du projet, de ses procédures et méthodes de travail, lorsque les circonstances le justifient.
5. Evaluation en cours de réalisation.

## 12. Evaluation rétrospective

1. Analyse déterminant dans quelle mesure les objectifs ont ou n'ont pas été atteints en termes de coûts et de bénéfices (quantitativement et qualitativement), de participation de la population, de mobilisation des ressources, de distribution des bénéfices, etc.
2. Analyse des causes des différences entre prévisions et réalisations.
3. Bilan des expériences et enseignements à tirer pour l'avenir.

Intercoopération : Organisation suisse  
pour le développement et la coopération

### Information générale

Intercoopération a été fondée en février 1982 par sept organisations suisses d'aide au développement : Caritas, Entraide protestante de Suisse, Helvetas, Oeuvre suisse d'entraide ouvrière, Croix-Rouge suisse, Swisssaid, Swiss-contact.

Constituée en association de droit privé, Intercoopération est un instrument supplémentaire de la coopération au développement suisse, avec pour tâche principale la gestion et l'exécution de mandats du Gouvernement suisse.

Intercoopération est spécialisée dans les domaines du développement rural : elle concentre ses activités dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, des mouvements coopératifs et de l'artisanat.

### Relations avec la Confédération

La Confédération n'est pas membre d'Intercoopération. Elle a conclu avec elle un contrat de coopération, qui stipule les modalités et conditions de collaboration, garantit un volume minimal de mandats et assure par là même la base financière d'Intercoopération.

### Organisation interne

L'organe supérieur d'Intercoopération est le Conseil, dans lequel sont représentés les sept oeuvres d'entraide membres d'Intercoopération. Le président du Conseil est le Professeur Martin Menzi de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

Le directeur est M. Rudolf Dannecker. Le nombre de collaborateurs qu'occupait Intercoopération au 31 décembre 1983 est de quinze personnes à Berne et cinquante-neuf personnes sur le terrain.

### Activités en 1983

Intercoopération a géré, en 1983, vingt-deux projets dans onze pays, représentant un volume de dépenses de 18,4 millions de francs.

LISTE DES PROJETS OU DES PHASES DE PROJETS  
DE COOPERATION TECHNIQUE ET D'AIDE FINANCIERE BILATERALES  
POUR LESQUELS ONT ETE PRIS DES ENGAGEMENTS DE 500'000 FRANCS OU PLUS  
A CHARGE DU CREDIT DE PROGRAMME DE 1'650 MILLIONS DE FRANCS  
(Etat au 31.12.1983)

CONTINENT/PAYS	PROJET	TYPE <sup>1)</sup>	PHASE	DUREE	MONTANT
ASIE					
Projets régionaux	Programme d'assistance technique de la Banque Asiatique de développement (ADB)	Cof.	2	1980-82	10'000'000
		Cof.	3	1983-87	1'000'000
	Contribution à l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT)	C.T. ass.	7	1984-86	3'500'000
	Contribution au Centre International pour la recherche sur les maladies diarrhéiques (ICDDR)	C.T.	2	1981-83	1'750'000
		ass.	3	1984-86	2'495'000
	Djakarta, Séminaire de formation professionnelle du Bureau international du travail (BIT)	C.T. ass.	3	1981-84	1'700'000
Contribution financière et mise à disposition d'experts au Mékong Committee	C.T. ass.	2	1982-84	900'000	
Bangladesh	Programme spécial de travaux publics à haute intensité de main d'oeuvre	A.F.	1 +	1979-83	2'280'000
		C.T. dir.	2	1982-83	2'500'000
	Campagne d'information sur les maladies intestinales	dir.	2	1982-84	300'000
		C.T. nat.	1 +	1980-81	1'720'000
	Programme de développement familial	nat.	2	1983-86	3'400'000
		C.T. rég.	1	1981-84	4'253'000
	Programme de stockage des céréales	C.T. dir.	1 +	1978-82	610'000
		dir.	2	1984-86	2'500'000
	Programme de sécurité alimentaire de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	C.T. ass.	2	1981-84	3'085'000
	Dhaka, financement d'écoles pour des enfants défavorisés (under-privileged Children Educational Programmes - UCEP)	C.T. nat.	1	1981-83	1'170'000
Mirpur, financement d'ateliers de mécanique agricole	C.T. inst.	3	1982-84	1'175'000	
Programme de développement de la sériciculture	C.T. dir.	2	1983-85	720'000	
Chittagong, financement d'écoles pour des enfants défavorisés (UCEP)	C.T. nat.	2	1983-85	670'000	

1) Légende: voir à la fin de l'Annexe 9

CONTINENT/PAYS	PROJET	TYPE	PHASE	DUREE	MONTANT	
Bangladesh (suite)	Programme d'entretien de pompes du Programme de N.U. pour le développement (PNUD)	C.T. ass.	3	1981-82	570'000	
	Programme de recherche et de promotion de la production de soie naturelle	C.T. dir.	1	1983-85	500'000	
Bhoutan	Programme de développement de la culture de pomme de terre	C.T. rég.	2	1983-87	2'671'000	
	Recherche du Centre international de la pomme de terre (CIP)	C.T. ass.	1	1981-84	693'000	
	Construction d'un téléphérique	C.T. rég.	1 +	1977-83	599'000	
Birmanie	Programme "palmier à huile" de la Banque asiatique de développement (ADB)	Cof.	1	1981-86	10'000'000	
Inde	Programme de crédit rural administré par la "National Bank for Agriculture and Rural Development"	A.F.	2	1982	25'000'000	
			3	1983	30'000'000	
	Anand, création d'un centre de formation pour les cadres de coopératives	A.F. C.T.	1	1982-85	14'000'000	
			1	1982-87	2'000'000	
	Bangalore, formation d'électro-niciens	C.T. rég.	1	1983-85	3'800'000	
	Kerala, amélioration de la production laitière (promotion de l'élevage bovin et du fourrage)		C.T. rég.	8	1982	1'900'000
				9	1982-84	4'910'000
	Tasar, développement de la sériciculture	C.T.	1	1981-83	3'600'000	
	Bangalore, financement d'un centre de formation en électronique	C.T. rég.	4	1982-86	2'150'000	
	Sud-Inde, projet de développement rural (agriculture, artisanat, petite industrie)	C.T. inst.	4	1983-85	1'620'000	
	Soutien à une organisation privée nationale de développement "Action for food production"	C.T. nat.	3	1982-84	1'220'000	
	Soutien à des organisations privées nationales pour divers projets de développement rural		C.T. dir.		1981-83	1'000'000
					1983-85	1'107'000
	Contribution à un ensemble de projets dans le domaine du développement rural	C.T. inst.	3	1981-82	740'000	
Ghazipur, développement de la technique de filage et de tissage	C.T. inst.	1	1982-85	700'000		
Soutien à une organisation privée nationale de développement (MYRADA) pour un projet de développement rural	C.T. nat.	1	1982-85	620'000		

CONTINENT/PAYS	PROJET	TYPE	PHASE	DUREE	MONTANT
Indonésie	Malang (Java), création d'un centre de formation pour instructeurs techniques	C.T. inst.	1	1983-85	7'000'000
	Sumani, projet d'irrigation avec des composantes techniques agronomiques et socio-économiques	C.T. dir.	2	1982-83	2'065'000
		C.T. dir.	3	1983-86	4'110'000
	Programme de nutrition de Fonds des N.U. pour l'enfance (UNICEF)	C.T. ass.	1 +	1980	1'750'000
		C.T. ass.	2	1982-83	3'000'000
		C.T. ass.	3	1983-84	3'300'000
	Lombok, financement de coopératives	C.T. rég.	2	1983-85	2'420'000
	Bandung, école formation professionnelle en mécanique	C.T. inst.	4	1981-83	1'820'000
		C.T. inst.	5	1984	567'000
Tomohon, services de santé	C.T. inst.	2	1983-85	710'000	
Bandung, école hôtelière	C.T. dir.	1	1981-85	645'000	
Jordanie	Amman, Institut de recherche industrielle	C.T. dir.	3	1981-84	620'000
Népal	Construction route Lamosanghu-Jiri	A.F.	2	1981-84	18'800'000
	Projet intégré de développement rural dans l'Est	C.T. dir.	4	1981-83	7'700'000
		C.T. dir.		1983-85	7'600'000
	Construction de ponts suspendus	A.F.		1981-82	2'375'000
		A.F.	4	1982-83	6'200'000
		C.T. rég.	6	1981-83	2'300'000
	Programme d'eau potable du Fonds des N.U. pour l'enfance (UNICEF)	C.T. ass.	3	1983-85	4'730'000
	Participation au programme national de la pomme de terre	C.T. dir.	3	1982	1'345'000
		C.T. dir.	4	1983-85	4'300'000
	Balaju, ateliers de production et formation professionnelle	C.T. rég.	1 +	1980-83	2'812'000
	Tinao Khola, projet intégré de développement rural	C.T. rég.	3	1983-86	3'420'000
	Programme de petites centrales hydro-électriques	C.T. dir.	1	1982-83	528'000
		C.T. dir.	2	1984-86	2'560'000
	Jiri, école professionnelle	C.T. dir.	1	1981-86	2'600'000
	Centre de services pour des projets agricoles de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	C.T. ass.	2	1983-85	1'580'000
Kathmandou, création d'un centre pour le développement dans les régions de montagne par l'ONU pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	C.T. ass.	1	1982-84	1'000'000	
Laboratoires médicaux: équipement, formation de et supervision (projet de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS))	C.T. ass.	1	1982-85	800'000	
Kirtipur, formation de maîtres d'enseignement secondaire	C.T. dir.	4	1982-85	631'000	

CONTINENT/PAYS	PROJET	TYPE	PHASE	DUREE	MONDANT
Pakistan	Programme de stockage de grains de l'Association internationale de développement (IDA)	Cof.	1	19851-85	15'000'000
	Mardan, production de matériel agricole	C.T. rég.	1	1983-86	2'750'000
	Kalam Utror, projet agricole et	C.T. dir.	1	1981-84	2'540'000
	Programme de formation pour femmes du Bureau international du travail (BIT)	C.T. ass.	2	1981-83	1'442'000
	Participation à un programme de promotion de la pomme de terre	C.T. rég.	1	1982-85	1'300'000
Sri-Lanka	Programme en faveur des réfugiés afghans de l'Association internationale de développement (IDA)	Cof.	1	1983	700'000
	Promotion de l'élevage et de la production laitière	C.T. rég.	2	1983-84	2'276'000
Thaïlande	Projet de photogrammétrie	C.T. dir.	3	1983-84	1'100'000
	formation et affectation d'experts	C.T. dir.	3	1983-84	1'100'000
Thaïlande	Programme de nutrition du Fonds des N.U. pour l'enfance (UNICEF)	C.T. ass.	2	1981-82	845'000
Yémen Rép. Arabe	Projet de développement rural de l'Association internationale du développement (IDA)	Cof.	2	1981-85	7'000'000
	Photogrammétrie	C.T. dir.	3 4	1981-82 1983-85	950'000 990'000
EUROPE					
Turquie	Lije, projet de développement régional multisectoriel	C.T.	2	1981-82	2'505'000
		dir.	3	1983-85	4'843'000
AFRIQUE					
Projets régionaux	Contribution à la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour divers projets et études	A.F. prêt	1	1983-87	12'000'000
		A.F. don	2	1982-85	3'000'000
	Contribution à la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC)	A.F.	1	1983-86	6'000'000
		C.T.	1	1983-86	800'000
	Programme d'assistance technique de la Banque africaine de développement (BAD)	Cof.	1	1982-82	4'500'000
	Programme de contrôle de la cochenille de manioc de l'institut international d'agriculture tropicale (IITA)	C.T. ass.	1	1983-87	4'000'000
	Recherche sur le haricot du Centre international d'agronomie tropicale (CIAT)	C.T. ass.	1	1983-85	2'900'000
Financement d'experts affectés à la Banque africaine de développement (BAD)	C.T. ass.	4	1983-86	2'550'000	

CONTINENT/PAYS	PROJET	TYPE	PHASE	DUREE	MONTANT
	Contribution au Programme d'environnement et de développement du Tiers-Monde (ENDA)	C.T. ass.	3	1982-84	2'400'000
	Programme de développement du secteur non structuré urbain du Bureau international du travail (BIT)	C.T. ass.	1	1981-83	2'250'000
	Contribution au laboratoire international pour la recherche sur les maladies animales (ILRAD)	C.T. ass.	6	1983-84	2'317'000
	Contribution au Centre international d'élevage pour l'Afrique (ILCA)	C.T. ass.	6 7	1983-84 1984-85	1'830'000 700'000
	Contribution à l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (WARDA)	C.T. ass.	4	1982-84	1'780'000
	Soutien à une association de formation pour des questions liées au développement en milieu rural en Afrique (INADES)	C.T. dir.	2 3	1981-82 1982-85	707'620 1'500'000
	Contribution au programme de production fourragère du Centre international pour l'élevage en Afrique (ILCA)	C.T. ass.	1	1982-85	1'450'000
	Soutien au Centre d'études économiques et sociales de l'Afrique occidentale (formation de cadres ruraux) (CESAO)	C.T. nat.	10 11	1981-82 1982-85	600'000 1'885'000
	Nairobi, financement de cours de formation pour diplomates à l'université	C.T. rég.	5	1982-84	1'120'000
	Bingerville, école d'ingénieurs en électricité	C.T. inst.	1 + 2	1979-83 1983-84	615'000 840'000
	Contribution au Conseil international de la recherche en agroforesterie (ICRAF)	C.T. ass.	3	1982-83	830'000
	Dakar, revue "Famille et développement"	C.T. dir.	2	1983-86	600'000
	Ouagadougou, soutien à une école d'ingénieurs en équipement rural (section génie sanitaire)	C.T. inst.	5	1982-85	650'000
Sahel	Contribution aux projets de recherche et de formation dans les pays du Sahel	C.T. inst.	2	1981-83	4'000'000
	Programme de lutte contre l'onchocercose de l'Association internationale de développement (IDA)	Cof.	1 +	1983-85	3'000'000
	Projet de cultures fourragères de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	C.T. ass.	2 3	1981-83 1983-86	2'400'000 3'450'000
	Contribution au Centre sahélien de l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT)	C.T. ass.	1	1983-84	3'000'000

CONTINENT/PAYS	PROJET	TYPE	PHASE	DUREE	MONTANT
Sahel (suite)	Programme de perfectionnement de cadres pour le développement rural de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	C.T. ass.	1	1981-85	2'900'000
	Appui à des groupements de producteurs pour la réalisation de projets villageois en saison sèche	C.T. inst.	3	1981-84	1'800'000
	Contribution à la réalisation de 3 projets au Sahel dans le domaine de l'habitat	C.T. inst.	5	1982-84	1'785'000
	Contribution au programme agro-météorologique de la région sahélienne de l'Organisation météorologique mondiale (OMM)	C.T. ass.	2	1982.86	750'000
	Appui à une institution suisse pour divers projets au Sahel	C.T. inst.	1	1981-83	635'000
Afrique du Sud	Programme de bourses en faveur d'étudiants noirs indiens et métis en Afrique australe	C.T. inst.	2	1983	568'000
			3	1984	705'000
Bénin	Projet de création de trois séminaires de formation de maîtres de l'Association internationale de développement (IDA)	Cof.	1	1982-87	7'000'000
	Promotion de l'alphabétisation	C.T. dir.	2	1983-85	4'000'000
	Assistance médico-sanitaire	C.T. rég.	1	1981-84	2'160'000
			2		2'135'000
	Extension du réseau de coopération de consommation de produits alimentaires	C.T. inst.	2	1981-84	2'660'000
Appui à la production artisanale au sein des coopératives scolaires	C.T. dir.	2	1983-85	1'665'000	
Burundi	Bujumbura, Université, faculté d'économie	C.T.	5	1981-83	2'200'000
	Isale-Mugaruro, projet de développement rural (amélioration des exploitations agro-pastorales)	C.T. rég.	1	1982-84	1'000'000
Cameroun	Douala, projet de développement urbain (réalisation d'équipements collectifs dans un quartier)	A.F. prêt	1	1982-86	10'000'000
		C.T. dir.	1	1982-86	1'800'000
	Promotion de la culture vivrière dans l'Est	C.T. dir.	3	1983-84	540'000
	Yaoundé, appui au fonctionnement du système de formation d'agents sociaux	C.T. dir.	2	1980-81	660'000
Cap-Vert	Promotion de la culture maraîchère et de la production de pomme de terre	C.T. dir.	3	1982-85	975'000

CONTINENT/PAYS	PROJET	TYPE	PHASE	DUREE	MONTANT
Ethiopie	Programme de conservation des sols	C.T. rég.	2	1984-85	1'820'000
Guinée-Bissau	Développement de la production de viande et de lait	C.T. rég.	3	1983-86	1'730'000
Haute-Volta	Reboisements villageois	C.T. rég.	3	1981-83	4'180'000
			4	1983-85	4'900'000
	Production de matériel agricole	C.T. dir.	2	1982-84	4'000'000
	Programme de sécurité alimentaire de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	C.T. ass.	2	1981-83	1'945'245
	Contribution au Centre national de perfectionnement d'artisans ruraux	C.T. ass.	5	1983-85	1'265'000
	Formation de monitrices rurales	C.T. dir.	3	1982	610'000
Kenya	Programme de reboisement rural de la Banque mondiale	Cof. C.T. dir.	1	1982-86	14'000'000
			1	1982-86	1'000'000
	Ecole hôtelière	C.T. rég.	7	1981-83	3'255'000
				1983-85	3'160'000
	Nairobi, Université technologique alimentaire	C.T. dir.	4	1981-82	2'225'000
			5	1982-85	3'910'000
	Programme de routes rurales (formation de cadres)	C.T. rég.	1	1982-84	1'584'000
Recherche sur les tiques à l'Internat. Centre of Insect Physiology and Ecology	C.T. rég.	1	1982-84	985'000	
Lesotho	Approvisionnement eau potable et infrastructure rurale	C.T. rég.	3	1981-82	1'900'000
			4	1983-85	2'200'000
Madagascar	Fafivan, projet de développement rural	C.T. dir.	2	1981-82	2'200'000
			3	1983	800'000
			4	1984	1'250'000
	Morondava, Centre de formation professionnelle forestière	C.T. dir. rég.	3	1981	940'000
				1982	1'020'000
			5	1983-84	1'980'000
	Appui à l'établissement d'enseignement supérieur polytechnique (EESP) en électro-mécanique	C.T. dir.	3	1981-82	1'730'000
			4	1983-84	1'860'000
	Fianarantsoa, développement de la viticulture	C.T. dir.	4	1981-82	1'225'000
			5	1983-85	2'000'000
Soins de santé primaires	C.T. dir.	1	1981-84	1'870'000	
Projet de recherche pour la lutte contre les parasites du riz	C.T. dir.	1	1984-85	1'270'000	
Reboisement villageois	C.T. rég.	1	1984-85	1'210'000	
Production de matériel agricole	C.T. rég.	5	1983-84	850'000	

		dodis.ch/64536			
CONTINENT/PAYS	PROJET	TYPE	PHASE	DUREE	MONTANT
Madagascar (suite)	Tananarive, Université appui à la section forêt	C.T. rég.	2	1983-84	715'000
	Tananarive, Université appui à la section élevage	C.T. rég.	4	1983-85	570'000
	Programme de promotion de l'artisanat rural du Bureau International du Travail (BIT)	C.T. ass.	1	1982-84	500'000
Mali	Projet d'entretien des routes de l'Association internationale de développement (IDA)	Cof.	1	1981-84	18'000'000
	Sikasso, projet forestier	A.F.	1	1981-84	11'900'000
		C.T.	1		3'200'000
		rég.	2	1984-86	4'375'000
	Zone Sud, mise en valeur des eaux souterraines	C.T.	3	1981-83	3'200'000
		rég.	4	1983-86	4'700'000
	Sikasso, santé publique	C.T. rég.	2	1982-84	1'600'000
	Formation en machinisme agricole	C.T.	2	1981-83	1'560'000
		rég.	3	1983-84	810'000
Programme de sécurité alimentaire de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	C.T. ass.	4	1981-82	900'000	
Bandiagara, forage de puits	C.T. inst.	3	1982-83	566'200	
Mozambique	Mueda, développement rural (reboisement, fructiculture, mise en valeur des terres agricoles)	C.T.	2	1982-83	2'275'000
		dir.	3	1984-86	3'400'000
	Programme de sécurité alimentaire de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO): construction d'entrepôts	C.T. ass.	2	1981-82	2'820'000
	Mueda, contribution au Fonds des N.U. pour l'Enfance (UNICEF) pour l'adduction d'eau potable	C.T. ass.	1	1982-85	2'500'000
	Cabo Delgado, approvisionnement en eau potable (forage, système de distribution)	C.T. rég.	2	1982-84	2'160'000
	Laboratoire central pour le contrôle des médicaments	C.T. dir.	1	1983-86	1'650'000
	Service de transfusion sanguine	C.T. rég.	1	1983-85	735'000
	Laboratoires pour le contrôle des eaux et des aliments	C.T. dir.	3	1983-85	1'500'000
	Niger	Appui dans le domaine hydraulique (prospection, formation, réalisation de puits)	C.T. rég.	2	1981-84
Création de puits villageois et pastoraux (approvisionnement en eau potable)		C.T. rég.	3	1982-85	3'340'000

CONTINENT/PAYS	PROJET	TYPE	PHASE	DUREE	MONTANT	
Niger (suite)	Soutien à l'alphabétisation	C.T. dir.	1 2	1983-85	2'300'000	
	Aménagement sylvo-pastoral autour des forages	C.T. dir.	1	1981-83	1'400'000	
Rwanda	Kibuye, projet pilote forestier (reboisement et mise en valeur de produits forestiers)	C.T. dir.	6 7	1980-81 1981	2'400'000 1'096'747	
		C.T. rég.	8 2	1981-83 1984-85	2'988'252 4'200'000	
		A.F. C.T.	1 1	1981-84	6'000'000 1'600'000	
	Kibuye, projet agricole	C.T. dir.	10 11	1979-81 1981-83	800'000 4'300'000	
			12	1984-85	4'425'000	
		Appui aux coopératives d'épargne et de crédit	C.T. dir.	3 4	1981 1982-84	500'000 4'540'000
	Appui à la coopération de commercialisation Trafipro	C.T. dir.	11	1982-84	2'700'000	
	Kigali, centre de formation de responsables de coopératives	C.T. dir.	2	1981-83	1'880'000	
	Kigali, appui à la Direction des eaux et forêts	C.T. dir.	2 3	1981 1982-83	600'000 1'720'000	
		rég.	4	1984-85	1'700'000	
		Butare, appui à la Division de sylviculture de l'Institut des sciences agronomiques (ISAR)	C.T. dir. rég.	2 3 4	1981 1982-83 1984-85	500'000 1'204'000 1'000'000
	Kibuye, appui à la production de céramiques	C.T. dir.	2	1983-84	1'075'000	
	Sud Kivu, promotion de cultures vivrières et de caféiculture	C.T. dir.	2	1983-86	1'030'000	
	Kigali, logements pour experts et bureaux	C.T. dir.	1 2	1981-82 1983-86	1'465'000 930'000	
		Sénégal	Appui à divers établissements d'enseignement technique	C.T. rég.	3 4	1981-83 1983-85
	Forages de puits			C.T. inst.	3 4	1981-83 1983-86
			Programme de sauvegarde du cheptel de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	C.T. ass.	1	1983-84
Seychelles	Financement d'enseignants		C.T. inst.	1	1983-85	525'000
Soudan	Adduction d'eau potable dans le sud du pays	C.T. inst.	1	1981-83	720'000	
Tanzanie	Kilombero, amélioration du réseau routier	A.F. C.T.	2 1	1981-83 1983-84	6'300'000 3'380'000	
		rég.				
	Dar-es-Salaam, Uni, faculté d'ingénieurs	C.T. dir.	3 4	1981-83 1983-85	3'740'000 6'772'000	

CONTINENT/PAYS	PROJET	TYPE	PHASE	DUREE	MONTANT	
Tanzanie (suite)	Dar-es-Salaam, appui au Centre professionnel de formation	C.T. rég.	3	1982-85	4'262'000	
	Ifakara, contribution au programme de recherches médicales	C.T. inst.	1	1982-85	2'213'000	
	Projet de développement laitier dans les régions d'Iringa et Mbeya			2	1981-83	1'560'000
			C.T. rég.	3	1982-83	845'000
			4	1983-85	2'343'000	
	Programme de lutte contre la lèpre et la tuberculose	C.T. ass.	2	1983-85	2'000'000	
	Ifakara, financement de salaires de médecins de l'hôpital	C.T. rég.	2	1983-88	2'000'000	
	Dar-es-Salaam, institut de pathologie	C.T. dir.	5	1981-83	1'465'000	
Tchad	Peramiho, construction d'une mini-centrale hydroélectrique	C.T. inst.	1	1982-85	1'000'000	
	Dar-es-Salaam, appui au Département de "Chemical and Process Engineering" de la faculté d'ingénieurs	C.T. dir.	2 +	1979-83	890'000	
	Moyen Chari, appui à des centres d'apprentissage rural	C.T. dir.	6	1983-84	1'600'000	
	N'Djaména, services de santé	C.T. dir.	4	1983-84	880'000	
Tunisie	Bourses à des étudiants tchadiens universitaires	C.T. ass.	1	1981	750'000	
	Formation de dessinateurs	C.T. inst.	4	1981-83	500'000	
Zimbabwe	Programme de formation de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)	C.T. ass.	1	1984-86	2'900'000	
	Bondolfi, contributions aux constructions de l'école normale d'instituteurs	C.T. inst.	1	1981-83	1'220'000	
	Contribution à la construction d'une école secondaire	C.T. inst.	1 +	1980-83	812'000	
AMERIQUE LATINE						
Projets régionaux	Programme suisse de coopération technique et de petits projets de la Banque interaméricaine de développement (BID)	CoF.	2	1982-84	8'000'000	
	Projet de promotion des semences au Centre international pour l'agriculture tropicale (CIAT)	C.T. ass.	2	1982-83	3'005'000	
			3	1984-86	4'910'000	
	Recherche sur le haricot du Centre International de l'agronomie tropicale (CIAT)	C.T. ass.	1 +	1981-83	1'835'000	
		2	1984-86	4'315'000		
Projet en Amérique centrale du Centre international du maïs et du blé (CIMMYT)	C.T. ass.	3	1981-84	3'830'000		

CONTINENT/PAYS	PROJET	TYPE	PHASE	DUREE	MONTANT
	Financement de divers projets de mécanique agricole	C.T. inst.	2 3	1981-82 1983-84	1'100'000 2'500'000
	Projet en Amérique centrale du Centre international de la pomme de terre (CIP)	C.T. ass.	3	1983-85	2'100'000
	Projet de promotion de semences au Centre international du maïs et du blé (CIMMYT)	C.T. ass.	1	1983-86	2'120'000
	Contribution au Centre international pour l'agriculture tropicale (CIAT)	C.T. ass.	7	1982-84	1'950'000
	Contribution au Centre international de la pomme de terre (CIP)	C.T. ass.	7	1982-84	1'950'000
Bolivie	Soutien à diverses organisations privées de développement	C.T. nat.	1	1983-85	1'200'000
	Cochabamba, mécanique agricole	C.T. dir.	4	1983-84	930'000
	Cochabamba, production de semences	C.T. dir.	4	1983-86	920'000
	Contribution à deux projets dans le domaine de la médecine préventive	C.T. inst.	1	1982-83	620'000
	Todos Santos, production laitière	C.T. dir.	5	1981	600'000
Colombie	Medellin, soutien à la faculté des mines de l'Uni. nationale	C.T. rég.	4	1981-84	1'244'000
	Appui aux programmes de promotion de la santé et du bien-être familial et communautaire à Cali	C.T. dir.	2	1982-84	995'000
Costa Rica	Turrialba, appui technique à un programme forestier	C.T. dir.	3	1983-86	1'855'000
Dominica	Programme de reboisement et de reconstruction du Bureau international du travail (BIT)	C.T. ass.	1 2	1981-83 1983-86	880'000 1'100'000
Equateur	Pungal Chingazo, contribution à une fondation équatorienne pour un projet d'irrigation	C.T. nat.	1	1982-84	1'350'000
	Construction et équipement de centres de production fromagère	C.T. dir.	3	1982-85	900'000
	Appui au développement de la fructiculture	C.T. dir.	2	1983-86	900'000
Haïti	Jean-Babel, prospection des ressources en eau	C.T. inst.	2	1983-86	3'180'000
	Projet d'aménagement des bassins versants de l'Organisation des N.U. pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	C.T. ass.	2	1983-84	2'069'000

CONTINENT/PAYS	PROJET	TYPE	PHASE	DUREE	MONTANT
Haïti (suite)	Projet de prévention des pertes après récolte de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	C.T.	1 +	1981-83	1'011'000
		ass.	2	1983-85	830'000
	Assistance pédagogique	C.T. inst.	1	1981-84	1'125'000
Honduras	Marcala et Goascoran, développement rural multisectoriel	A.F.	2	1981-85	12'600'000
		C.T. dir.			1'600'000
	Yoro, développement rural intégré	A.F.	1	1983-86	2'750'000
		C.T. dir.	2	1983-86	1'450'000
	Tegucigalpa, promotion de l'économie laitière	C.T.	2	1982-83	1'350'000
		dir.	3	1983-86	3'800'000
	Collaboration technique dans le cadre d'une politique de mécanisation agricole	C.T. dir.	2	1982-84	1'900'000
Programme de réduction des pertes alimentaires	C.T. dir.	2	1983-85	1'800'000	
Programme national de puits (approvisionnement en eau potable)	C.T. dir.	2	1982-84	1'400'000	
Nicaragua	Chinandega, Programme de développement régional multisectoriel	A.F.	1	1983-85	5'400'000
		C.T. dir.	1	1983-85	1'500'000
	Segovias, développement de la production alimentaire	C.T. dir.	3	1983-84	2'050'000
	Esteli, approvisionnement en eau potable en milieu rural	C.T. dir.	1	1981-84	1'500'000
Paraguay	Appui au service forestier, recherche et formation professionnelle	C.T. dir.	2	1982-84	1'250'000
	Asuncion, appui à la Faculté des sciences vétérinaires	C.T. dir.	3	1981	802'525
	Contribution à deux projets dans le domaine de la médecine préventive	C.T. inst.	1	1982-83	880'000
	Minga Guazu, amélioration de l'élevage et production laitière	C.T. dir.	3	1981-83	710'000
Pérou	Appui à la pêche artisanale en cofinancement avec la Banque interaméricaine de développement (BID)	Cof. prêt	1	1983-87	8'800'000
		C.T. dir.	1	1983-87	1'900'000
	Ayacucho, appui au développement rural de la région des plateaux andins	C.T. dir.	1	1981-84	3'720'000
	Puno, action médicale	C.T.	2	1981	525'000
		dir.	3	1982-83	1'625'000
	Puno, promotion de l'élevage d'alpacas	C.T. dir.	1	1981-83	1'550'000
Lima, promotion de la production laitière	C.T. dir.	3 4	1981-83 1983-85	980'000 640'000	

CONTINENT/PAYS	PROJET	TYPE	PHASE	DUREE	MONTANT
Pérou (suite)	Programme de recherche et de promotion de la pomme de terre	C.T. dir.	2	1982-84	1'427'000
	Ecole de gardes forestiers à Pucallpa, Amazonie	C.T. rég.	2	1983-84	1'122'000
	Pédagogie audiovisuelle	C.T. dir.	1	1983-86	980'000
	Appui à l'Université de Callao dans le domaine de technologie alimentaire	C.T. dir.	2	1983-84	844'000
	Contribution au programme national de petites centrales hydroélectriques (réparation et entretien)	C.T. rég.	1	1982-84	830'000
	Pichis-Palcazu, programme de recherche pour le développement forestier en Amazonie	C.T. dir.	1	1982-84	800'000

## NON VENTILE GEOGRAPHIQUEMENT

Contribution au programme de Helvetas pour un ensemble de projets de développement	C.T.	2	1981-83	12'600'000
	inst.	3	1983-85	16'560'000
Contribution au programme de Swissaid pour un ensemble de projets de développement	C.T.	3	1981	4'900'000
	inst.	4	1982-83	9'537'000
		5	1984-85	10'626'000
Financement de volontaires engagés par diverses organisations privées pour des projets de développement	C.T.		1982	4'650'000
	inst.		1983	4'900'000
Financement d'experts associés divers	C.T.	5	1981-82	3'010'000
	ass.	6	1983-85	4'200'000
Contribution au programme de l'Institut Universitaire d'études du développement (IUED)	C.T.		1982-83	2'650'000
	inst.		1984-85	3'231'000
Crédit de programme à Pain pour le Prochain pour des projets d'organisations privées	C.T. inst.	1	1981-83	2'841'000
Crédit de programme à l'Action de Carême pour des projets de développement d'organisations privées	C.T. inst.	1	1981-83	2'600'000
Financement d'experts associés de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	C.T. ass.	7	1981-82	2'510'000
Crédit de programme à Caritas pour le cofinancement de projets de développement	C.T. inst.	1	1982-86	2'000'000
Programme d'information de la DDA	C.T. dir.		1982-83	1'900'000
Financement d'administrateurs stagiaires du Programme des N.U. pour le développement (PNUD)	C.T.	5	1981	746'000
	ass.	6	1982-84	1'587'000
Bourses universitaires pour étudiants du Tiers-Monde	C.T. dir.		1981-82	1'480'000

CONTINENT/PAYS	PROJET	TYPE	PHASE	DUREE	MONTANT
	Cours et stages pour coopérants	C.T. dir.		1980-81 1982-83 1984-85	520'000 475'000 1'150'000
	Préparation des collaborateurs de la DDA affectés sur le terrain	C.T. dir.	2	1982-83	1'375'000
	Financement d'experts associés bilatéraux dans divers projets de développement	C.T. ass.	1	1982-84	1'300'000
	Programme d'évaluation de projets de développement	C.T. dir.		1983	1'319'000
	Compléments de salaires pour volontaires travaillant dans des projets de développement	C.T. dir.		1981-83	1'200'000
	Contribution à l'Institut international de recherches sur le riz (IRRI)	C.T. ass.	2	1983-85	970'000
	Soutien à un centre de documentation et d'information pour la formation professionnelle dans les pays en développement (KODIS)	C.T. inst.	3 4	1981-82 1983-84	780'000 939'000
	Cours et stages d'immunologie de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)	C.T.	5	1983-84	935'000
	Financement d'experts associés au sein du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR)	C.T. ass.	1	1984-86	946'000
	Missions d'appui des PTT dans divers pays africains	C.T. rég.	4	1982-85	900'000
	Glion/VD, cours d'hôtellerie et de tourisme	C.T. dir.		1982-83 1983-84 1984-85	785'000 790'000 840'000
	Genève, cours d'instructeurs mécanique automobile	C.T. rég.	13 14	1982-83 1984-85	760'000 900'000
	Financement de volontaires N.U.	C.T. ass.		1981-82 1983-84	570'000 845'000
	Frais de recrutement et de sélection des coopérants	C.T. dir.		1983-84	660'000
	Financement de recherches de l'International Service for national agricultural research (ISNAR)	C.T. ass.	3	1982-83	650'000
	Soutien au Centre suisse pour la technologie appropriée (SKAT)	C.T. inst.	7	1984	596'000
	Soutien à l'International Food Policy Research Institute (IFPRI)	C.T. ass.	1	1984-86	590'000

Légende:

- C.T. = Projets de coopération technique réalisés:  
dir. : directement  
inst. : par des institutions suisses  
ass. : par des organisations internationales  
nat. : par des organisations nationales privées de développement  
rég. : en régie
- A.F. = Projets d'aide financière réalisés directement
- Cof. = Cofinancements avec des organisations internationales
- + = Crédit complémentaire pour une phase donnée